

**2022**

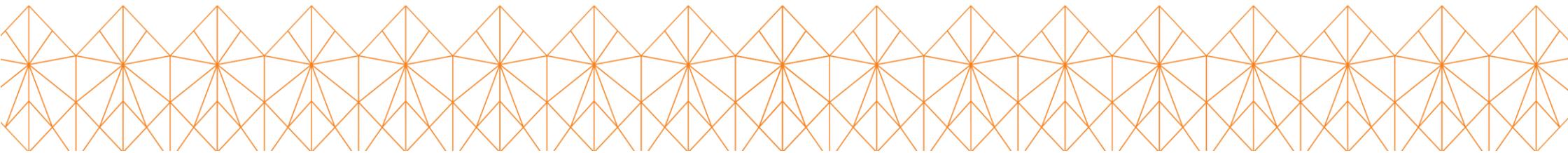
RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE



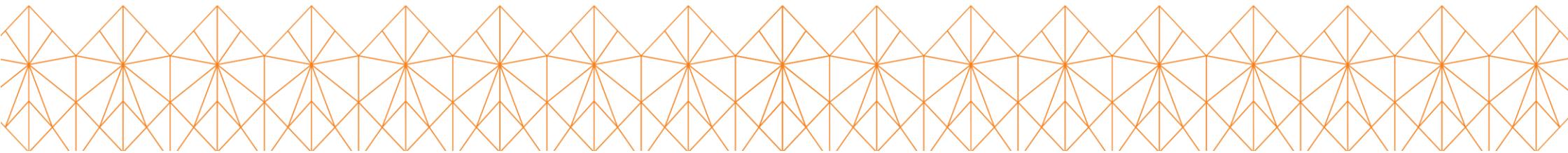
---

31/12/2022

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE



L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 se répercute sur les marchés financiers qui anticipent un resserrement monétaire accéléré. En réponse à une inflation qui ne désemplit pas, la Banque centrale européenne réagit en normalisant la politique monétaire. La Banque centrale européenne a enclenché une forte hausse de ses taux directeurs. La hausse des taux d'intérêt rend les investissements moins attractifs, puisque les emprunts sont plus chers. De ce fait les investissements diminuent, la production des entreprises et les achats des ménages également. L'économie est ainsi ralentie dans le but de ralentir l'inflation.





<b>A.</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS</b>	<b>5</b>
A.1.	Activité	5
A.2.	Performance des activités de souscription	10
A.3.	Performance des investissements	14
A.4.	Résultats des autres activités	19
A.5.	Autres informations	20
<b>B.</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>21</b>
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	21
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	37
B.3.	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	40
B.4.	Système de contrôle interne	43
B.5.	Fonction d'Audit Interne	47
B.6.	Fonction Actuarielle	47
B.7.	Sous-traitance	48
B.8.	Autres informations	49
<b>C.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>50</b>
C.1.	Risque de souscription en assurance non-vie	51
C.2.	Risque de souscription en assurance Vie	52
C.3.	Risque de souscription en assurance Santé	54
C.4.	Risque de marché	55
C.5.	Risque de crédit	56
C.6.	Risque de liquidité	56
C.7.	Risque opérationnel	57
C.8.	Autres risques importants	59
C.9.	Autres informations	64
<b>D.</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>66</b>
D.1.	Actifs	66
D.2.	Provisions techniques	76
D.3.	Autres passifs	86
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	93
D.5.	Autres informations	93
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>94</b>
E.1.	Fonds propres	94
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	109
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	116
E.4.	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	117
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	117
E.6.	Autres informations	117
<b>F.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>118</b>
F.1.	Rapports quantitatifs	118

Le rapport sur la Solvabilité et la situation financière décrit la situation consolidée au niveau de la société LALUX GROUP S.A. (ci-après « LALUX GROUP », le Groupe ou la Société) ainsi que des sociétés en faisant partie au 31/12/2022 : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance et DKV Luxembourg Société Anonyme.

## A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

### A.1. Activité

#### LALUX GROUP

LALUX GROUP (ci-après la Société) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. La Société a été constituée le 23 décembre 2016 sous le nom de LL Finance 1920 S.A. puis renommée en LALUX GROUP le 07 avril 2017.

La Société est détenue depuis cette date à 60 % par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et à 40 % par la SPUERKEESS.

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La Société réalise trois types d'activités :

- Centraliser les activités de LALUX GROUP,
- Coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et
- Garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP.

#### LALUX ASSURANCES

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES ou filiale non-vie) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES a un seul actionnaire : LALUX GROUP S.A.

#### LALUX ASSURANCES-VIE

LA LUXEMBOURGEOISE VIE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES-VIE ou filiale vie) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES-VIE est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES-VIE a un seul actionnaire : LALUX GROUP S.A.

## LALUX GROUP RE

LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance (ci-après LALUX GROUP RE) est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. LALUX GROUP RE a été constituée le 28 janvier 2019 par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le siège social de LALUX GROUP RE est situé au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. L'audit des comptes annuels est effectué par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

LALUX GROUP RE a deux actionnaires : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

## DKV LUXEMBOURG

DKV Luxembourg Société Anonyme (ci-après DKV LUXEMBOURG ou filiale santé) est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. DKV a été constituée le 3 décembre 1993.

DKV LUXEMBOURG a son siège social au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. L'audit des comptes annuels est effectué par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

DKV LUXEMBOURG a un seul actionnaire : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

### A.1.1. Lignes d'activités importantes

LALUX GROUP a pour activité la prise de participations, principalement dans des sociétés d'assurance et/ou de réassurance à Luxembourg. Les activités opérationnelles couvrent l'assurance non-vie, l'assurance vie, l'assurance santé et la réassurance.

Le métier d'assurance non-vie est exercé par LALUX ASSURANCES : il s'agit des assurances toutes branches, à l'exception de l'assurance-crédit et l'assurance vie. Les principales branches sont l'automobile (responsabilité civile et dégâts matériels), la responsabilité civile et l'incendie. Les branches techniques du bâtiment sont commercialisées à travers APROBAT lalux-assurances Société Anonyme. Toutes les branches de LALUX ASSURANCES sont commercialisées sur le marché luxembourgeois.

Le métier d'assurance vie est exercé par LALUX ASSURANCES-VIE. Les produits de LALUX ASSURANCES-VIE reprennent les types de couvertures suivantes : décès, invalidité, épargne et accessoire accident. Ils s'adressent aux personnes physiques, résidentes au Luxembourg ou travailleurs frontaliers (pour les produits soumis à déduction fiscale au Luxembourg), aux personnes morales, entreprises luxembourgeoises (assurances vie groupe).

Les réseaux de distribution sont les agents d'assurances et les agents de la bancassurance (SPUERKEESS) pour l'assurance individuelle et la vente directe pour l'assurance vie groupe, voire dans certains cas des intermédiaires (courtiers/agents).

Le métier de l'assurance-santé est exercé par DKV LUXEMBOURG.

Les activités de réassurance dans le Groupe sont couvertes par LALUX GROUP RE.

---

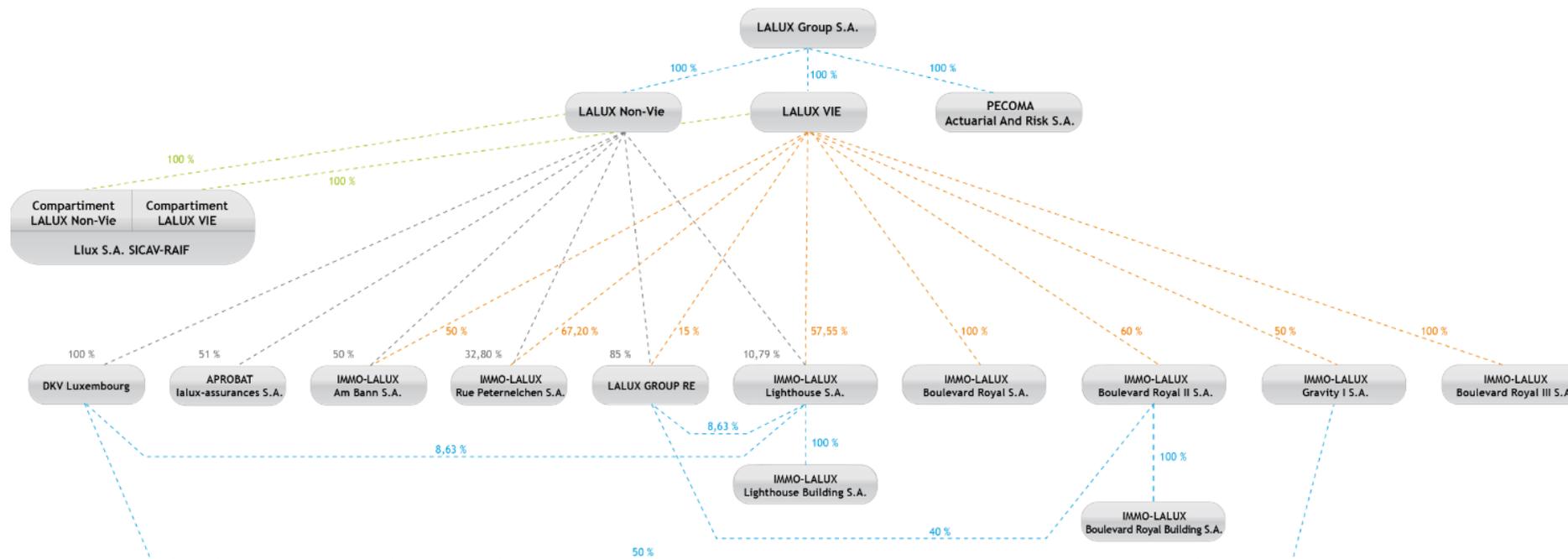
### A.1.2. Détention de participations

LALUX GROUP détient de manière directe ou indirecte des participations dans les sociétés suivantes :

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Lien de participation	Réglémentée par l'autorité de contrôle
LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
LA LUXEMBOURGEOISE-Vie Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Non
DKV Luxembourg S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX AM BANN 3-5 S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	85,61%	Indirect	Non
APROBAT lalux-assurances S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	51%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	85,61%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal Building S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Gravity I S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLNV 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLV 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non

### A.1.3. Structure simplifiée du groupe

La structure du Groupe LALUX au 31/12/2022 (ci-après la période de référence) est représentée ci- dessous :



## A.2. Performance des activités de souscription

### A.2.1. Résultats des activités de souscription consolidées

LALUX GROUP opère dans le secteur de l'assurance à travers ses filiales. Les résultats de souscription des activités non-vie et vie sont détaillés dans les sections ci-dessous.

#### A.2.1.1. Résultats de souscription Non-Vie

en EUR	31/12/2022	31/12/2021	Taux d'évolution
Primes émises brutes	345.120.275,70	325.144.936,85	6,14%
Primes émises nettes	317.565.824,90	296.301.266,71	7,18%
Primes acquises brutes	341.967.435,30	322.851.352,16	5,92%
Primes acquises nettes	313.630.531,00	294.985.321,18	6,32%
Charge sinistres brute	153.240.179,10	218.806.355,51	-29,97%
Charge sinistres nette	156.826.733,50	162.015.354,63	-3,20%
Frais d'exploitation bruts	96.632.344,65	94.078.290,90	2,71%

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 313,63 millions en 2022, soit une variation de + 6,32 % par rapport à 2021.

La charge nette est passée de EUR 162,02 millions en 2021 à EUR 156,83 millions en 2022, soit une baisse de - 3,20 %.

Les frais d'exploitation ont évolué de + 2,71 % : EUR 96,63 millions en 2022 contre EUR 94,08 millions en 2021.

**A.2.1.2. Résultats de souscription Vie**

en EUR	31/12/2022	31/12/2021	Taux d'évolution
Primes émises brutes	273.672.898,00	271.666.260,77	0,74%
Primes émises nettes	238.748.104,00	235.721.427,07	1,28%
Primes acquises brutes	273.672.416,60	271.666.453,19	0,74%
Primes acquises nettes	238.747.622,60	235.721.619,49	1,28%
Charge sinistres brute	152.775.438,90	158.095.275,32	-3,36%
Charge sinistres nette	143.457.242,00	147.327.545,71	-2,63%
Variation des provisions brutes	43.307.700,38	86.857.688,66	-50,14%
Frais d'exploitation bruts	37.742.471,23	38.077.640,85	-0,88%

Les activités d'assurance Vie du Groupe proviennent des sociétés LA LUXEMBOURGEOISE-VIE et DKV LUXEMBOURG.

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 238,75 millions en 2022, soit une variation de + 1,28 % par rapport à 2021.

La charge nette est passée de EUR 147,33 millions en 2021, à EUR 143,46 millions en 2022, soit une baisse de - 2,63 %.

La variation des provisions brutes s'élève à EUR 43,31 millions en 2022, soit une variation de - 50,14 % par rapport à 2021. Cette baisse de la variation des provisions mathématiques s'explique majoritairement par la baisse des valeurs nettes d'inventaire entre 31/12/2021 et 31/12/2022. Les provisions mathématiques des contrats où le risque est supporté par les preneurs d'assurance ont fortement diminués.

Les frais d'exploitation bruts ont diminué de 0,88 % : EUR 37,74 millions en 2022 contre EUR 38,08 millions en 2021.

**A.2.2. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES**

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 231,50 millions en 2022, soit une variation de +6,22 % par rapport à 2021.

La charge nette est passée de EUR 144,78 millions en 2021 à EUR 129,88 millions en 2022, soit une variation de -10,29 %.

Les frais d'exploitation ont augmenté : EUR 57,25 millions en 2022 contre EUR 51,64 millions en 2021.

Le résultat technique en découlant est de EUR 57,21 millions au 31/12/2022.

Le tableau suivant reprend quelques détails par branches principales :

en EUR	Automobile Responsabilité Civile		Automobile autre branches		Incendie et autres Dommages aux biens		Autres		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Primes brutes émises	55.082.339,84	53.798.235,19	122.114.520,76	114.606.079,31	111.095.135,43	103.719.450,19	45.689.161,68	42.769.554,77	333.981.157,71	314.893.319,46
Primes brutes acquises	55.094.416,83	53.977.702,46	121.735.708,19	115.019.938,38	108.879.865,19	101.582.288,47	45.108.853,09	42.031.948,46	330.818.843,30	312.611.877,77
Charges des sinistres brutes	36.039.516,44	24.099.196,24	89.812.919,32	80.547.663,93	17.252.155,43	101.370.201,56	15.808.413,84	23.428.134,31	158.913.005,03	229.445.196,04
Frais d'exploitation bruts	-12.853.353,61	-12.578.147,56	-27.497.168,93	-25.459.025,55	-27.403.806,24	-24.258.580,83	-10.942.415,97	-9.929.134,81	-78.696.744,75	-72.224.888,75
Solde de réassurance	-5.515.066,45	-4.028.054,12	-6.422.758,14	-4.397.374,46	-39.641.694,17	15.436.240,22	-3.367.334,11	-1.913.340,10	-54.946.852,87	5.097.471,54

### A.2.3. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES-VIE

#### Primes brutes émises

L'évolution des primes brutes émises peut être ventilé par type d'activité (individuelle et groupe), voir le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021	Taux d'évolution
Primes en individuelle	78.006.570,00	80.109.969,96	-2,63%
Primes en groupe	159.172.821,54	156.674.895,79	1,59%
Primes en individuelle et en groupe	237.179.391,54	236.784.865,75	0,17%

Le montant des primes brutes émises (frais d'encaissement compris) par type de garantie est mentionné ci-dessous.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021	Taux d'évolution
Risque (décès, invalidité, complémentaire)	63.422.603,62	68.544.499,26	-7,47%
Épargne hors ULK	140.118.353,07	133.221.622,40	5,18%
ULK	33.638.434,85	35.018.744,09	-3,94%
Total	237.179.391,54	236.784.865,75	0,17%

La Société opère principalement au Luxembourg.

**Charge brute des sinistres**

Le montant des sinistres est de EUR -131,79 millions au 31/12/2022 et de EUR -138,96 millions au 31/12/2021, soit une baisse de EUR 7,17 millions. Par sinistre on entend : des paiements d'échéances, des paiements de rachats, des paiements à la suite d'un décès et des paiements de rentes. Selon le produit concerné, ces paiements peuvent avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice.

**A.2.4. Activités de souscription de LALUX GROUP RE**

Le résultat technique se chiffre à EUR 0,48 millions au 31/12/2022 contre EUR 0,46 millions au 31/12/2021.

**A.2.5. Activités de souscription de DKV LUXEMBOURG**

Les primes acquises nettes de réassurance s'élèvent à EUR 49,05 millions en 2022, soit une variation de +5,44 % par rapport à 2021.

La charge nette est passée de EUR 36,19 millions en 2021 à EUR 38,45 millions en 2022, soit une hausse de +6,24 %. La charge de sinistres est la raison principale de cette augmentation.

Les frais d'exploitation ont légèrement augmenté : EUR 8,81 millions en 2022 contre EUR 8,77 millions en 2021.

Le résultat technique en résultant est de EUR 3,64 millions au 31/12/2022.

Branches	Primes acquises nettes 2022	Primes acquises nettes 2021	Produits des placements 2022	Produits des placements 2021	Charges nettes 2022	Charges nettes 2021	Frais d'exploitation 2022	Frais d'exploitation 2021	Résultats techniques 2022	Résultats techniques 2021
Maladie	49.054.133,79	46.522.201,07	1.844.388,78	1.216.361,55	-38.452.326,56	-36.185.770,22	-8.810.511,83	-8.769.386,02	3.635.910,77	2.866.746,65

## A.3. Performance des investissements

### A.3.1. LALUX GROUP

Les comptes consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes annuels de LALUX GROUP, mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 (version coordonnée au 8 août 2016) sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes annuels de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur les deux dernières périodes de référence, les résultats d'investissement des sociétés opérationnelles du LALUX GROUP sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les dividendes versés entre les sociétés ont été éliminés en agrégé au niveau du Groupe.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	36.047.754,94	39.309.425,02
Charges des placements	-31.210.807,33	-17.924.708,31
Plus et moins-values sur placements	15.375.683,61	21.315.238,71
Plus et moins-values sur placements ULK	-27.184.645,78	16.323.909,06
<b>Total</b>	<b>-6.972.014,56</b>	<b>59.023.864,48</b>

Le poste « Revenus des placements » comprend les dividendes en provenance d'entités non opérationnelles, les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement et les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Charges des placements » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations ainsi que les corrections de valeurs sur placements.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ». En 2022, une analyse détaillée du portefeuille obligataire sur base de critères quantitatifs et qualitatifs a été effectuée dans le but d'identifier les positions sujettes à une correction de valeur.

Le poste « Plus et moins-values sur placements » comprend les bénéfices et pertes réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les bénéfices et pertes sur placements sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

Le poste « Plus et moins-values sur placements ULK » comprend les bénéfices et pertes non réalisés sur les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux.

La Société n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

### A.3.2. LALUX ASSURANCES

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	17.683.352,36	17.148.119,68
Produits des participations	2.855.500,00	3.309.300,00
Produits des autres placements :	7.706.700,79	7.859.619,39
<i>Produits provenant d'autres placements</i>	7.694.494,34	7.859.619,39
Profits provenant de la réalisation de placements	7.121.151,57	5.979.200,29
Charges des placements	-9.322.748,22	-8.710.600,41
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-2.340.250,98	-1.593.174,55
Corrections de valeurs sur placements	-6.532.388,65	-3.124.951,31
Pertes provenant de la réalisation de placements	-450.108,59	-3.992.474,55

Le poste « Produits des participations » comprend des dividendes en provenance des participations et des entreprises liées.

Le poste « Produits provenant d'autres placements comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ». En 2022, une analyse détaillée du portefeuille obligataire sur base de critères quantitatifs et qualitatifs a été effectuée dans le but d'identifier les positions sujettes à une correction de valeur.

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées à la suite de la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX ASSURANCES n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

### A.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	44.211.057,70	58.603.801,12
Produits des participations	1.372.000,00	1.808.000,00
Produits des autres placements:	23.123.446,20	25.780.868,46
<i>Produits provenant d'autres placements</i>	<i>23.123.446,20</i>	<i>25.780.868,46</i>
Profits provenant de la réalisation de placements	19.715.611,50	31.014.932,66
Plus-values non réalisées sur placements	34.785,07	17.004.301,03
Charges des placements	-31.839.203,82	-24.671.027,54
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-3.929.030,63	-4.298.413,22
Corrections de valeurs sur placements	-14.778.555,60	-7.287.965,93
Pertes provenant de la réalisation de placements	-13.131.617,59	-13.084.648,39
Moins-values non réalisées sur placements	-27.219.430,85	-680.391,97

Le poste « Produits des participations » comprend des dividendes en provenance des participations et des entreprises liées.

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Les postes « Plus-values et Moins-values non réalisées sur placements » comprennent les bénéfices et pertes latentes relatifs à des contrats en unités de compte. Les contrats en unités de compte spécifient que les prestations prévues sont liées directement à la valeur de parts d'un organisme de placement collectif ou à la valeur d'actifs contenus dans un fonds interne détenu par l'entreprise d'assurances, généralement divisé en parts. Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée aux postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur

placements». En 2022, une analyse détaillée du portefeuille obligataire sur base de critères quantitatifs et qualitatifs a été effectuée dans le but d'identifier les positions sujettes à une correction de valeur.

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées à la suite de la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX ASSURANCES-VIE n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

#### A.3.4. LALUX GROUP RE

Les produits de placements se chiffrent à EUR 2,48 millions et les charges de placement à EUR -3,50 millions en 2022.

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements». En 2022, une analyse détaillée du portefeuille obligataire sur base de critères quantitatifs et qualitatifs a été effectuée dans le but d'identifier les positions sujettes à une correction de valeur.

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées à la suite de la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX GROUP RE n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

### A.3.5. DKV LUXEMBOURG

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	2.720.096,74	2.072.659,56
Produits des participations	0,00	0,00
Produits des autres placements :	1.470.827,05	1.575.098,61
<i>Produits provenant d'autres placements</i>	<i>1.470.827,05</i>	<i>1.575.098,61</i>
Profits provenant de la réalisation de placements	1.249.269,69	497.560,95
Charges des placements	-519.856,78	-607.845,32
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-331.741,94	-450.971,40
Corrections de valeurs sur placements	-188.114,84	-156.873,92

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ». En 2022, une analyse détaillée du portefeuille obligataire sur base de critères quantitatifs et qualitatifs a été effectuée dans le but d'identifier les positions sujettes à une correction de valeur.

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées à la suite de la vente d'obligations.

## A.4. Résultats des autres activités

### A.4.1. LALUX GROUP

LALUX GROUP a des revenus locatifs en provenance des sociétés non opérationnelles. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement des sociétés opérationnelles sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

### A.4.2. LALUX ASSURANCES

LALUX ASSURANCES n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

### A.4.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Principalement dans le cadre de la gestion des régimes complémentaires de pension, LALUX ASSURANCES-VIE facture aux clients des frais annexes à l'assurance groupe et réalise des travaux de consultance. Ces revenus sont repris sous le poste « Autres produits techniques ». Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de planification.

### A.4.4. LALUX GROUP RE

LALUX GROUP RE n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence.

### A.4.5. DKV LUXEMBOURG

DKV LUXEMBOURG n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

## A.5. Autres informations

### A.5.1. LALUX GROUP

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats du LALUX GROUP n'est à ajouter pour la période de référence.

### A.5.2. LALUX ASSURANCES

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX ASSURANCES n'est à ajouter pour la période de référence.

### A.5.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX ASSURANCES-VIE n'est à ajouter pour la période de référence.

### A.5.4. LALUX GROUP RE

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX GROUP RE n'est à ajouter pour la période de référence.

### A.5.5. DKV LUXEMBOURG

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de DKV LUXEMBOURG n'est à ajouter pour la période de référence.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Présentation du système de gouvernance

##### B.1.1.1. **LALUX GROUP**

LALUX GROUP possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale des Actionnaires,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le Comité Exécutif de chacune des sociétés du groupe,
- Les fonctions clés, et
- Les comités émanant du Conseil d'Administration.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d'Administration compte 8 administrateurs au 31/12 de l'année écoulée, dont (par ordre alphabétique) :

- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil (jusqu'au 28/04/2022),
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Aloyse Kohll, Directeur Général Adjoint de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur François Pauly, Président de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la SPUERKEESS et vice-président du Conseil d'Administration (jusqu'au 28/04/2022),
- Monsieur Joël Wagner, Professeur en sciences actuarielles (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur Olivier Wantz, Directeur de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022), et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la SPUERKEESS.

La personne qui dirige effectivement LALUX GROUP en dehors des administrateurs est le Directeur Général, qui assure la gestion journalière de LALUX GROUP.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

#### **Responsabilités, délégation et fonctions**

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX GROUP. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Directeur Général, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

#### **Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités**

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Est également invité aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, le président honoraire.

LALUX GROUP a deux actionnaires : La Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme et la SPUERKEESS.

L'objectif du Conseil d'Administration est de contribuer au développement des activités des sociétés d'assurances du Groupe.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président parmi les administrateurs.

Une majorité de trois quarts des administrateurs, présents ou représentés, est nécessaire pour les domaines suivants :

- Tout transfert par la Société d'actions qu'elle détient dans ses filiales,
- Emettre un avis sur l'élection d'un membre du Conseil d'Administration des filiales directes de LALUX GROUP,
- La nomination des membres du Comité d'Audit, du Comité Risk-Compliance, du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Exécutif de LALUX GROUP,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de la Société, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

LALUX GROUP est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

### Comités émanant du Conseil d'Administration

Quatre comités émanant du Conseil d'Administration sont en place : le Comité d'Audit, le Comité Risk-Compliance, le Comité des Nominations et des Rémunérations, et le Comité d'Investissement.

Le Comité d'Audit a pour missions :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne l'information financière des entités contrôlées,
- Supervision des activités de l'Audit Interne,
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- Examen et suivi de l'indépendance du (des) réviseur(s) d'entreprises, et
- Sélection du (des) réviseur(s) d'entreprises.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité. Il est actuellement composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité Risk-Compliance a pour missions :

- Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques,
- Supervision des activités des Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle, et Délégué à la protection des données personnelles, et
- Suivi du processus de gestion du risque de non-conformité.

Le Comité Risk-Compliance se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité. Il est actuellement composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste les Conseils d'Administration dans la définition et l'application de la politique de rémunération et décide la rémunération fixe et la rémunération variable du Directeur Général et des membres des Comités Exécutifs des filiales et des membres du personnel exerçant les fonctions de contrôle. De plus, le Comité évalue tant les compétences que l'honorabilité et la moralité de tout candidat aux postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, de Directeur Général, de Dirigeant Agréé, de membre d'un Comité Exécutif, de responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante ainsi que de responsable d'une fonction clé, conformément à la politique des compétences et de l'honorabilité.

La fréquence des réunions est au minimum biannuelle et en outre, sur demande de son président ou de deux membres, chaque fois que les circonstances l'exigent. Il est composé de trois membres administrateurs.

Le Comité d'Investissement est composé du président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du chef du Département Financier, de la personne en charge de la gestion financière LALUX et d'un membre de la Direction de DKV LUXEMBOURG. Il se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par trimestre. Il est chargé de la gestion du portefeuille des placements dans les limites définies par la politique d'investissement.

Quatre fonctions clés et un Délégué à la protection des données personnelles sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II.

Le responsable de la fonction Risk est Madame Claire Ruga.

La fonction Risk a pour missions :

- Établir et maintenir des politiques de gestion des risques,
- Définir et appliquer des méthodes pour la gestion des risques,
- Promouvoir les compétences et la sensibilisation en gestion des risques,
- Construire un référentiel des risques, faciliter l'appréciation des risques et la sélection des traitements,
- Suivre le progrès des plans d'action pour les traitements choisis, ainsi que l'évolution des indicateurs de risque et les seuils associés,
- Faciliter le développement des rapports sur les risques et suivre le processus de communication,
- Préparer des rapports sur les risques et les transmettre au Comité Risk-Compliance,
- Vérifier la conception et l'efficacité des traitements implémentés et remonter les résultats aux propriétaires de risque appropriés,
- Évaluer régulièrement l'efficacité de la conception et du fonctionnement du système de gestion des risques pour identifier, mesurer, surveiller, gérer et remonter les risques auxquels la Société est exposée,
- Préparer les rapports réglementaires et les transmettre aux Comités Exécutifs et aux Conseils d'Administration,
- Communiquer au Conseil d'Administration les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants,
- Maintenir une vue agrégée et organisationnelle du profil de risque du groupe, et
- Sur demande d'un Conseil d'Administration ou de sa propre initiative, communiquer des informations sur d'autres domaines de risque spécifiques.

Le responsable de la Fonction Compliance est Madame Delphine Huart.

La Fonction Compliance a pour missions :

- Suivre les évolutions ou nouvelles législations et réglementations, et leur interprétation, dans les domaines de compliance,
- Etablir et maintenir des politiques pour la gestion des risques liés à la conformité,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité,
- Réaliser des analyses et au besoin renforcer les dispositifs de maîtrise de risque de non-conformité,
- Fournir au Directeur Général et au Responsable du Respect un rapport trimestriel en assurance vie pour permettre d'évaluer les risques de blanchiment ou de financement du terrorisme qui ont été détectés et d'émettre un jugement sur l'adéquation de la politique LBC/FT,
- Contrôler et vérifier la conformité,
- Emettre des avis sur le respect de la conformité,
- Conseiller et alerter le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration,

- Produire des rapports à destination des autorités, des Comités Exécutifs et des Conseils d'Administration,
- Animer la filière conformité, et
- Former et sensibiliser les employés.

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Madame Ida Longton.

La Fonction Actuarielle a pour missions :

- Coordonner le calcul des provisions techniques,
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- Informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et de l'adéquation du calcul des provisions techniques,
- Superviser le calcul des provisions techniques,
- Émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- Et finalement contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en collaboration avec le Risk Manager.

Le responsable de la Fonction d'Audit Interne est Madame Isabelle Fraiture.

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne au groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide le groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Fonction d'Audit Interne s'acquitte de son rôle et de ses responsabilités conformément aux directives de l'Institute of Internal Auditors (IIA) qui comprennent la définition de l'Audit Interne, le code de déontologie et les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Le champ d'intervention de l'Audit Interne comprend, mais n'est pas limité à, l'examen de l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de la gouvernance de l'organisation, de la gestion des risques et des processus internes ainsi que la qualité de la performance dans l'exécution des responsabilités assignées pour atteindre les buts et objectifs déclarés de l'organisation. Ceci inclut :

- L'établissement d'un plan d'audit interne pluriannuel fondé sur les risques et définissant des priorités cohérentes avec les objectifs du groupe.
- La mise en œuvre de ce plan d'audit.
- L'assurance que l'équipe d'audit interne dispose de personnes ayant reçu une formation de niveau élevé et disposant de compétences techniques adéquates.
- L'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du groupe.
- L'évaluation des systèmes mis en place pour assurer la conformité avec les politiques, plans, procédures, lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur le groupe.

- L'évaluation des moyens déployés pour protéger les actifs.
- L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience avec lesquelles les ressources sont employées.
- L'émission d'un rapport écrit périodique destiné au Comité d'Audit, qui inclura également le suivi de la mise en place des recommandations formulées.
- Le fait de tenir informés le Directeur Général et le Comité d'Audit de l'avancement du plan d'audit et les résultats des travaux d'audit interne.
- L'évaluation à la demande du Directeur Général ou du Comité d'Audit d'opérations ou de programmes pour déterminer si les résultats sont conformes aux buts et objectifs fixés et si les opérations ou les programmes sont exécutés comme prévu.
- La réalisation à la demande du Directeur Général ou du Comité d'Audit de missions de conseil relatives à la gouvernance, à la gestion des risques ou au contrôle interne.

Pour accomplir sa mission, la Fonction d'Audit Interne peut, si nécessaire, faire appel à des experts internes ou externes afin de parfaire sa connaissance du domaine audité.

Le Délégué à la protection des données personnelles est Madame Delphine Huart.

Cette fonction a pour mission :

- Informer et conseiller le responsable du traitement (ou le sous-traitant) et les employés qui procèdent aux traitements de données personnelles sur les obligations qui leur incombent en vertu du règlement et d'autres dispositions en matière de protection des données,
- Tenir le Registre des traitements de manière centralisée, des violations de données et de demandes d'exercice des droits des personnes concernées,
- Répondre à l'exercice des droits des personnes concernées (externes ou internes),
- Suivre le respect des principes de protection des données personnelles, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitements, et les audits s'y apportant,
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne les analyses d'impact relatives à la protection des données et vérifier leur exécution par les métiers,
- Remettre des avis et mener des missions de contrôles sur le respect des principes de la protection des données,
- Élaborer des conventions en ce qui concerne le volet de protection des données avec les sous-traitants qui traitent des données personnelles,
- Analyser les violations de données survenues, en déterminer le niveau de risque, en informer le Directeur Général et le Dirigeant Agréé de l'entité concernée et, en cas de niveau élevé de risque, en faire la déclaration à la Commission Nationale de Protection des Données et informer le Comité Exécutif,
- Être le correspondant principal avec la Commission Nationale de Protection des Données et coopérer sur toutes questions et missions qui seraient menées.

#### B.1.1.2. LALUX ASSURANCES

LALUX ASSURANCES possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant Agréé,

- Le Comité Exécutif,
- Les chefs de départements, et
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d'Administration compte 8 administrateurs au 31/12 de l'année écoulée, dont (par ordre alphabétique) :

- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil (jusqu'au 28/04/2022),
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Aloyse Kohll, Directeur Général Adjoint de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur François Pauly, Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la SPUERKEESS et vice-président du Conseil d'Administration (jusqu'au 28/04/2022),
- Monsieur Joël Wagner, Professeur en sciences actuarielles (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur Olivier Wantz, Directeur de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022), et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la SPUERKEESS.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement LALUX ASSURANCES en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est présidé par Monsieur Christian Strasser, qui assume en son sein, outre le rôle de Directeur Général et de président du Comité Exécutif, les responsabilités directes des Départements Commercial, Financier, Ressources Humaines, Marketing et Gestion Générale, ainsi que des Fonctions d'Audit Interne, Risk Management, Compliance et Actuarielle.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière de LALUX ASSURANCES. Le Dirigeant Agréé, Monsieur Luc Themelin, est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant Agréé est à la tête de LALUX ASSURANCES pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX ASSURANCES par des cadres expérimentés, dont certains sont aussi membre du Comité Exécutif. Chaque membre est responsable de la gestion des affaires courantes d'un ou plusieurs domaines. Afin de répartir les activités, les lignes de responsabilité sont documentées et communiquées à l'ensemble du personnel.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

LALUX ASSURANCES a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service sont organisées.

#### **Responsabilités, délégation et fonctions**

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX ASSURANCES. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

#### **Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités**

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Est également invité aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, le président honoraire.

LALUX ASSURANCES a un actionnaire : LALUX GROUP S.A.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de LALUX ASSURANCES (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.).

L'objectif de LALUX ASSURANCES (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de LALUX ASSURANCES et garder l'ancrage local,
- Continuer de jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil d'Administration est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de LALUX ASSURANCES. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil d'Administration figure celle de s'assurer que la valeur de l'entreprise est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (investissements, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables,
- La nomination du ou des administrateurs délégués et du ou des directeurs,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de LALUX ASSURANCES, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé,

- Le changement de la politique de réassurance, et
- L’approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d’acomptes sur dividendes.

LALUX ASSURANCES n’a pas de comité émanant du Conseil d’Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP S.A.

Ont été mis en place :

- Quatre fonctions clés pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés),
- Un Délégué à la protection des données personnelles pour répondre à l’exigence du Règlement sur la protection des données.

### B.1.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

LALUX ASSURANCES-VIE possède différents niveaux de gouvernance, c’est-à-dire :

- Le Conseil d’Administration,
- Le Comité Exécutif,
- Le Comité Opérationnel, composé de membres du Comité Exécutif et de cadres,
- Les Services,
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d’exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d’Administration compte 8 administrateurs au 31/12 de l’année écoulée, dont (par ordre alphabétique) :

- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil (jusqu’au 28/04/2022),
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d’Administration et Administrateur délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Aloyse Kohll, Directeur Général Adjoint de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur François Pauly, Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Guy Rosseljong, Directeur Général adjoint de la SPUERKEESS (jusqu’au 31/12/2021),
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la SPUERKEESS et vice-président du Conseil d’Administration (jusqu’au 28/04/2022),
- Monsieur Joël Wagner, Professeur en sciences actuarielles (depuis le 28/04/2022),
- Monsieur Olivier Wantz, Directeur de la SPUERKEESS (depuis le 28/04/2022), et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la SPUERKEESS.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement LALUX ASSURANCES-VIE en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est présidé par Monsieur Christian Strasser, qui assume en son sein, outre le rôle de Directeur Général et de président du Comité Exécutif, les responsabilités directes (hiérarchiques/administratives) des Départements Commercial, Finance, Ressources Humaines, Marketing et Gestion Générale, ainsi que des Fonctions d'Audit Interne, Risk Management, Compliance et Actuarielle. Un Responsable du Respect a été nommé par le Conseil d'Administration et est en charge du respect des obligations professionnelles en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LALUX ASSURANCE-VIE étant soumise à la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, elle a nommé un responsable de la lutte contre le blanchiment (Compliance Officer LBC/FT), notifié auprès du Commissariat aux Assurances, qui est en charge du contrôle du respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, il s'agit de Madame Delphine Huart.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière de LALUX ASSURANCES-VIE. Le Dirigeant Agréé, Madame Claudia Halmes-Coumont, est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant Agréé est à la tête de LALUX ASSURANCES-VIE pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin. Elle est également le Responsable du Respect.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX ASSURANCES-VIE par des cadres expérimentés. Afin de répartir les activités, les lignes de responsabilité sont documentées et communiquées à l'ensemble du personnel.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

LALUX ASSURANCES-VIE a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service sont organisées régulièrement.

#### **Responsabilités, délégation et fonctions**

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX ASSURANCES-VIE. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

#### **Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités**

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Est également invité aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, le président honoraire.

LALUX ASSURANCES-VIE a un actionnaire : LALUX GROUP S.A.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de LALUX ASSURANCES-VIE (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.).

L'objectif de LALUX ASSURANCES-VIE (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de LALUX ASSURANCES-VIE et garder l'ancrage local,
- Continuer de jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil d'Administration est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de LALUX ASSURANCES-VIE. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil d'Administration figure celle de s'assurer que la valeur de l'entreprise est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (investissements, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

LALUX ASSURANCES-VIE n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP S.A.

Ont été mis en place :

- Quatre fonctions clés pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés),
- Un Délégué à la protection des données personnelles pour répondre à l'exigence du Règlement sur la protection des données,
- Un responsable de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme (Compliance Officer LBC/FT),
- Un Responsable du Respect pour répondre à l'exigence du Règlement CAA N° 20/03.

#### B.1.1.4. LALUX GROUP RE

LALUX GROUP RE réalise deux types d'activités :

- La réassurance des activités des sociétés d'assurance du Groupe LALUX, et
- La prise en charge des couvertures complémentaires aux traités de réassurance externes des sociétés d'assurance du groupe.

LALUX GROUP RE possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant Agréé, et

- Les fonctions clés.

Les fonctions clés sont des employés liés au Groupe LALUX par un contrat de travail conclu auprès d'entités du Groupe LALUX, conformément à l'article 7 de la Lettre Circulaire CAA 21/12.

Le Conseil d'Administration de LALUX GROUP RE compte actuellement 4 administrateurs :

- Monsieur Christian Strasser, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Luc Themelin, Administrateur,
- Madame Valérie Blanck, Administrateur, et
- Madame Claudia Halmes-Coumont, Administrateur.

Le Dirigeant Agréé par le Commissariat aux Assurances est Madame Valérie Blanck.

Le Dirigeant Agréé assure la gestion journalière de LALUX GROUP RE. Le Dirigeant Agréé est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant Agréé est à la tête de LALUX GROUP RE pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin. Elle exerce également la Fonction de Responsable du Respect des obligations professionnelles en matière de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme.

Le Dirigeant Agréé est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX GROUP RE par des cadres expérimentés des deux actionnaires de LALUX GROUP RE, à savoir LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE. La Société n'occupe pas de personnel propre.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place au niveau de LALUX GROUP RE.

#### **Responsabilités, délégation et fonctions**

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX GROUP RE. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

La stratégie adoptée par le Conseil d'Administration de LALUX GROUP RE se fait dans la continuité des stratégies adoptées par ses actionnaires LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE, notamment pour les placements financiers, la stratégie d'entreprise et l'approbation de la politique d'acceptation des risques et, de façon générale la politique de gestion des risques.

Les affaires courantes sont assumées par le Dirigeant Agréé, qui s'attache notamment à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

#### **Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités**

LALUX GROUP RE a deux actionnaires : LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La nomination du Dirigeant Agréé,
- Le suivi des résultats financiers,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles, et

- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration a procédé à la nomination d'un président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX GROUP RE, tout engagement de LALUX GROUP RE nécessite la signature conjointe de deux administrateurs. LALUX GROUP RE est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

LALUX GROUP RE n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP S.A.

Ont été mis en place :

- Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés),
- Un Responsable du Respect pour répondre à l'exigence du Règlement CAA N° 20/03.

#### B.1.1.5. **DKV LUXEMBOURG**

DKV LUXEMBOURG possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant Agréé,
- Le Comité Exécutif,
- Les chefs de départements, et
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent. Le Conseil d'Administration compte 5 administrateurs, dont, par ordre alphabétique :

- Monsieur Steve Balance, Directeur adjoint et Chef du Département Commercial de LALUX ASSURANCES,
- Madame Valérie Blanck, Directeur adjoint et Chef du Département Études et Support Commercial de LALUX ASSURANCES,
- Monsieur Henri Hostert, Directeur de LALUX ASSURANCES,
- Monsieur Christian Strasser, Président du Conseil d'Administration de DKV LUXEMBOURG et Directeur Général de LALUX GROUP, et
- Monsieur Luc Themelin, Directeur Général adjoint de LALUX ASSURANCES.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement DKV LUXEMBOURG en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif.

Les membres du Comité Exécutif sont :

- Monsieur Stefan Pelger, qui assume en son sein le rôle de président et celui de CEO. Il est également le Dirigeant Agréé de DKV LUXEMBOURG.
- Monsieur Frank Schetter, Head of Administration.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière de DKV LUXEMBOURG. Le Dirigeant Agréé est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant Agréé est à la tête de DKV LUXEMBOURG pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de DKV LUXEMBOURG par des cadres expérimentés. Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

DKV LUXEMBOURG a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service et des réunions des cadres sont organisées.

Les employés sont informés des décisions et des projets/changements importants par le Comité Exécutif.

#### **Responsabilités, délégation et fonctions**

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de DKV LUXEMBOURG. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

#### **Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités**

Le Conseil d'Administration compte 5 administrateurs. Sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, le CEO et le Head of Administration. DKV LUXEMBOURG a un seul actionnaire : LALUX ASSURANCES.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de DKV LUXEMBOURG (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.). L'objectif de DKV LUXEMBOURG (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de DKV LUXEMBOURG et garder l'ancrage de la Grande Région,
- Continuer à jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil d'Administration est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de DKV LUXEMBOURG. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil d'Administration figure celle de s'assurer que la valeur des actions est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,

- L'approbation des politiques (souscription, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif, et
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

DKV LUXEMBOURG n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ad hoc ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP S.A.

Ont été mis en place :

- Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés),
- Un Délégué à la protection des données personnelles pour répondre à l'exigence du Règlement sur la protection des données.

### B.1.2. Changement majeur dans le système de gouvernance

Le Conseil d'Administration des entités LALUX GROUP, LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE a été renouvelé au cours de l'année 2022.

Les mandats de Madame Françoise Thoma et Monsieur Jean Habay ont pris fin au 28/04/2022.

Trois nouveaux administrateurs ont rejoint ces Conseils d'Administration avec prise d'effet au 28/04/2022 : il s'agit de Monsieur Joël Wagner, Professeur en sciences actuarielles, Monsieur Aloyse Kohll, Directeur Général Adjoint de la SPUERKEESS et Olivier Wantz, Directeur de la SPUERKEESS.

Les changements opérés au sein des Comités émanant du Groupe sont les suivants :

Au sein du Comité Risk-Compliance et du Comité d'Audit :

- Monsieur Aloyse Kohll est nommé par le Conseil d'Administration du Groupe LALUX le 28/04/2022 membre entrant de ces deux Comités en remplacement de Madame Françoise Thoma, membre sortant à cette même occasion ;
- Monsieur Romain Wehles est nommé par le Conseil d'Administration du 07/02/2022 membre entrant de ces deux Comités en remplacement de Monsieur Guy Rosseljong, membre sortant au 31/12/2021 ;
- Monsieur Olivier Wantz est nommé par le Conseil d'Administration de LALUX Group le 12/12/2022 membre entrant de ces deux Comités en remplacement de Monsieur Romain Wehles, membre sortant à cette même occasion.

Au sein du Comité d'Investissement et du Comité des Nominations et des Rémunérations :

- Monsieur Aloyse Kohll est nommé par le Conseil d'Administration du Groupe LALUX le 11/07/2022, respectivement le 24/10/2022, membre entrant de ces deux Comités en remplacement de Madame Françoise Thoma, membre sortant à cette même occasion.

### B.1.3. Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance mis en place a été validé par le Conseil d'Administration et jugé efficace et adéquat. Le système est revu à des intervalles réguliers et adapté en cas de besoin.

#### B.1.4. Informations sur la politique et les pratiques de rémunération

La politique de rémunération prend en compte la structure de gouvernance du LALUX GROUP, la complexité et les risques liés aux activités du Groupe et le principe de proportionnalité. Ce faisant, la politique de rémunération cherche à établir un juste équilibre entre attraction et fidélisation du personnel du LALUX GROUP et engagement de celui-ci sur la performance du Groupe dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, avec une gestion appropriée des risques et de la conformité tant aux exigences réglementaires externes qu'aux politiques de gouvernance et de gestion des risques du Groupe.

La politique de rémunération est alignée avec la stratégie du Groupe Lalux, basée sur une approche prudente et conservatoire, qui vise à réaliser une croissance continue et durable de valeur pour les parties prenantes, sans prise de risques excessifs ou non maîtrisables. Dans ce sens, il est assuré que la partie de rémunération tant fixe que variable ne limite pas la capacité des sociétés du Groupe Lalux à renforcer leur assise financière.

La politique de rémunération décrit les principes essentiels et les pratiques qui s'appliquent à la détermination et au traitement des rémunérations accordées au personnel du Groupe Lalux. Elle règle toutes les formes de rémunération fixe et variable et tous autres avantages, monétaires ou non monétaires, accordés au personnel du Groupe Lalux.

La politique de rémunération est applicable à l'ensemble du personnel des filiales du Groupe Lalux, qui comprend le personnel salarié sur la base d'une relation de travail et les membres des organes de gouvernance :

- Du personnel salarié conventionné, dont la relation de travail avec le Groupe Lalux est régie, notamment, par la Convention Collective des Salariés des entreprises d'assurance, conclue entre ACA - ALEBA - LCGB - OGBL en vigueur,
- Du personnel salarié non conventionné,
- Du personnel régulé, composé en application de l'article 275, paragraphe 1 alinéa c) du Règlement délégué (UE) 2015/35 des personnes qui dirigent effectivement les sociétés du Groupe Lalux ou occupent d'autres fonctions clés et d'autres catégories de personnel dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque du Groupe Lalux. La liste des personnes visées est établie par le Département des Ressources Humaines, en concertation avec le Comité Exécutif et le Comité Risk-Compliance, et approuvée par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les principes généraux de la politique de rémunération sont applicables à l'ensemble du personnel. La partie de rémunération fixe constitue la partie essentielle de la rémunération totale. La partie de rémunération variable tient compte du résultat de l'évaluation annuelle de performance et tient compte des résultats financiers des sociétés du Groupe Lalux, sans qu'il y ait un lien direct ou mathématique entre les résultats financiers, fixés comme objectifs ou non, et le montant de la rémunération variable. Des primes spéciales, non répétitives et liées à des événements particuliers peuvent être attribuées à l'ensemble du personnel du Groupe Lalux ou à certaines catégories de personnel.

Enfin, tous les employés couverts par la politique de rémunération bénéficient également d'un régime complémentaire de pension du Groupe Lalux complété par un plan de contributions personnelles. Ils peuvent également bénéficier d'autres avantages sociaux extra-légaux, comme d'une assurance hospitalisation, de rabais sur les assurances de LALUX ASSURANCES, LALUX ASSURANCES-VIE et DKV LUXEMBOURG, d'une bonification d'intérêts et d'un accès à la crèche, au fitness, au restaurant d'entreprise, au parking intérieur et aux services de la conciergerie.

Les rémunérations sont fixées conformément à cette politique susmentionnée et conjointement par le Comité des Nominations et des Rémunérations, les Comités Exécutifs et le Département des Ressources Humaines.

La politique de rémunération est valable pour toutes les sociétés faisant partie du Groupe, à l'exception de LALUX GROUP RE. En effet, LALUX GROUP RE n'occupe pas de personnel propre et ses administrateurs n'ont pas été rémunérés sur la période de référence.

## B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

### B.2.1. Description des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Le Comité des Nominations et des Rémunérations de LALUX GROUP assiste le Conseil d'Administration dans la définition et l'application de la politique de rémunération et décide la rémunération fixe et la rémunération variable du Directeur Général ainsi que des membres du Comité Exécutif et des membres du personnel exerçant les fonctions de contrôle. De plus, le Comité évalue tant les compétences que l'honorabilité et la moralité de tout candidat :

- Sur les propositions de candidature aux postes d'Administrateur et d'Administrateur délégué, de Directeur Général, de Dirigeant Agréé, de membre du Comité Exécutif, de responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante ainsi que de responsable d'une fonction clé,
- Sur les propositions de délégations de signature des niveaux 5 à 7 conformément aux notes sur le Régime des signatures approuvées par le Conseil d'Administration, conformément à la politique des compétences et de l'honorabilité.

Cette politique s'applique :

- Aux membres du Conseil d'Administration,
- Au Directeur Général,
- Aux membres du Comité Exécutif,
- Aux responsables des entités opérationnelles et fonctionnelles,
- Aux personnes occupant une fonction de contrôle (Fonction d'Audit Interne, Fonction Risk Management, Fonction Actuarielle et Fonction Compliance), et
- Sur décision du Conseil d'Administration, à toute autre personne qui exerce une fonction d'une importance particulière pour le Groupe Lalux.

#### Exigences de compétences

##### Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration considéré dans son ensemble doit réunir les qualifications, les aptitudes, l'expérience professionnelle et les compétences essentielles énumérées ci-après et chaque membre est nommé sur la base de sa contribution potentielle en termes de connaissances, d'expérience et de compétence dans un ou plusieurs domaines conformément aux besoins du Conseil d'Administration au moment de la nomination :

- Expérience réussie de la gestion d'une entreprise d'une certaine taille active sur les marchés financiers ou d'assurance, compréhension des pratiques d'excellence en matière de gestion et de développement des organisations ; capacité d'adaptation des méthodes de gestion et d'organisation à un environnement d'affaires en mutation,
- Compétence et capacité de conception et d'affinement d'une vision stratégique par la conceptualisation des tendances fondamentales, l'encouragement au dialogue de haute qualité, l'engagement et la persévérance associés à un regard critique et constructif sur les schémas établis et la vision de LALUX GROUP ; aptitude à gérer des situations de crise,
- Expérience étoffée et maîtrise approfondie des secteurs de la finance et de l'assurance, qu'il s'agisse de questions techniques (notamment des risques inhérents aux activités de ces secteurs) ou de l'environnement commercial sur le marché luxembourgeois,
- Habitude de la lecture et de l'interprétation des comptes annuels, connaissance des normes comptables et connaissance des techniques et procédures de comptabilité et de consolidation, connaissances et expérience en matière de mathématiques actuarielles et financières en relation avec le secteur de l'assurance,

- Connaissances approfondies relatives aux règles prudentielles applicables dans le secteur de l'assurance ; expérience avec les autorités en charge de l'adoption ainsi que du contrôle de l'application desdites règles ; compétences et capacité d'analyse en matière de gouvernance d'entreprise alliées à des aptitudes pragmatiques en permettant la mise en place,
- Connaissance et expérience approfondie du droit des sociétés et/ou du droit fiscal, des négociations à caractère juridique et des obligations légales incombant aux opérateurs des secteurs de la finance et/ou de l'assurance, avec une approche pragmatique du monde des affaires,
- Personnalité représentative du monde économique luxembourgeois qui, par sa réputation et le respect qu'elle inspire, dispose de relations approfondies dans le monde politique et des affaires.

Les membres du Conseil d'Administration qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doivent justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

#### **Direction**

Afin d'assurer son fonctionnement efficace, la Direction, au sens large, incluant le Directeur Général, les Dirigeants agréés et les membres du Comité Exécutif et les responsables des entités opérationnelles et fonctionnelles, doit réunir les compétences, connaissances et expériences essentielles suivantes :

- Capacité de concevoir une vision stratégique sur le court, moyen et long terme et de savoir la transcrire auprès des collaborateurs en actions concrètes tout en obtenant leur adhésion, aptitude à revoir la stratégie en fonction de certaines évolutions fondamentales de l'environnement, savoir apporter un regard critique et constructif sur les schémas établis au sein de l'organisation,
- Expérience dans la gestion du développement d'activités professionnelles sur le marché des assurances, capacité de transformer des contacts commerciaux en opportunités de développement concrètes pour l'entreprise ; capacité d'anticipation des risques inhérents aux décisions et aux actions prises, aptitudes à gérer des situations de crise,
- Connaissance approfondie du secteur des assurances (techniques d'assurances, connaissances du marché, etc.) ; connaissances et compétences en matière de mathématiques actuarielles et financières en relation avec le secteur de l'assurance,
- Capacité de lire, de comprendre et d'interpréter les états financiers, connaître et savoir mettre en œuvre les mécanismes et techniques de comptabilité et de consolidation ainsi que les normes comptables, maîtrise approfondie des techniques financières,
- Connaissances approfondies relatives aux règles prudentielles applicables dans le secteur de l'assurance, expérience avec les autorités en charge de l'adoption ainsi que du contrôle de l'application desdites règles ; compétences et capacité d'analyse en matière de gouvernance d'entreprise alliées à des aptitudes pragmatiques en permettant la mise en place,
- Compréhension des pratiques d'excellence en matière de gestion et de développement des organisations,
- Capacité d'adaptation des méthodes de gestion et d'organisation à un environnement d'affaires en mutation,
- Expérience dans le recrutement et la gestion de personnel permettant un fonctionnement optimisé de LALUX GROUP,
- Capacité à définir une politique de communication reposant à la fois sur l'interne et l'externe (clients, fournisseurs, pouvoirs publics, médias, etc.) ; compétences dans la gestion des outils de communication tels que les campagnes de publicité, le sponsoring, les relations presse, etc.,
- Capacité d'étudier, de créer, de développer et de mettre en place un parc informatique et une infrastructure de télécommunication dans un environnement d'entreprise, ainsi que de proposer des outils permettant l'automatisation de processus ou de reporting,
- Connaissance approfondie des produits et services proposés à la clientèle.

Les membres de la Direction, au sens large du Groupe Lalux qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doivent justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

### **Fonctions d'Audit Interne, Risk, Compliance et Actuarielle**

Afin de pouvoir remplir leurs missions respectives avec objectivité et efficacité, les personnes en charge des fonctions clés doivent :

- Avoir une connaissance et une expérience suffisantes des activités couvertes par leurs responsabilités,
- Avoir une connaissance précise des contraintes réglementaires qui encadrent leurs activités.

### **Évaluation de la compétence**

Tout candidat à un poste visé par la politique de compétence et d'honorabilité remet au président du Comité des Nominations et des Rémunérations de LALUX GROUP une notice biographique complète faisant ressortir des informations sur sa formation et sa carrière professionnelle.

L'évaluation de la compétence est réalisée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui remet un avis afférent au Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations prend en compte dans ses avis les connaissances d'ordre académique, les compétences techniques et l'expérience professionnelle nécessaires et adéquates pour être en mesure de remplir les fonctions respectives suivant les règles de l'art. Il s'assure que plusieurs des qualifications, expériences et connaissances énumérées ci-avant sont remplies par les candidats proposés.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations tient dûment compte, le cas échéant, des obligations respectives imparties à titre individuel aux candidats à un poste prémentionné et s'assure que les candidats ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles spécifiques nécessaires pour permettre l'exécution de leurs missions suivant les règles de l'art et une gestion saine et prudente du Groupe Lalux.

### **Évaluation de l'honorabilité**

Le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à ce que les administrateurs, les personnes qui dirigent effectivement le Groupe Lalux ou occupent d'autres fonctions importantes aient une réputation et une intégrité de bon niveau et satisfassent en permanence aux exigences d'honorabilité et de moralité. Il demande à toute personne concernée, avant son entrée en fonction, de confirmer qu'elle dispose de l'honorabilité requise pour exercer sa fonction et qu'elle n'a pas fait l'objet ni de sanctions pénales ni de sanctions disciplinaires par une autorité de surveillance prudentielle. Toute personne concernée remet au président du Comité des Nominations et des Rémunérations un extrait récent du casier judiciaire et confirme que sa situation professionnelle et privée est telle qu'elle pourra exercer sa fonction pour le Groupe Lalux sans entraves. Elle s'engage à informer sans délai le président dudit comité de tout fait qui est ou pourrait être de nature à mettre en cause son honorabilité.

### **Réévaluation des exigences de compétence et d'honorabilité**

Le Comité des Nominations et des Rémunérations procède à la réévaluation des exigences de compétence et d'honorabilité sur demande du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif. Une réévaluation est obligatoire chaque fois qu'une personne visée par la politique se voit attribuer de nouvelles missions ou responsabilités.

Dans le cadre de la Lettre Circulaire 21/12 du Commissariat aux Assurances relative aux fonctions clés définies par Solvabilité II, le Conseil d'Administration doit documenter que les fonctions Compliance, Actuarielle, Risk et Audit Interne du Groupe LALUX disposent toujours de l'honorabilité et des compétences nécessaires pour l'exercice de leur fonction.

A cette fin, il a été décidé que chaque personne responsable d'une fonction clé remettrait chaque année un extrait de casier judiciaire attestant de son honorabilité ainsi qu'un tableau résumant les formations suivies au cours de l'année précédente afin de permettre au Conseil d'Administration de s'assurer qu'elles disposent toujours des compétences et l'honorabilité requises pour l'exercice de leur fonction.

### **Communication au Commissariat aux Assurances**

Le Conseil d'Administration communique au Commissariat aux Assurances tout changement survenu dans l'identité des personnes qui dirigent effectivement LALUX GROUP ou qui assument d'autres fonctions clés, ainsi que toute information nécessaire pour apprécier si toute personne nouvellement nommée pour la gestion de LALUX GROUP satisfait aux exigences de compétence et d'honorabilité.

### **B.2.2. Processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité**

Le processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité peut être qualifié de processus classique avec un envoi de curriculum vitae, différents entretiens individuels par des cadres / chefs de départements des filiales de LALUX GROUP et la transmission d'un extrait récent du casier judiciaire.

## **B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### **B.3.1. Description de la conception du système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques est développé sur base du standard ISO 31 000 relatif à la gestion des risques et des dispositions légales régissant le secteur des assurances. Il est adapté à de nouvelles idées ou d'exigences en cas de besoin. Dans la politique actuelle de gestion des risques, des principes sont formulés tels que l'intégration à la prise de décision, la prise en compte des contraintes métiers, le niveau de connaissance approprié sur les risques, etc.

Le système de gestion des risques est coordonné par la Fonction Actuarielle et la cellule Risk - Compliance, qui compte également les fonctions de Délégué à la protection des données et de Chief Information Security Officer. Cette cellule ainsi que la Fonction Actuarielle sont directement rattachées au Directeur Général et fonctionnellement au Comité Risk-Compliance. Ces Fonctions sont indépendantes des services et des départements opérationnels (rédacteurs, gestionnaires sinistres, commerciaux, gestionnaire d'actifs, ...) et de l'Audit Interne.

Les stratégies de risque sont articulées au travers de l'appétit au risque sur 5 dimensions : revenus / bénéfices, réputation, investissements, rentabilité, et solvabilité. Les risques matériels identifiés sont discutés et analysés lors des réunions de travail sur l'appétit au risque. Les risques majeurs sont pilotés par des indicateurs de risque, transmis au Comité Risk-Compliance et au Conseil d'Administration.

Le système de gestion des risques est documenté par 8 processus de / d' :

- Appréciation des risques
- Traitement des risques
- Suivi et revue des risques
- Communication sur les risques
- Contrôle de la gestion des risques
- Maintien de la gestion des risques
- Définition de l'appétit au risque
- Mise en œuvre de l'appétit au risque

et des procédures associées.

Les Comité Risk-Compliance, Comité d'Audit et Comité d'Investissement ne sont pas propres à la Société mais sont établis au niveau de LALUX Group.

### B.3.2. Description de la mise en œuvre du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques se repose sur :

- Les Fonctions Risk et Actuarielle en collaboration avec la Fonction Compliance, le Délégué à la protection des données personnelles et le Chief Information Security Officer,
- Le Comité Risk-Compliance, et
- La création de trois lignes de défense :
  - En première ligne de défense : les propriétaires de risque ont la responsabilité opérationnelle d'évaluer, de contrôler et de traiter les risques sous leur responsabilité ;
  - En seconde ligne de défense : les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, le Délégué à la protection des données personnelles et le Chief Information Security Officer facilitent et suivent l'implémentation des pratiques de gestion des risques par la première ligne et assistent les propriétaires de risque dans le mécanisme de communication adéquate sur leurs risques ;
  - En troisième ligne de défense ; les auditeurs internes fournissent une assurance au Comité d'Audit sur le système de gestion des risques.

Le Comité Risk-Compliance a pour tâches notamment de :

- Formuler l'appétit au risque,
- Déterminer le profil de risque et le comparer à l'appétit au risque et à la stratégie,
- Déterminer la conception et l'efficacité du cadre de gestion des risques,
- Déterminer l'adéquation des procédures et l'efficacité des contrôles pour atténuer les risques en fonction de l'appétit au risque,
- Déterminer les scénarios de crise pour la détermination du capital économique et réglementaire,
- Déterminer le modèle pour la détermination du capital économique et réglementaire ainsi que les hypothèses,
- Prendre connaissance des résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité et déterminer les éventuelles actions à engager qui en découlent,
- Superviser les politiques de souscription et provisionnement, de gestion d'actifs et passifs, d'investissement, de liquidité et de réassurance, et
- Déterminer les objectifs annuels de gestion des risques.

Tous les rôles impliqués dans le système de gestion des risques sont décrits dans la politique de gestion des risques, ainsi que leurs responsabilités. Pour chaque domaine de risque, un « propriétaire de risque » est désigné. Les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, le Délégué à la protection des données personnelles et le Chief Information Security Officer émettent des recommandations et des avis sur des domaines de risque. Ces recommandations/avis sont présentés au Directeur Général et au Comité Risk-Compliance. À la suite des décisions prises, le propriétaire de risque concerné réalise un plan d'action pour atténuer les risques concernés. En fin d'année, un suivi des plans d'action est réalisé par les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, le Délégué à la protection des données personnelles et le Chief Information Security Officer.

### B.3.3. Évaluations internes des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est documentée par un processus d'établissement de l'ORSA. Le processus ORSA comprend 12 phases :

- 1) Déclenchement et calendrier,
- 2) Définition de l'appétit au risque,
- 3) Améliorations de l'ORSA,
- 4) Évaluation des scénarii de crise,
- 5) Estimation du besoin global de solvabilité,
- 6) Projection du besoin global de solvabilité,
- 7) Projection du capital de solvabilité requis / capital minimum requis,
- 8) Avis sur le respect permanent du capital réglementaire,
- 9) Évaluation de la fiabilité et de l'adéquation des provisions techniques,
- 10) Établissement du rapport ORSA et tableau de bord des risques,
- 11) Communication des résultats, et
- 12) Utilisation de l'évaluation interne au sein des filiales des sociétés.

L'équipe ORSA est composée des membres du Département Financier, des Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, du Délégué à la protection des données, du Chief Information Security Officer, de la cellule Actuariat Vie de LALUX ASSURANCES-VIE et du Services Actuariat et Réassurance de LALUX ASSURANCES.

Le Groupe LALUX établit une évaluation interne des risques et de la solvabilité sur un horizon de 3 ans, basé sur les calculs annuels de Solvabilité II au 31 décembre de l'année de référence. Sur base des risques évalués selon la formule standard de Solvabilité II, les hypothèses sous-jacentes à leur évaluation sont remises en question. Ensuite, tous les risques identifiés comme matériels sont discutés et analysés lors d'ateliers. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est approuvée annuellement par chaque Conseil d'Administration du Groupe LALUX.

Les indicateurs de risque sont revus annuellement. Le suivi des actions par domaine de risque ainsi que les indicateurs de risque sont synthétisés dans le tableau de bord des risques. Le Risk Manager soumet annuellement le rapport de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité au Comité Risk - Compliance et au Conseil d'Administration.

Les résultats des projections de capital sont utilisés dans le cadre de l'élaboration des Budgets et par le Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement est en charge de la gestion des portefeuilles de placement du Groupe LALUX dans le respect des limites définies par la politique de gestion du risque d'investissement et de liquidité. Toute variation de facteurs internes et/ou externes, impactant de manière significative le profil de risque et/ou le niveau de fonds propres du Groupe LALUX, peut conduire à la production d'une évaluation interne des risques et de la solvabilité en dehors du calendrier régulier. Ce type d'évènement ne débouche pas automatiquement sur une évaluation interne des risques et de la solvabilité ad hoc complète. Le Risk Manager est immédiatement informé dans le cas de tels évènements. Le Comité Risk-Compliance décide ensuite si les conditions préalables à une évaluation ad hoc sont remplies et précise les éléments de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité à mettre à jour. Les évènements considérés ici concernent par exemple un changement significatif des produits en portefeuille, au niveau du volume ou de la nature, une modification fondamentale du programme de réassurance, un changement majeur dans l'allocation d'actifs, de la réglementation, et/ou une vive réaction des marchés financiers.

Cette évaluation interne des risques et de la solvabilité est destinée à garantir la pertinence de la gestion des risques et des positions de solvabilité actuelles et futures dans des scénarios de crise plausibles. Sur base des objectifs stratégiques issus des plans d'entreprises du Groupe LALUX, le Risk Manager, avec l'aide des Dirigeants Agréés, identifie les risques associés à ces objectifs. Ensuite, des scénarios de crise plausibles sont identifiés et en concertation avec le Comité Risk-Compliance, les plus pertinents d'entre eux sont sélectionnés en vue d'une évaluation quantitative.

En parallèle, un plan financier sur 3 ans est élaboré pour chacune des entités du Groupe LALUX. Les hypothèses retenues sont fondées sur les niveaux de croissance et de rentabilité prévus et sont discutées avec le Conseil d'Administration dans le cadre du processus de définition du budget.

## B.4. Système de contrôle interne

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

#### B.4.1.1. LALUX GROUP

Le système de contrôle interne au sein de LALUX GROUP comprend :

- Les contrôles réalisés par le Directeur Général,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Directeur Général qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX GROUP par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX GROUP prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signatures approuvé par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2020 prévoit que LALUX GROUP ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

#### B.4.1.2. LALUX ASSURANCES

Le système de contrôle interne au sein de LALUX ASSURANCES comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,

- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX ASSURANCES par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX ASSURANCES prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signatures approuvé par le Conseil d'Administration prévoit que LALUX ASSURANCES ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

#### B.4.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le système de contrôle interne au sein de LALUX ASSURANCES-VIE comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,
- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX ASSURANCES-VIE par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX ASSURANCES-VIE prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signature approuvé par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2020 prévoit que LALUX ASSURANCES-VIE ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

#### B.4.1.4. LALUX GROUP RE

Le système de contrôle interne au sein de LALUX GROUP RE comprend :

- Les contrôles critiques continus lors du processus de renouvellement des traités acceptés,
- Les contrôles réalisés par le Dirigeant Agréé et par la Fonction Actuarielle,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à LALUX GROUP RE,

Le respect des politiques, procédures et directives arrêtées par le Conseil d'Administration. La politique d'investissement de LALUX GROUP RE suit celle des sociétés mères.

#### B.4.1.5. DKV LUXEMBOURG

Le système de contrôle interne au sein de DKV LUXEMBOURG comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,
- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de DKV LUXEMBOURG par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles,
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Le régime de signatures approuvé par le Conseil d'Administration prévoit que DKV LUXEMBOURG ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

## B.4.2. Description de la mise en œuvre de la Fonction Compliance

### Périmètre pour la vérification du respect de la réglementation

La Fonction Compliance couvre les normes de conformité suivantes :

- La législation relative à l'activité d'assurance, notamment la protection du preneur d'assurance, l'information au client, les règles de conduite relatives à l'intermédiation en assurance et la distribution d'assurances,
- La réglementation prudentielle, les règlements et lettres circulaires du Commissariat aux Assurances ayant trait aux risques de non-conformité,
- Les réglementations relatives à la concurrence et à certaines pratiques commerciales, la concurrence déloyale, la publicité trompeuse et la publicité comparative, la lutte contre des pratiques discriminatoires, la protection du consommateur,
- Les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les embargos et sanctions internationales à l'encontre de personnes, groupes ou entités,
- La réglementation sur la protection des données personnelles et la sécurité de l'information,
- Les codes professionnels ou déontologiques,
- Le respect des valeurs et règles d'intégrité internes (secret professionnel, gestion de réclamation de clients, gestion des conflits d'intérêts),
- Les rapports fiscaux en lien avec la clientèle (FATCA, CRS, DAC6), et
- Les instructions des Conseils d'Administration.

Le respect des réglementations non mentionnées ci-dessus est vérifié par d'autres fonctions que la Fonction Compliance.

### Statut de la Fonction Compliance

La Fonction Compliance est assumée par une personne nommée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le responsable de la Fonction Compliance rapporte hiérarchiquement au Directeur Général.

La Fonction Compliance est une fonction autonome et indépendante qui s'acquitte de façon objective et loyale des missions qui lui incombent ; elle fait partie du système de contrôle interne, est indépendante des fonctions opérationnelles, commerciales ou de développement.

Toute décision ou recommandation de la Fonction Compliance qui n'est pas respectée fait l'objet d'une motivation de ce non-respect. La Fonction Compliance a la possibilité de remettre en cause à un niveau hiérarchique supérieur des décisions en matière de compliance prises par d'autres services (« procédure dite d'escalade »).

Les principes fondamentaux régissant la Fonction Compliance, ainsi que son statut, ses missions et ses domaines de travail sont définis dans la politique de Compliance. La politique de Compliance est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'Administration. Le responsable de la Fonction Compliance a un accès direct au Conseil d'Administration.

### Conflits d'intérêts

Le Groupe LALUX dispose d'une séparation claire des fonctions de contrôle et d'un dispositif cohérent d'attribution des responsabilités afin d'éviter les conflits d'intérêts. Pour ce faire, le Groupe LALUX veille à ce que d'autres tâches éventuelles des collaborateurs de la Fonction Compliance ne soient pas en conflit avec leur mission de compliance.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à la rémunération du responsable de la Fonction Compliance.

### Accès aux informations et aux collaborateurs

La Fonction Compliance dispose d'un droit d'initiative pour l'ensemble de ses missions et a un accès libre à toutes les informations et à tous les documents, fichiers et données d'information, internes ou externes, en ce compris les procès-verbaux des organes décisionnels, consultatifs, de contrôle ou de surveillance ; elle est habilitée à recourir aux compétences et connaissances d'autres entités ou fonctions au sein du Groupe LALUX ou à l'expertise ou moyens techniques de tiers extérieurs.

La Fonction Compliance a le droit de mener directement des entretiens avec des employés, de leur propre initiative et sans autorisation préalable.

La Fonction Compliance a la garantie de pouvoir exprimer et faire connaître librement toutes les constatations et appréciations dans le cadre de ses missions au Directeur Général et au Comité Risk-Compliance, aux Conseils d'Administration et aux autorités de contrôle.

### Élaboration d'un plan d'action

La Fonction Compliance élabore un plan d'action sur une année. Le plan repose sur une analyse méthodique du risque qui tient compte des résultats des missions menées antérieurement, des missions sur la gestion des risques, des nouvelles réglementations et des recommandations de l'Audit interne/externe. Le plan d'action est établi par le responsable de la Fonction Compliance et approuvé par le Comité Risk-Compliance, dans le cadre de sa mission de contrôle.

### Rapport

La Fonction Compliance rapporte trimestriellement au Directeur Général et au Responsable du Respect sur les questions liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et au moins une fois par an au Comité Risk-Compliance le suivi du risque de non-conformité et les éventuels risques de non-conformité constatés.

## B.5. Fonction d'Audit Interne

L'Audit Interne aide LALUX GROUP à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Fonction d'Audit Interne est rattachée au Comité d'Audit de LALUX GROUP qui a défini son rôle, ses pouvoirs et ses responsabilités dans le cadre de son rôle de surveillance de LALUX GROUP.

Pour assurer son objectivité, la Fonction d'Audit Interne n'assumera aucune responsabilité opérationnelle directe ni n'exercera d'autorité sur les activités auditées. Par conséquent, elle n'implémentera pas de contrôles internes, ne développera pas de procédures, n'installera pas de systèmes, ne préparera ni n'approuvera d'enregistrements, ni ne s'engagera dans une activité qui pourrait altérer son jugement. La Fonction d'Audit Interne doit faire preuve du plus haut niveau d'objectivité professionnelle dans le cadre de la collecte, de l'évaluation et de la communication des informations recueillies sur l'activité ou les processus audités. La Fonction d'Audit Interne doit faire une évaluation équilibrée de toutes les circonstances pertinentes et ne pas être indûment influencée par ses propres intérêts ou par d'autres lorsqu'elle forme son jugement.

La Fonction d'Audit Interne ne doit subir aucune ingérence dans le cadre de la définition de son champ d'intervention, de la réalisation de ses travaux et de la communication de ses résultats.

Pour assurer une indépendance maximale au sein de l'organisation, la Fonction d'Audit Interne rapporte fonctionnellement au Comité d'Audit et administrativement au Directeur Général. Le Comité d'Audit approuve toutes les décisions concernant l'évaluation des performances, la nomination, ou le remplacement de la Fonction d'Audit Interne ainsi que sa compensation annuelle. La Fonction d'Audit Interne aura également un accès direct et non restreint au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

## B.6. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Comité Risk & Compliance qui est une émanation du Conseil d'Administration. Une procédure régit les interactions entre la Fonction Actuarielle et le Conseil d'Administration.

La Fonction Actuarielle contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques de la Société. Pour ce faire, un plan d'activité est établi en début d'année. Celui-ci reprend les tâches qu'elle entreprend de réaliser sur la période de référence dans le cadre de ses domaines de responsabilité.

Les activités réalisées par la Fonction Actuarielle ont été les suivantes :

- Coordination et contrôle du calcul des provisions techniques,
- Analyse des résultats, comparaison aux observations et communication des éléments de solvabilité au Directeur Général,
- Suivi de la documentation du calcul des provisions techniques,
- Mise en place et suivi des procédures garantissant le caractère approprié des hypothèses, modèles et simplifications relatifs au calcul des provisions techniques,
- Mise en place et suivi des procédures de contrôle de la qualité des données, et
- Contribution à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité menée par la fonction risque.

De plus, la Fonction Actuarielle rédige un rapport annuel au Conseil d'Administration. Celui-ci reprend, outre l'information sur les points mentionnés ci-dessus, les éléments suivants :

- Émission d'un avis sur la politique de souscription, et
- Émission d'un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

## B.7. Sous-traitance

La politique de sous-traitance définit les rôles et responsabilités associés à la sous-traitance afin d'assurer que les contrats de sous-traitance soient identifiés, analysés, évalués, notifiés, documentés, suivis, contrôlés, et en conformité pour répondre aux objectifs stratégiques de LALUX GROUP et aux exigences réglementaires. Les dispositions de la politique de sous-traitance sont applicables dans le respect et par une application adéquate du principe de proportionnalité, de manière à tenir compte de la taille et de la nature, de l'ampleur et de la complexité des activités respectives de LALUX GROUP.

La politique de sous-traitance couvre toutes sous-traitances externes au Groupe LALUX, de fonctions ou d'activités opérationnelles d'assurance, relative à de la sous-traitance Solvabilité II ou pas, s'agissant de prestations de services cloud ou non, d'activités considérées critiques ou importantes ou non, relative à chacune des entités du Groupe LALUX. Les départements et entités du Groupe établissent et maintiennent à jour la liste de l'ensemble des fonctions ou activités sous-traitées et des prestataires de service choisis. Cette liste comprend notamment :

- Les fonctions et/ou activités non liées aux activités d'assurance et/ou non visées par la politique de sous-traitance,
- Les fonctions et/ou activités d'assurance qui sont, en principe, visées par la politique de sous-traitance, mais qui ne sont pas considérées comme étant importantes ou critiques, et
- Les fonctions et/ou activités d'assurance jugées importantes et/ou critiques.

Les membres de la Gouvernance évaluent et documentent la question de savoir si une fonction ou activité opérationnelle d'assurance sous-traitée ou à sous-traiter est une fonction ou activité critique ou importante, et par conséquent, peut avoir une influence significative sur le fonctionnement de l'entité du Groupe LALUX demandeuse de la prestation de services. Les membres de la Gouvernance soumettent ensuite leur évaluation du caractère critique ou important au Comité Exécutif de l'entité du Groupe LALUX demandeuse de la prestation de services pour accord et validation.

Dans le cas de la sous-traitance d'une activité d'assurance importante et/ou critique :

- Les Comités Exécutifs appuient leur décision de sous-traitance sur une analyse approfondie réalisée par le demandeur de prestations et qui porte, au moins, sur une description circonstanciée des activités / fonction opérationnelles à sous-traiter, sur les motivations de faire appel à de la sous-traitance, ses avantages et inconvénients, les effets attendus de la sous-traitance - y compris une estimation des coûts et bénéfices - sur les activités du Groupe LALUX ;

- Les Comités Exécutifs appuient leur décision de sous-traitance sur une analyse approfondie réalisée par les membres de la Gouvernance qui porte, au moins, sur une évaluation circonstanciée des risques de la sous-traitance envisagée sur le plan des risques financiers, opérationnels, légaux et de réputations ;
- Le Comité Exécutif élabore, le cas échéant, les plans de continuité des activités, dont les stratégies de sortie, pour toute fonction ou activité importante ou critique sous-traitée.
- Par le biais des membres de la Gouvernance, au moins une fois par an, les Comités Exécutifs des entités du Groupe LALUX informent le Comité Risk - Compliance ainsi que les Conseils d'Administration des entités du Groupe LALUX de toute fonction ou activité d'assurance critique ou importante sous-traitée et communiquent au Conseil d'Administration l'évaluation des performances et résultats des sous-traitances préalablement réalisée par les membres de la Gouvernance ;
- Par le biais des membres de la Gouvernance, les Comités Exécutifs informent également le Commissariat aux Assurances préalablement et en temps utile de l'intention du Groupe LALUX de sous-traiter des fonctions ou des activités d'assurance importantes ou critiques, conformément aux exigences de la LC-21/15 et/ou LC-22/16.

Le registre de sous-traitance recense l'ensemble des fonctions ou activités opérationnelles sous-traitées et prestataires de services de l'ensemble des entités du Groupe LALUX, ainsi que les conclusions, décisions et validations d'évaluations du caractère critique ou important de ces derniers.

Les conditions générales des accords de sous-traitance conclus avec des prestataires de service sont clairement expliquées au Conseil d'Administration et avalisées par celui-ci.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information concernant le système de gouvernance du Groupe LALUX n'est à apporter pour la période de référence.

## C. PROFIL DE RISQUE

Les risques matériels auxquels LALUX GROUP est exposée sont :

- Les risques de marché pour les sous-modules de risque d' /de :
  - Actions
  - Spread
- Les risques de souscription en assurance non-vie pour les sous-modules de risque de :
  - Catastrophe
  - Primes et réserves
- Les risques de souscription en assurance vie pour les sous-modules de risque de :
  - Rachat
  - Catastrophe
  - Mortalité
- Les risques de souscription en assurance santé, pour les sous-modules de risque :
  - Résiliation
  - Primes et de réserves santé NSLT

Ces risques sont les principaux moteurs du profil de risque de la Société dans l'évaluation du besoin global de solvabilité. Dans les sections suivantes, l'appréciation des risques est effectuée selon l'évaluation interne des risques la plus récente disponible, réalisée au 31/12/2022. Celle-ci est effectuée sur l'horizon de temps du plan d'entreprise de la Société, à savoir trois ans à partir de la date de référence.

## C.1. Risque de souscription en assurance non-vie

### C.1.1. Risque de catastrophe non-vie

<b>Définition du risque</b>	<p>En cas d'évènement ou de série d'évènements extrêmes ou irréguliers sur une courte période (inférieure à 1 semaine), telle qu'une tempête ou une explosion, les primes perçues pourraient être insuffisantes pour couvrir les engagements à venir et les réserves liées aux engagements pourraient être insuffisantes pour couvrir le montant des règlements ainsi que les frais de sinistres.</p> <p>Le risque de catastrophe envisage des scénarios exceptionnels (sinistres très graves ou évènement touchant un grand nombre d'assurés comme une explosion ou une tempête) non capturés par les risques de primes et de réserves.</p>
<b>Évaluation du risque</b>	<p>Le risque de catastrophe est estimé selon les paramètres de choc utilisés pour le calcul du capital de solvabilité requis.</p>
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	<p>La couverture des sinistres ou évènements exceptionnels est réalisée par une structure de réassurance appropriée. Cette structure est remise en question chaque année en partenariat avec le courtier de réassurance. Pour la réassurance, il n'y a pas de réelles mesures de gestion et d'atténuation à mettre en place. Ces mesures d'atténuation sont implicitement prises en compte de façon anticipée. En effet, la souscription des traités se fait en évaluant a priori l'impact sur la solvabilité.</p>

### C.1.2. Risque de primes et de réserves Non-Vie

<b>Définition du risque</b>	<p>Le risque de primes est défini comme le risque d'insuffisance des primes perçues par rapport à la sinistralité future (risque de sous-tarification) ou dans le cas de la réassurance, risque de mauvaise cotation des traités acceptés.</p> <p>Le risque de réserves est défini comme le risque d'insuffisance des provisions pour sinistres par rapport à leur évolution future (risque de sous-provisionnement).</p>
<b>Évaluation du risque</b>	<p>Le risque de primes et de réserves est estimé selon les paramètres de choc utilisés pour le calcul du capital de solvabilité requis avec un risque de défaut des réassureurs accru.</p>

**Gestion et atténuation du risque**

Les mesures de gestion et d'atténuation sont les suivantes :

- Suivi de la rentabilité du portefeuille et gestion tarifaire proactive : développement/mise à jour des tarifs révolus, politique d'acceptation des risques, gestion des mauvais clients, etc.,
- Application des procédures de provisionnement par le Département Indemnisation et suivi critique par le Service Actuariat et Réassurance de LALUX Non-Vie (mise en place de réserves additionnelles si une insuffisance est constatée).

Pour le risque de primes, un suivi des ratios combinés est réalisé, mesurant les sinistres réels et les dépenses découlant des contrats d'assurance conclus en relation avec les sinistres attendus et les charges calculées dans la prime.

Le risque de réserves est surveillé par un suivi régulier de l'expérience de sinistres par catégorie de garanties et l'ajustement rapide des provisions techniques d'assurance aux nouvelles constatations fondées sur les analyses effectuées. La pertinence méthodologique décrite des provisions pour les catégories de garanties est vérifiée en effectuant régulièrement le test d'adéquation du passif en fonction du solde au dernier jour de l'exercice. Une attention particulière est accordée à la création de provisions techniques d'assurance pour l'assurance non-vie en cas de sinistres survenus mais non déclarés (IBNR).

## C.2. Risque de souscription en assurance Vie

### C.2.1. Risque de catastrophe en Vie

**Définition du risque**

Comme le portefeuille de la filiale vie de la Société comprend des couvertures des contrats de type « risque », les tarifs d'assurance de la filiale ne sont pas immunisés face à la survenance d'une éventuelle catastrophe. Pour cela, si une catastrophe induisant une extrême mortalité - qui n'est pas suffisamment prise en compte dans le risque de mortalité de la formule standard de Solvabilité II - survient, alors le nombre de décès serait ponctuellement important.

**Évaluation du risque**

Le risque de catastrophe implémenté dans le calcul du capital de solvabilité requis permet de prendre en compte des événements de mortalité extrême non suffisamment pris en compte dans le risque de mortalité. Les paramètres de la formule standard de Solvabilité II ont été établis sur base d'une étude de Swiss Re réalisée à partir de données historiques de pandémies. Néanmoins, le modèle sous-jacent ne prenait pas en compte certains événements tels que les épidémies non grippales, le VIH, le virus Ebola. C'est pour cette raison que dans le cadre du calcul du besoin global de solvabilité, le scénario de pandémie implémenté s'appuie sur le modèle du capital de solvabilité requis en tenant compte de paramètres de choc plus importants.

Une spécificité du Luxembourg est par ailleurs la forte concentration géographique des assurés. En outre, le modèle implémenté au travers du capital de solvabilité requis ne permet pas d'apprécier l'efficacité de la réassurance de manière concrète. Pour cette raison, un scénario concret de catastrophe a été évalué afin d'en retirer le risque inhérent après application de la réassurance. Ce scénario consiste en une catastrophe aérienne sur une zone à forte concentration d'assurés. Le montant du choc, ramené à une probabilité d'occurrence de 0,5 %, a été intégré au calcul du besoin global de solvabilité.

**Gestion et atténuation du risque**

Le programme de réassurance limite fortement l'exposition au risque de catastrophe via plusieurs traités de réassurance. Depuis le 01/01/2018, ce programme de réassurance a encore été renforcé par un traité de réassurance supplémentaire qui permet entre autres de se couvrir davantage contre le risque de pandémie.

### C.2.2. Risque de dépenses en Vie

<b>Définition du risque</b>	Le risque de dépenses se définit par une hausse durable de frais et du niveau de l'inflation. Suite à une hausse durable des dépenses et de l'inflation (p.ex. mauvaise maîtrise des frais généraux ou augmentation du niveau d'inflation au-delà des objectifs à long terme de l'Union européenne), le niveau des frais généraux augmenterait.
<b>Évaluation du risque</b>	Le risque de dépenses tel que défini dans le capital de solvabilité requis, c'est-à-dire une hausse durable et permanente de 10 % du niveau des dépenses et de 1 % de l'inflation, est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie de la Société.
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	Un suivi régulier est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale vie de la Société et un budget sur la durée du plan d'entreprise, qui permet de piloter le niveau des frais généraux, est établi annuellement.

### C.2.3. Risque de rachat en Vie

<b>Définition du risque</b>	Comme le portefeuille de la filiale vie de la Société est soit exposé au risque de hausse de rachats et au risque de rachat de masse, soit au risque de baisse si un événement économique néfaste survient (par ex. hausse brutale des taux d'intérêt ou taux d'intérêt bas sur une longue durée, voire nuls), l'évolution des rachats s'orienterait à la hausse et/ou à la baisse.
<b>Évaluation du risque</b>	Le risque de rachat tel que calculé dans le capital de solvabilité requis est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie de la Société, à l'exception des chocs appliqués sur la chute massive de contrats de type assurance hypothécaire. En effet, un rachat soudain, massif et immédiat de contrats de ce type n'est pas réaliste compte tenu des restrictions qui existent pour racheter ces contrats, comme par exemple l'accord de l'institution de crédit à laquelle est lié le contrat d'assurance. La filiale vie de la Société suppose donc que les seuls chocs sur les taux de rachat applicables aux assurances hypothécaires sont les chocs à la hausse et à la baisse, et non le choc de rachat massif. Le calcul du besoin global de solvabilité tient compte de ce risque de rachat adapté.
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	Un suivi régulier est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale vie de la Société, de même qu'un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

### C.2.4. Risque de mortalité en Vie

<b>Définition du risque</b>	Comme le portefeuille de la filiale vie de la Société comprend des couvertures des contrats de type « décès », en cas de mauvaise estimation des paramètres de mortalité et/ou d'un changement dans le niveau, la tendance et la volatilité de taux de mortalité et/ou si davantage de souscripteurs qu'anticipé meurent avant l'échéance du contrat, les taux de mortalité réels dépasseraient les taux de mortalité prévus dans le tarif d'assurance.
<b>Évaluation du risque</b>	Le risque de mortalité tel que défini dans le capital de solvabilité requis, c'est-à-dire une hausse soudaine de 15% des taux de mortalité utilisés pour le calcul des provisions mathématiques, est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie de la Société.
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	Le programme de réassurance permet à la filiale vie de la Société de limiter son exposition au risque de mortalité, et en particulier de se couvrir contre le risque de fréquence, de cumul et d'expositions importantes.

## C.3. Risque de souscription en assurance Santé

### C.3.1.1. Risque de résiliation en Santé

#### Définition du risque

Comme tous les produits d'assurance Santé hormis les frais médicaux sont exposés au risque de hausse de résiliation et au risque de résiliation de masse, si un évènement économique néfaste survient, détériorant le pouvoir d'achat des consommateurs ou impactant la santé financière de la Santé et sa réputation, alors des effets sur le comportement des clients se feraient sentir notamment par une hausse du taux d'annulation des contrats dépassant les taux prévus dans la tarification technique.

#### Évaluation du risque

Des hypothèses plus sévères que celles utilisées au travers de la formule standard de Solvabilité II sont appliquées. Un comportement des clients sur un segment de l'activité ou du portefeuille peut avoir des conséquences plus néfastes puisqu'il n'est pas atténué par les hypothèses uniformes qui auraient des effets compensatoires.

#### Gestion et atténuation du risque

Lors de son processus annuel d'ajustement des primes, la Société se positionne de manière à avoir un taux de rétention sur des produits rentables en ligne par rapport à ses concurrents et leur prix sur le marché au Luxembourg. Un suivi régulier du niveau de résiliation est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale santé de la Société, de même qu'un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

### C.3.1.2. Risque de primes et de réserves en Santé NSLT

#### Définition du risque

Comme les règlements pour les remboursements des frais médicaux des clients sont de courte durée, ils sont exposés au risque de primes et de réserves. Si les primes perçues pour faire face à la sinistralité future étaient insuffisantes (risque de sous-tarification) et/ou si des effets adverses possibles survenaient sur l'évaluation des sinistres en portefeuille (risque de sous-provisionnement), alors ni le tarif ni le provisionnement ne seraient adaptés aux aléas du portefeuille.

#### Évaluation du risque

Les règlements des frais médicaux de la Société se font très rapidement. De ce fait, l'exposition au risque de réserves est très limitée. Le volume de primes du portefeuille concerné (NSLT) est significatif par rapport au chiffre d'affaires total et est source majeure d'exposition au risque de souscription.

#### Gestion et atténuation du risque

Les mesures de gestion et d'atténuation des risques de souscription Santé NSLT sont les suivantes :

- Suivi de la rentabilité du portefeuille et gestion tarifaire proactive : développement/mise à jour des tarifs révolus, politique d'acceptation des risques, gestion des mauvais clients, etc.,
- Application des procédures de provisionnement par le Département Indemnisation et suivi critique par le Service Actuariat Non-Vie et réassurance (mise en place de réserves additionnelles si une insuffisance est constatée).

## C.4. Risque de marché

### C.4.1. Risque sur actions

#### Définition du risque

En cas de fluctuation des cours des titres due à un contexte de forte volatilité, résultant d'une instabilité financière, économique ou politique, la valeur des investissements financiers est susceptible d'être altérée, voire perdue.

#### Évaluation du risque

Le risque sur actions est estimé en considérant la transparence maximum possible des fonds et les paramètres de choc utilisés pour le calcul du capital de solvabilité requis.

#### Gestion et atténuation du risque

Les filiales de la Société diversifient leurs investissements en suivant les marchés financiers et réalisent également des tests de dépréciation des titres à une fréquence mensuelle.

### C.4.2. Risque de spread

#### Définition du risque

Comme les portefeuilles des filiales de la Société contiennent des titres obligataires, si les marges (« spreads ») de crédit fluctuaient par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque, la valeur des obligations en serait modifiée.

#### Évaluation du risque

Dans le calcul du capital de solvabilité requis, les obligations émises par un État ne sont pas prises en compte dans le risque de spread ni dans le risque de concentration, alors qu'elles devraient l'être. En effet, les événements passés relatifs à la crise de la dette en Europe montrent bien que les émetteurs souverains ne sont pas à l'abri des risques de spread et des risques de marché en général. Pour cette raison, un scénario de crise a été élaboré en repartant du risque de spread tel que calculé dans la formule standard de Solvabilité II et en y ajoutant les obligations gouvernementales. Ainsi, toutes les obligations du portefeuille sont choquées dans le risque de spread.

#### Gestion et atténuation du risque

Le Département Financier des filiales de la Société suit de près la qualité des investissements via les notes de crédit et une revue qualitative des investissements obligataires. Le niveau de risque est accepté en vertu d'un des principes de la politique d'investissement, à savoir que les obligations d'émetteurs bancaires systémiques et d'émetteurs corporate doivent faire l'objet d'une large diversification. Un suivi régulier de la qualité des investissements est réalisé et communiqué régulièrement au Conseil d'Administration. De plus, le Comité d'Investissement se concerta et se réunit si nécessaire pour analyser les marchés, les notes de crédit, les risques, réaliser une revue qualitative des investissements et adapter les stratégies d'investissement en conséquence.

### C.4.3. Risque de taux d'intérêt

#### Définition du risque

Étant donné que la Société a des engagements et investissements dépendants d'un taux d'intérêt fixe ou variable : en cas de fluctuation des taux d'intérêt dans le temps, la valeur actuelle des engagements et investissements financiers en serait modifiée.

#### Évaluation du risque

Les hypothèses sous-jacentes au risque de taux d'intérêt du capital de solvabilité requis sont reprises pour l'évaluation interne.

**Gestion et atténuation du risque**

Pour rester rentable à moyen et long terme, le taux de rendement moyen du portefeuille technique obligataire doit être supérieur au taux d'intérêt technique moyen du passif.

Les décisions d'investissement sont prises avec l'objectif de maximiser les rendements en tenant compte de l'appétit au risque de la Société et des limitations définies par le Conseil d'Administration.

En comptabilité LUX-GAAP, des provisions additionnelles préventives sont établies pour faire face au risque de taux d'intérêt. Celles-ci viennent alimenter les fonds propres dans une vision économique du bilan.

La Société propose des contrats multi-taux aux clients du groupe, qui leur permettent d'investir chaque prime au taux technique maximum autorisé à l'échéance annuelle du contrat.

## C.5. Risque de crédit

**Définition du risque**

En cas de non-paiement/remboursement de ses dettes, la contrepartie est en défaut de paiement ou sa qualité de crédit est détériorée. On considère comme contrepartie les preneurs d'assurance ou les intermédiaires.

**Évaluation du risque**

Le risque de crédit d'intermédiaires, preneurs d'assurance et autres est estimé selon les hypothèses sous-jacentes du capital requis de solvabilité avec la perte totale du solde de l'agent dont le solde est le plus important. Seul le poste des primes acquises a été impacté pour la filiale non-vie, car la filiale conserve ses engagements auprès des preneurs d'assurance. L'impact sur le compte de profits et pertes est évalué chaque année dans le rapport actuariel des filiales de la Société concernées.

En cas de cessation des relations commerciales avec le plus grand apporteur d'affaires, il est considéré que le preneur d'assurance résilie à l'échéance. L'impact sur le compte de profits et pertes est évalué chaque année dans le rapport actuariel des filiales de la Société concernées.

**Gestion et atténuation du risque**

Un suivi des paiements des intermédiaires (agents et courtiers) est effectué régulièrement.

## C.6. Risque de liquidité

**Définition du risque**

Le risque de liquidité peut s'appréhender sous deux angles : la liquidité d'un point de vue marché et la liquidité bilantaire.

La liquidité de marché concerne la capacité à pouvoir échanger rapidement sur le marché des actifs sans incidence majeure sur le prix de vente de ces derniers. La liquidité bilantaire correspond à la capacité dont dispose une entreprise à faire face à ses engagements en temps voulu.

Une insuffisance de liquidités peut entraîner un ralentissement dans le fonctionnement des filiales de la Société, une augmentation des coûts, porter atteinte à la réputation de la Société, mener à des actions réglementaires voire à une insolvabilité des filiales de la Société.

---

<b>Évaluation du risque</b>	<p>L'évaluation du risque de liquidité est réalisée pour chacune des filiales de la Société.</p> <p>L'évaluation du risque de liquidité de marché atteste de sa maîtrise au sein des filiales de la Société puisque tous les actifs financiers détenus sont de Tier 1 et sont essentiellement constitués d'obligations échangées sur des marchés réglementés.</p> <p>L'évaluation du risque de liquidité bilantaire atteste de la suffisance de liquidités au sein des filiales de la Société.</p>
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	<p>Le risque de liquidité, tant bilantaire que de marché, est suivi par le Département Financier et pour chacune des filiales de la Société. L'indicateur de risque basé sur des recommandations EIOPA porte sur une approche par cash-flows, consistant à rapporter les cash-flows entrants aux cash-flows sortants et observés sur un horizon d'un an. L'indicateur est en alerte lorsque le ratio descend en dessous du seuil de 100%.</p>

## C.7. Risque opérationnel

### C.7.1. Distribution / réseau d'agents en assurance non-vie

<b>Définition du risque</b>	<p>Le risque de distribution/réseau d'agents est défini comme le risque de perte, ou d'autres conséquences néfastes, résultant de processus liés au réseau de distribution, de personnes, de systèmes ou d'informations.</p>
<b>Évaluation du risque</b>	<p>Le scénario « Perte d'un apporteur d'affaires majeur » est évalué à un niveau de risque mineur.</p>
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	<p>Les agents sont regroupés en circonscriptions territoriales. Ces circonscriptions sont suivies par un ou plusieurs inspecteurs du réseau LALUX dont l'activité consiste à former, motiver, coacher les agents et à leur apporter le soutien nécessaire à l'exercice de leur activité comme agent d'assurance. La proximité des inspecteurs avec les agents permet d'anticiper et d'apprécier assez rapidement le risque du départ d'un ou de plusieurs agents, surtout auprès des agents professionnels qui gèrent près de la moitié des clients du portefeuille. Les agents professionnels sont « fédérés » dans une association, représentée par un comité restreint. La direction commerciale rencontre ce comité à plusieurs reprises pendant l'année pour présenter les nouveaux projets et discuter notamment d'améliorations des services et conditions sur proposition des agents.</p>

## C.7.2. Gestion des talents/compétences

### Définition du risque

Deux catégories de risques sont identifiées en rapport avec la gestion des personnes désignées comme clés : la démission de ces personnes et un accident les affectant lors d'un évènement d'entreprise.

- Démission de personnes clés

En cas de manque de possibilités d'avancement professionnel, des personnes désignées comme clés pourraient être démotivées et ainsi vouloir démissionner. Les fonctions concernées sont notamment les actuaires, les informaticiens, les fonctions clés, les commerciaux et les membres des Comités Exécutifs.

- Accident impactant un nombre important de personnes clés

Les employés désignés comme clés pour le Groupe LALUX meurent d'une façon inattendue ou sont gravement blessés lors d'un évènement annuel regroupant une grande partie des collaborateurs, à la suite d'un accident d'infrastructure ou à un évènement externe tel un attentat.

### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

### Gestion et atténuation du risque

- Démission de personnes clés

Différentes mesures sont en place pour atténuer le risque, tant d'un point de vue vraisemblance, qu'impact :

- Plans de succession mis en place pour les personnes clés après validation par le Comité des Nominations et des Rémunérations,
- Gestion des talents et compétences grâce à un plan de suivi et des formations adaptées pour certains collaborateurs identifiés comme talentueux et/ou clés,
- Cartographie des fonctions métier par niveau de séniorité avec un suivi annuel et une orientation vers des postes d'expert ou de management par exemple,
- Entretien annuel de 20-30 personnes avec évaluation de la personnalité par les Ressources Humaines afin d'orienter au mieux le parcours professionnel,
- Accent mis sur le bien-être des employés.

Un programme de mobilité interne est également en place, permettant aux employés d'être informés des postes vacants et d'y postuler.

- Accident impactant un nombre important de personnes clés.

Différentes mesures sont en place pour atténuer le risque, principalement d'un point de vue vraisemblance :

- Choix de sites appropriés pour l'évènement (endroit fréquemment utilisé par le public, endroit habituel par exemple),
- Visite des lieux par le service Marketing avant et le jour de l'évènement,
- Plans de succession mis en place pour personnes clés après validation par le Comité des Nominations et des Rémunérations,
- Contrôles préalables des lieux éligibles pour des évènements,
- Désignation d'un suppléant pour les personnes clés,
- Gestion de crise prévoyant le recours à une cellule psychologique pour les personnes présentes.

## C.8. Autres risques importants

### C.8.1. Risques d'infrastructure

#### C.8.1.1. Sécurité physique des immeubles

##### Définition du risque

Les accès aux locaux de la Société sont basés sur un système de badge. Cependant, une personne non autorisée pourrait suivre un employé de la Société lors de ses déplacements, ce qui pourrait entraîner un accès non autorisé à des documents confidentiels dans certaines situations et mettre la Société en porte-à-faux avec la réglementation GDPR et l'exposerait à une possible amende de la Commission nationale pour la protection des données.

##### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

##### Gestion et atténuation du risque

La délivrance de badges d'accès est gérée de manière appropriée par suite du renforcement du dispositif de contrôles des accès tels que la décision d'installer un logiciel d'inscription des visiteurs à l'entrée et l'accompagnement obligatoire des visiteurs par un employé.

Un test d'intrusion du réseau informatique interne est réalisé afin de simuler le comportement d'un attaquant qui aurait pu s'introduire dans les locaux LALUX après avoir contourné la réception ou avoir suivi un employé (cf. également « Gestion et atténuation du risque » dans C.6.1.2 Sécurité informatique - télétravail).

#### C.8.1.2. Sécurité informatique - télétravail

##### Définition du risque

Le travail à distance avec un accès aux applications de la Société sans contrôle visuel présente un risque accru de fuite des données, via les impressions locales ou les captures d'écran. Ce risque est renforcé dans le cadre d'équipements personnels (BYOD) utilisés pour ces accès, soumis à des normes de sécurité potentiellement moins strictes.

##### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

##### Gestion et atténuation du risque

L'augmentation des tentatives d'abus des systèmes d'accès à distance est atténuée au niveau du Groupe LALUX par l'utilisation obligatoire d'un VPN basé sur un certificat préinstallé sur l'ordinateur distant et protégé par un mot de passe. Seuls les équipements qui en sont pourvus peuvent se connecter. L'accès aux outils de la Société, notamment la plateforme de travail collaborative, la vidéoconférence interne et l'accès au bureau de travail distant doivent passer par ce canal.

Des contrôles réguliers des accès à distance sont effectués afin de détecter certains comportements anormaux.

Le risque de phishing ou plus largement d'ingénierie sociale est régulièrement rappelé à l'ensemble du personnel dans le cadre d'un cursus de sensibilisation à la sécurité de l'information basé sur la diffusion de plusieurs modules d'auto-apprentissage chaque mois.

#### C.6.1.3. Sécurité informatique - cybersécurité

##### Définition du risque

Risque d'intrusion dans les systèmes informatiques de LALUX par combinaison de techniques de phishing, de ransomware, d'exploitation des systèmes avec pour conséquence une exfiltration d'un volume important de données personnelles de clients LALUX et une demande de rançon à la clé.

**Évaluation du risque**

Dans le cas d'une cyberattaque, des hypothèses sur l'évaluation des impacts financiers ont été établies sur base d'études externes. Les coûts financiers directs et indirects évalués sont les suivants :

- Amélioration des mesures de cybersécurité à la suite d'une fuite de données,
- Amélioration de la cybersécurité,
- Notification de la brèche de données clients aux autorités,
- Surveillance de ce qui est réalisé avec les données clients,
- Honoraires d'avocats et frais de litiges,
- Amendes de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) et du Commissariat aux Assurances (CAA),
- Mission d'audit indépendante qui serait commanditée par la CNPD et/ou le CAA pour confirmer la maîtrise de la situation,
- Relations publiques,
- Investigations techniques,
- Valeur de la perte de revenus (primes),
- Valeur de la perte de clients,
- Interruption opérationnelle.

L'évaluation de l'impact se base sur des hypothèses fortes telle que le niveau d'amende potentiel requis par la CNPD. Le calcul de la vraisemblance de ce risque se base sur un arbre de probabilités et le jugement d'experts.

**Gestion et atténuation du risque**

Pour limiter au maximum le risque de subir une violation de données, le Département Informatique et le Chief Information Security Officer (CISO) mettent en place des mesures d'identification, de protection, de détection, de réponse et de restauration des systèmes face aux cyber menaces. LALUX procède notamment à la sécurisation et au suivi constant de son périmètre extérieur grâce à un contrat de services avec un prestataire spécialisé. Ce prestataire opère un SOC (Security Operation Center) dont une des tâches est de surveiller l'activité au niveau du périmètre externe du réseau et de corriger les vulnérabilités des systèmes de sécurité qui le protègent.

Le programme stratégique « cyber 360° » est réévalué sur une base annuelle afin de revoir la priorisation des projets en fonction de l'état d'avancement des projets et de l'évolution des menaces, des pratiques de marché et du profil de risque du Groupe.

## C.8.2. Risques de pilotage

### Continuité des activités

#### Définition du risque

Si la reprise des processus/fonctions considérés comme critiques après un incident majeur ou un désastre n'est pas possible, ou que la prévention et la détection proactive d'un tel incident ne peut être contenue avant que celui-ci ne devienne un incident majeur, alors les processus opérationnels seraient perturbés.

Ce risque est défini selon deux scénarios :

- Scénario lié aux aspects ressources humaines : à la suite d'une pandémie mondiale (p.ex. COVID-19), 30% du personnel est indisponible. La consigne est de rester chez soi en cas de symptômes afin de ne pas infecter les autres employés. Certaines personnes doivent en outre rester chez elles pour respecter une période de quarantaine par suite de l'infection d'un proche. L'événement est anticipé par l'OMS mais un vaccin n'a pas encore été développé afin de contrer la maladie ou vient d'être développé mais rencontre des réticences d'une partie de la population, malgré les recommandations des autorités, en raison d'une méfiance vis-à-vis des vaccins développés sur un court laps de temps ;
- Scénario lié aux aspects informatiques : une défaillance du système d'air conditionné provoquée par des températures exceptionnellement hautes en période estivale, entraîne l'arrêt du groupe de production d'énergie frigorifique principal, ce qui entraîne une augmentation de température dans les salles informatiques entraînant elle-même la défaillance de certains équipements informatiques dans ces salles.

#### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

#### Gestion et atténuation du risque

Un plan de la continuité des activités est en cours afin de formaliser les actions à réaliser ainsi que les personnes en charge pour restaurer les opérations pendant et après un désastre.

Un plan de la continuité des activités devrait formaliser les actions à réaliser ainsi que les personnes en charge pour gérer la situation en cas de pandémie. La situation pouvant être anticipée par l'OMS, les autorités fourniront en temps voulu les indications à suivre en fonction des circonstances particulières de la situation.

Une analyse des risques liés à l'infrastructure des salles informatiques a été réalisée et certaines mesures permettent de réduire la vraisemblance du scénario lié aux aspects informatiques.

### C.8.3. Risques de stratégie

#### Image de marque et réputation

##### Définition du risque

Parce qu'une association, action ou inaction est perçue par les preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires du Groupe LALUX comme inappropriée face à leurs attentes, l'attractivité du Groupe LALUX pour ces parties prenantes pourrait être réduite directement ou indirectement, cela pourrait alors conduire à une publicité négative, à une perte de chiffre d'affaires, à des litiges ou à une perte de clients existants et potentiels.

##### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

##### Gestion et atténuation du risque

Les efforts du Groupe LALUX pour préserver sa réputation se font en adhérant aux lois et règlements applicables, et en suivant les valeurs et les principes du Groupe LALUX ainsi que le code de bonne conduite relatif à la publicité en assurance et le code de gouvernance.

### C.8.4. Risques de non-conformité

#### C.8.4.1. Conservation et effacement des informations

##### Définition du risque

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a instauré l'obligation d'effacement des données une fois le délai de conservation dépassé. Tout manquement à cette obligation envers les clients, les partenaires, etc... ou en cas de violation des données impliquant la perte de données personnelles dont le délai de conservation est dépassé, conduirait à de lourdes conséquences pour les parties tierces impliquées en cas de dévoilement de données personnelles, à un risque de réputation et à des lourdes sanctions par la Commission nationale pour la protection des données pour le Groupe LALUX.

##### Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant. Le vol ou la destruction d'archives a été analysée d'un point de vue organisationnel et informatique au regard du RGPD.

##### Gestion et atténuation du risque

Une politique de conservation et d'effacement des données personnelles a été rédigée et est en vigueur. Les archives papiers sont centralisées depuis mars 2019 à Leudelange au siège. Lorsque le délai de détention d'un document est atteint, la destruction physique du document est réalisée. Au niveau digital, un projet d'effacement/d'anonymisation des applicatifs utilisés est en cours en vue du respect du RGPD.

**C.8.4.2. Non-respect d'une injonction relative aux sanctions internationales**

<b>Définition du risque</b>	<p>Entrer en relation avec une personne, une entreprise ou groupe associé à des mesures restrictives ou tombant sous un régime de sanctions constitue une infraction, ce qui pourrait conduire le Commissariat aux Assurances ou les autorités compétentes à sanctionner le Groupe LALUX.</p> <p>Les sanctions internationales sont des mesures restrictives prises à l'encontre de gouvernements, de pays, de tiers ou d'entités (comme des organisations terroristes) dans le but de mettre un terme à certains comportements délictueux. Elles font souvent partie d'un régime de sanctions plus étendu qui inclut également certaines mesures restrictives comme par exemple des embargos sur l'importation et l'exportation de certains produits (comme les armes ou le nucléaire), des restrictions de visa et de voyage, des gels des avoirs, des embargos militaires ou encore des embargos sectoriels.</p>
<b>Évaluation du risque</b>	Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	Les contrôles pour appliquer la réglementation sur les sanctions internationales sont en place suite au renforcement du dispositif. Une politique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau du Groupe LALUX existe et couvre le domaine des sanctions internationales et pays sous embargo. Les contrôles sont réalisés dès l'entrée en relation d'affaires et pendant toute la vie de la relation d'affaires. Les gestionnaires sont informés et un indicateur exigeant le passage par le Département Compliance rendent la matérialité peu plausible. Le processus, procédures et instructions de travail sur les sanctions internationales sont mis à disposition du personnel concerné. Le personnel concerné suit une session de sensibilisation chaque année.

**C.8.4.3. Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)**

<b>Définition du risque</b>	Un non-respect d'une obligation réglementaire liée à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC/FT) exposerait le Groupe LALUX à des poursuites voire à une condamnation à une amende pour participation à un processus de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.
<b>Évaluation du risque</b>	Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.
<b>Gestion et atténuation du risque</b>	Des politiques, procédures spécifiques en assurance vie individuelle et groupe ainsi que des contrôles sont en place pour détecter toute transaction suspecte. Un e-learning annuel composé de deux modules est également obligatoire pour tous les employés et agents et est sanctionné par la réussite d'un test.

## C.9. Autres informations

### C.9.1. Exposition découlant de positions hors bilan et du transfert de risques à des véhicules de titrisation

La Société n'a pas d'exposition de transfert de risques à des véhicules de titrisation. Les engagements hors bilan ne sont pas repris dans le modèle S.03.01 en raison de leur nature. En relation avec les contrats d'acquisition d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci, mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2022, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement ». À la même date, la Société est engagée pour un montant maximum de EUR 244,42 millions en relation avec ces contrats d'acquisition (2021 : EUR 291,25 millions). Les autres engagements de la Société s'élèvent à EUR 0,99 million (2021 : EUR 1,01 million) en relation avec différents contrats de leasing et EUR 8,04 (2021 : EUR 15,44 millions) millions concernant le bail locatif.

### C.9.2. Concentration des risques

Des contrôles de cumul sont réalisés par le service Support Commercial, principalement en ce qui concerne l'évaluation des risques les plus importants en portefeuille. Les cumuls sont revérifiés par le Service Actuariat et Réassurance de la filiale non-vie avec l'aide du courtier de réassurance dans le cadre du renouvellement du traité de réassurance qui les couvre.

En assurance-vie, les cumuls sur une tête sont contrôlés lors des contrôles de fin d'année ainsi qu'à la souscription.

Le risque de concentration sur les activités et les véhicules de souscription des filiales de la Société ne font pas l'objet d'une évaluation particulière.

### C.9.3. Sensibilité des risques

Plusieurs tests de sensibilité ont été réalisés dans deux buts distincts :

- Soit avec l'objectif de tester la résistance de la société concernée face à des situations plus complexes ou plus sévères que celles implémentées au travers de la formule standard de Solvabilité II, comme par exemple un scénario sur la révision du choc de taux d'intérêt,
- Soit pour évaluer l'impact de décisions qui pourraient être prises par la Société en termes de politique d'investissement, de réassurance ou de durabilité.

#### Sensibilité aux hypothèses de la courbe de taux d'intérêt

Deux scénarios de taux ont été évalués. Le premier scénario est relatif à la courbe obtenue en suivant la lettre circulaire 18/8 du Commissariat aux Assurances. Le deuxième scénario porte sur une modification de l'UFR (Ultimate Forward Rate). Ci-dessous, la sensibilité des capitaux de solvabilité et des fonds propres aux scénarios retenus est évaluée.

- Sensibilité au scénario de la courbe des taux d'intérêts de la lettre circulaire CAA LC18/8  
Suivant la lettre circulaire 18/8 du Commissariat aux Assurances, LALUX ASSURANCES, LALUX ASSURANCES-VIE, DKV LUXEMBOURG et LALUX GROUP RE doivent évaluer la sensibilité des provisions techniques et des fonds propres aux hypothèses sous-tendant l'extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente. Le test effectué, plus sévère, simule une augmentation de 100 points de base de l'UFR au 31 décembre de l'année de référence.
- Sensibilité à une baisse de l'UFR  
Au fil des ans, EIOPA a fait évoluer les hypothèses de convergence à long terme des taux d'intérêts. Cette évolution se traduit au travers de l'hypothèse retenue pour le taux Ultimate Forward Rate (UFR). L'UFR pour 2022 était de 3,45% et reste inchangé pour l'année 2023.

### Sensibilité à un choc sur les taux d'intérêt

Un choc de hausse, respectivement de baisse, de 50 bps des taux d'intérêt a également été implémenté. Ce test de sensibilité permet d'apprécier la sensibilité des activités de la Société et donc de son ratio de Solvabilité II aux variations des taux d'intérêts indépendamment du niveau de la courbe des taux d'intérêts. Le scénario le plus pénalisant pour la Société consiste en la hausse des taux d'intérêts. Contrairement au scénario de hausse de taux, les mouvements attendus dans un tel scénario de baisse des taux entraînent une dégradation du ratio de solvabilité. Étant donné le profil de durée en santé, les fonds propres disponibles se réduisent en cas de diminution de la courbe. Le SCR quant à lui augmente. Ces deux mouvements entraînent une dégradation significative du ratio de Solvabilité II.

### Calcul du risque catastrophe non-vie sur base des cessions de ses cédantes

Depuis 2018, le calcul du module catastrophe non-vie de LALUX GROUP RE a été adapté pour parfaitement correspondre aux exigences du Règlement délégué Solvabilité II d'octobre 2014. Ainsi, plus les cotations d'un traité sont favorables, moins le capital de solvabilité requis au titre de ce risque est important. Ce calcul n'est donc pas représentatif de l'exposition au risque puisqu'il minimise l'exposition aux tempêtes et aux catastrophes non-vie d'origine humaine, alors que LALUX GROUP RE pourrait intervenir fortement en cas de réalisation de tels événements. Le calcul du risque catastrophe sur base des cessions des cédantes est donc plus représentatif de ce qui pourrait être à charge de LALUX GROUP RE en cas de réalisation de tels événements catastrophiques. Sur base d'une telle hypothèse, le ratio de solvabilité de LALUX GROUP RE s'en trouverait fortement dégradé.

### Krach boursier

La crise financière de 2008/2009 et ses répercussions sur les taux d'intérêts, les spreads obligataires et les valeurs de marché des actions, des fonds d'investissement et des participations servent de cadre au test de sensibilité effectué sur le Groupe LALUX. Les tests de sensibilité sont appliqués aux portefeuilles d'actifs au 31 décembre de l'année de référence. L'analyse se fait en tenant compte du look-through des investissements financiers. La période de 9 mois du 01/05/2008 jusqu'au 01/02/2009 a été choisie comme période de référence pour refléter le krach boursier.

En analysant les indicateurs économiques entre la période du 01/05/2008 jusqu'au 01/02/2009, les chocs financiers suivants sont déterminés applicables aux sociétés :

- Chute de taux d'intérêts durant la crise,
- Augmentation des spreads des obligations,
- Chute des notes de rating des contreparties,
- Chute des cours des actions, fonds et participations.

La forte hausse des taux d'intérêts observée au cours de l'exercice 2022 a conduit à adapter le scénario de crise de krach boursier simulé en 2022 pour y refléter les taux d'intérêts élevés en date du 30/06/2022. Sous ces hypothèses, le krach boursier reflété par la chute des taux d'intérêts durant la crise, l'augmentation des spreads des obligations, la chute des notes de rating des contreparties et la chute des cours des actions, des fonds d'investissement et des participations, conduit à une hausse significative des SCR et donc à des ratios de solvabilité en baisse pour chacune des filiales de la Société.

### Evaluation du risque de durabilité

La réglementation en matière de risques de durabilité a évolué rapidement au cours de l'exercice 2022. La réglementation n'a cessé de se renforcer, obligeant notamment les assureurs et les réassureurs à prendre des mesures pour se mettre en conformité avec ces nouveaux textes réglementaires. EIOPA a émis en novembre 2022 une opinion destinée aux autorités de contrôle relative au traitement prudentiel des risques de durabilité. Les scénarios considérés dans l'évaluation interne des risques du Groupe LALUX seront adaptés sur base des dernières recommandations de EIOPA, notamment en ce qui concerne la prise en compte d'un scénario catastrophe de type inondation puisque ce risque n'est pas pris en compte pour le Luxembourg dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard de Solvabilité II.

Le Commissariat aux Assurances a également été très actif au cours de l'exercice 2022 et a émis deux notes d'information sur le sujet, la première en août 2022 précisant au secteur quelles sont les attentes CAA sur le sujet, et la seconde en janvier 2023, décrivant la mise en œuvre des scénarios liés aux risques de changement climatique dans l'ORSA.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les valeurs des actifs et passifs sont estimées en appliquant le principe des 4 yeux.

### D.1. Actifs

#### D.1.1. Valeur des actifs par catégorie importante d'actif

##### D.1.1.1. LALUX GROUP

Les valeurs des actifs de LALUX GROUP au 31/12/2022 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte)	2.478.816.025,52
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	186.548.116,96
Prêts et prêts hypothécaires	102.638.318,53
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	28.214.957,02
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	32.368.702,47
Créances nées d'opérations de réassurance	151.786,94
Autres créances (hors assurance)	10.595.857,09
Trésorerie et équivalents de trésorerie	385.662.988,13
<b>Total de l'actif</b>	<b>3.224.996.752,66</b>

**D.1.1.2. LALUX ASSURANCES**

Les valeurs des actifs au 31/12/2022 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Investissements	819.561.208,59
Prêts et prêts hypothécaires	10.204.617,36
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	29.648.653,07
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	21.471.720,44
Créances nées d'opérations de réassurance	151.786,94
Autres créances (hors assurance)	3.877.626,88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106.649.291,86
<b>Total de l'actif</b>	<b>991.564.905,13</b>

**D.1.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Les valeurs des actifs au 31/12/2022 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte)	1.600.019.058,90
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	186.548.116,96
Prêts et prêts hypothécaires	92.433.701,17
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	9.289.344,44
Autres créances (hors assurance)	3.168.599,21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254.169.340,37
<b>Total de l'actif</b>	<b>2.145.628.161,05</b>

**D.1.1.4. LALUX GROUP RE**

Les valeurs des actifs au 31/12/2022 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Investissements	142.090.363,86
Autres créances (hors assurance)	337.440,30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17.115.944,12
<b>Total de l'actif</b>	<b>159.543.748,28</b>

**D.1.1.5. DKV LUXEMBOURG**

Les valeurs des actifs au 31/12/2022 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Investissements	110.925.509,70
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	73.046,24
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1.607.637,59
Autres créances (hors assurance)	5.603.119,14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.103.044,76
<b>Total de l'actif</b>	<b>125.396.171,11</b>

### D.1.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales par catégorie importante d'actif

Le principe d'évaluation dans la Directive Solvabilité II vise à adopter une approche économique et cohérente par rapport au marché pour la valorisation des actifs et des passifs. Ainsi, pour l'établissement du bilan économique de LALUX GROUP (bilan Solvabilité II), ce sont les valeurs de marché et non comptables des actifs qui sont utilisées quand elles sont disponibles. Ceci est le cas pour les actions, les obligations et les fonds communs de placement. De plus, toujours dans un souci de cohérence avec le marché dans le bilan économique, le coût de la réassurance est impacté dans la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Outre les considérations données dans le paragraphe précédent, la valorisation des actifs est réalisée en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 (version coordonnée au 8 août 2016) sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration. Pour les postes actifs dont la valorisation est différente de la valorisation de la loi sur les comptes annuels, la technique de valorisation est décrite ci-dessous.

#### **Actifs incorporels**

Les licences informatiques à l'usage de LALUX GROUP sont comptabilisées comme des actifs incorporels. La valeur des actifs incorporels est mise à zéro dans le bilan Solvabilité II.

#### **Placements dans des entreprises liées et participations**

Sous ce poste figurent actuellement les placements dans les sociétés IMMO-LALUX Am Bann S.A., IMMO-LALUX Rue Peterelchen S.à r.l., IMMO-LALUX Lighthouse S.A., IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal Building S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., IMMO-LALUX Gravity I S.A., LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLNV, LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLV, LALUX GROUP RE S.A. de Réassurance, DKV Luxembourg S.A., PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A., APROBAT lalux-assurances S.A., LA LUXEMBOURGEOISE VIE S. A. d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE S.A. d'Assurances.

La valorisation des sociétés IMMO-LALUX Am Bann S.A., IMMO-LALUX Rue Peterelchen S.à r.l. IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal Building S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., IMMO-LALUX Lighthouse S.A. et IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. ont été effectuées par un expert indépendant.

Les participations dans LA LUXEMBOURGEOISE VIE S.A. d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE S.A. d'Assurances, LALUX GROUP RE S.A. de Réassurance, DKV Luxembourg S.A., sont valorisées à hauteur de la valeur Solvabilité II des fonds propres éligibles au 31/12 de l'exercice.

La participation dans PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A., APROBAT lalux-assurances S.A. et IMMO-LALUX Gravity I S.A. sont valorisées à hauteur des fonds propres au 31/12 de l'exercice.

Les participations dans LLUX S.A. SICAV-RAIF - LLNV et LLUX S.A. SICAV-RAIF - LLV sont valorisées à la valeur de marché, qui correspond aux valeurs de marché des sous-jacents détenus.

#### **Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placement**

Sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement », LALUX GROUP détient majoritairement des parts de fonds communs de placement.

Les actifs faisant partie de cette rubrique sont évalués selon leur valeur de marché la plus récente disponible.

#### **Look-through**

L'approche par transparence ou la transparisation (encore appelé « look-through ») est abordée dans le Règlement délégué Solvabilité II d'octobre 2014 et les orientations sur l'approche par transparence.

La transparisation permet d'obtenir la zone géographique et la devise pour chaque composante d'un fonds. Les calculs sous Solvabilité II sont appliqués aux expositions indirectes des fonds. La transparisation est effectuée conformément à la politique de transparisation.

**Obligations**

Sous le poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », LALUX GROUP détient des titres obligataires d'émetteurs étatiques, d'organismes internationaux et de sociétés luxembourgeoises et internationales. Les obligations sont évaluées selon leur valeur de marché, coupon couru compris (« dirty price »), la plus récente disponible.

**Actifs corporels et stocks**

Solvabilité II préconise le modèle de la réévaluation des actifs corporels à leurs justes valeurs, sous la condition que cette évaluation soit fiable. LALUX GROUP n'est pas en mesure de fournir une évaluation fiable.

Une évaluation récente sur base d'une transaction a permis de constater que la valeur résiduelle est proche de zéro. En conséquence, les actifs corporels sont considérés comme nuls.

**Créances**

Les créances sont reprises à leur valeur comptable.

**Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs sont constitués des avoirs en banque, qui sont repris à leur valeur comptable, et des actifs corporels dont la valeur est nulle sous Solvabilité II.

### D.1.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'actifs

#### D.1.3.1. LALUX GROUP

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	-10.727.945,84	Voir point 1 ci-dessous
Biens immobiliers (détenus pour usage propre)	-2.045.725,02	Voir point 2 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	180.085.821,17	Voir point 3 ci-dessous
Actions – cotées	1.598.684,72	Voir point 4 ci-dessous
Actions – non cotées	107.277,17	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'État	-17.486.208,18	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'entreprise	-104.891.189,07	Voir point 4 ci-dessous
Organismes de placement collectif	43.664.915,35	Voir point 4 ci-dessous
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-49.697.379,10	Voir point 5 ci-dessous
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-5.706.082,69	Voir point 1 ci-dessous
<b>Total de l'actif</b>	<b>34.902.168,51</b>	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des immobilisations incorporelles, des actifs corporels et du poste « Subrogations et sauvetages » comme nuls.
2. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
3. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
4. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.
5. Ce delta s'explique par la différence de traitement sur les sous-couvertures ou sur-couvertures des parts ULK.

**D.1.3.2. LALUX ASSURANCES**

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous.

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	-4.659.909,92	Voir point 1 ci-dessous
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	-1.847.610,11	Voir point 1 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	147.733.543,53	Voir point 2 ci-dessous
Actions	830.311,06	Voir point 3 ci-dessous
Actions - cotées	770.694,82	Voir point 3 ci-dessous
Actions - non cotées	59.616,24	Voir point 3 ci-dessous
Obligations	-30.117.948,67	Voir point 3 ci-dessous
Obligations d'État	-3.120.710,00	Voir point 3 ci-dessous
Obligations d'entreprise	-26.997.238,67	Voir point 3 ci-dessous
Organismes de placement collectif	12.163.761,77	Voir point 3 ci-dessous
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-74.183.461,06	Voir point 4 ci-dessous
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-5.706.082,69	Voir point 1 ci-dessous
<b>Total de l'actif</b>	<b>44.212.603,91</b>	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des immobilisations incorporelles, des actifs corporels et du poste « Subrogations et sauvetages » comme nuls.
2. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
3. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
4. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.

**D.1.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	3.449.005,79	Voir point 1 ci-dessous
Actifs corporels et stocks	21.112,28	Voir point 1 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-119.693.567,20	Voir point 2 ci-dessous
Actions	-1.603.678,77	Voir point 3 ci-dessous
Actions – cotées	-827.989,90	Voir point 3 ci-dessous
Actions – non cotées	-775.688,87	Voir point 3 ci-dessous
Obligations	78.362.393,36	Voir point 3 ci-dessous
Obligations d'État	14.205.102,76	Voir point 3 ci-dessous
Obligations d'entreprise	64.157.290,60	Voir point 3 ci-dessous
Organismes de placement collectif	-27.160.433,64	Voir point 3 ci-dessous
<b>Total de l'actif</b>	<b>-66.625.168,18</b>	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des actifs corporels et des immobilisations incorporelles comme nuls.
2. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
3. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.

**D.1.3.4. LALUX GROUP RE**

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Obligations d'État	960.200,00	Voir point 1 ci-dessous
Obligations d'entreprise	67.257.093,83	Voir point 1 ci-dessous
Organismes de placement collectif	0,00	Voir point 1 ci-dessous
Total de l'actif	160.093.797,95	

1. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.

**D.1.3.5. DKV LUXEMBOURG**

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	-2.619.030,13	Voir point 1. ci-dessous.
Actifs corporels et stocks	-177.002,63	Voir point 1. ci-dessous.
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2.802.025,00	Voir point 2. ci-dessous.
Obligations d'État	-126.135,42	Voir point 2. ci-dessous.
Obligations d'entreprise	-4.955.722,80	Voir point 2. ci-dessous.
Organismes de placement collectif	1.204.932,14	Voir point 2. ci-dessous.
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	73.046,24	Voir point 3. ci-dessous.
<b>Total de l'actif</b>	<b>-3.797.887,60</b>	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs corporels et des immobilisations incorporelles comme nuls.
2. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille.
3. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Valeur des provisions techniques, de la meilleure estimation et de la marge de risque pour chaque ligne d'activité importante

#### D.2.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2022, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont reprises dans le tableau suivant :

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brute (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
LoB1	Assurance des frais médicaux	1.134.790,30	2.562.690,13
LoB2	Assurance de protection de revenu	-2.708.739,74	1.267.151,86
LoB4	Assurance de responsabilité civile automobile	106.113.662,16	10.305.958,90
LoB5	Autre assurance des véhicules à moteur	5.977.485,97	14.302.924,71
LoB6	Assurance maritime, aérienne et transport	-106.137,60	882.719,04
LoB7	Assurance incendie et autres dommages aux biens	28.532.616,76	46.229.046,62
LoB8	Assurance de responsabilité civile générale	58.178.777,33	7.002.005,52
LoB10	Assurance de protection juridique	4.442.081,66	637.897,92
LoB11	Assurance assistance	875.954,80	74.228,74
LoB12	Assurance de pertes pécuniaires diverses	-337,83	99,01
LoB29	Assurance santé	18.944.951,01	12.085.536,48
LoB30	Assurance avec participation aux bénéfices	1.098.672.802,58	16.668.814,45
LoB31	Assurance en unités de compte	187.052.554,09	101.014,54
LoB32	Autre assurance vie	112.319.261,25	2.045.316,63
	Total	1.619.429.722,74	114.165.404,55

**D.2.1.2. LALUX ASSURANCES**

Au 31/12/2022, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont reprises dans le tableau suivant :

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brut (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
LoB2	Assurance de protection de revenu	-2.708.739,74	1.267.151,86
LoB4	Assurance de responsabilité civile automobile	106.113.662,16	10.305.958,90
LoB5	Autre assurance des véhicules à moteur	5.977.485,97	8.184.579,28
LoB6	Assurance maritime, aérienne et transport	-106.137,60	882.385,38
LoB7	Assurance incendie et autres dommages aux biens	28.532.616,76	41.969.962,22
LoB8	Assurance de responsabilité civile générale	58.178.777,33	6.307.833,23
LoB10	Assurance de protection juridique	4.442.081,66	637.897,92
LoB11	Assurance assistance	875.954,80	74.228,74
LoB12	Assurance de pertes pécuniaires diverses	-337,83	99,01
	<b>Total</b>	<b>201.305.363,51</b>	<b>69.630.096,55</b>

**D.2.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Afin de répondre aux exigences de la Directive Solvabilité II, ces provisions techniques ont été séparées par lignes d'activité selon la manière décrite dans la documentation interne. Les détails des éléments figurant dans chaque ligne d'activité ainsi que les méthodes d'évaluation et hypothèses importantes sont également donnés dans ce document.

Ces lignes d'activité ont été regroupées dans le tableau ci-dessous selon 3 catégories :

- Les engagements vie avec participation bénéficiaire,
- Les engagements en unité de compte,
- Les autres engagements vie.

Le résultat au 31/12/2022 est le suivant :

Catégorie	Best Estimate (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
Engagements vie avec participation bénéficiaire	1.098.672.802,58	16.696.803,95
Autres engagements vie	111.272.970,25	2.029.957,34
Engagements en unités de compte	187.052.554,09	101.111,36
<b>Total</b>	<b>1.396.998.326,92</b>	<b>18.827.872,65</b>

Les provisions techniques modélisées sont évaluées contrat par contrat jusqu'à leur expiration selon une projection déterministe à l'aide d'un outil de calcul informatique. Celles-ci représentent une grande majorité du portefeuille. Les autres provisions techniques sont évaluées au cas par cas : il peut s'agir de la valeur comptable lorsque celle-ci constitue une bonne approximation du poste. Par ailleurs, certaines provisions disparaissent lors de la valorisation dite « économique » du bilan Solvabilité II. Pour les contrats en unité de compte (ULK), la valeur de marché des unités est utilisée. Un point de modélisation est toutefois utilisé lorsque les chargements prélevés par LALUX ASSURANCES-VIE dépendent de l'encours des contrats. Ce « model point » consiste, sur base d'un individu moyen du portefeuille, à ajuster la valeur des unités de compte en fonction des coûts et des chargements que la Société supporte pour ces contrats.

Par ailleurs, la modélisation des provisions techniques utilise des hypothèses de projection qui sont développées dans les sections suivantes.

#### D.2.1.4. LALUX GROUP RE

Au 31/12/2022, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont repris dans les tableaux S.12.01.02 et S.17.01.02, en annexe de ce rapport.

#### D.2.1.5. DKV LUXEMBOURG

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brut (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
SLT	Santé SLT	18.944.951,01	12.078.871,63
NSLT	Santé NSLT	1.134.790,30	2.544.479,82
<b>Total</b>		<b>20.079.741,30</b>	<b>14.623.351,45</b>

### D.2.2. Description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques est basé sur les hypothèses décrites et justifiées dans le document « Description des calculs du capital de solvabilité requis (Pilier I) ». Ces hypothèses sont généralement issues d'études statistiques internes reflétant les tendances réellement observées pour la Société. Dans le cas où des statistiques internes ne sont pas disponibles, des données d'expérience obtenues sur le marché sont utilisées. Ainsi, pour l'assurance Vie, les probabilités de rachat et les niveaux de dépenses utilisés dans le calcul des provisions ont été calibrés sur les données réellement observées par le groupe Lalux tandis que les probabilités de décès sont fournies par des tables d'expérience belges qui varient selon le type de contrat et selon le sexe. Pour l'assurance Santé, le calcul des provisions techniques est basé sur une série de paramètres qui ont été calibrés afin de refléter les phénomènes observés au sein du portefeuille : inflation médicale, annulation de contrats. Les probabilités de décès sont fournies par des tables d'expérience belges. Des jugements d'expert justifient toute déviation de ces hypothèses avec les hypothèses correspondantes dans le provisionnement des états financiers.

Par ailleurs, l'actualisation des flux financiers ainsi que le montant de participation aux bénéfices octroyé sur les contrats de type « épargne » dans le futur découlent directement de la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA.

La chaîne d'extraction des données, ainsi que la cohérence de celles-ci, sont vérifiées avant d'entamer les calculs de projection.

Enfin, la suffisance des provisions techniques est assurée par l'identification des éléments constitutifs de la différence entre le montant des provisions techniques calculé selon les règles de la Directive Solvabilité II et le montant figurant dans les comptes annuels.

### D.2.3. Explication quantitative et qualitative des différences importantes pour chaque ligne d'activité importante

#### **D.2.3.1. LALUX GROUP**

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de l'assureur est bien inférieure à la réserve comptable dont il dispose pour y faire face, même si on l'incrémente encore de la marge de risque.

Vu par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que le provisionnement est prudent.

Ligne d'activité	Provision LUXGAAP (en EUR)	Best Estimate brute (en EUR)	Différence entre Best Estimate et provisions comptables
Assurance des frais médicaux (NSLT)	14.127.306,09	1.134.790,30	-12.992.515,79
Assurance de protection de revenu	12.792.227,86	-2.708.739,74	-15.500.967,60
Assurance de responsabilité civile automobile	151.865.279,87	106.113.662,16	-45.751.617,71
Autre assurance des véhicules à moteur	55.321.479,86	5.977.485,97	-49.343.993,89
Assurance maritime, aérienne et transport	360.796,98	-106.137,60	-466.934,58
Assurance incendie et autres dommages aux biens	124.108.209,34	28.532.616,76	-95.575.592,58
Assurance de responsabilité civile générale	103.484.026,90	58.178.777,33	-45.305.249,57
Assurance de protection juridique	11.108.280,26	4.442.081,66	-6.666.198,60
Assurance assistance	2.912.766,77	875.954,80	-2.036.811,97
Assurance de pertes pécuniaires diverses	116,17	-337,83	-454,00
Assurance santé (SLT)	81.481.175,66	18.944.951,01	-62.536.224,65
Assurance avec participation aux bénéfices	1.687.570.275,58	1.098.672.802,58	-588.897.473,00
Autre assurance vie		112.319.261,25	112.319.261,25
Assurance en unités de compte	199.014.596,69	187.052.554,09	-11.962.042,60
<b>Total</b>	<b>2.444.146.538,03</b>	<b>1.619.429.722,74</b>	<b>-824.716.815,29</b>

En assurance Non-Vie, vu par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que le provisionnement est prudent.

Sous Solvabilité II, les provisions pour les assurances de type SLT sont calculées en projetant tous les flux monétaires qui entrent en compte dans la valorisation des passifs. Cette projection diffère du calcul de la réserve de vieillissement correspondante dans les comptes annuels au travers des éléments suivants :

- Sous Solvabilité II, l'actualisation des flux se fait sous la courbe sans risque EIOPA et non au taux technique comme pour la réserve de vieillissement ;
- La valorisation sous Solvabilité II prend en compte le mécanisme d'ajustement des primes suite à l'adaptation du coût du sinistre moyen par l'inflation médicale au fil de la projection ;
- Les paramètres de risque de souscription ne sont plus pris sur une base prudentielle sous Solvabilité II.

Dans les comptes annuels, le calcul de la réserve de vieillissement est effectué contrat par contrat sur base des paramètres prudentiels conformément aux notes techniques. Pour les provisions techniques de Solvabilité II, les calculs sont effectués à un niveau d'agrégation plus élevé puisque les contrats sont regroupés par tarif et âge de l'assuré. En outre, les hypothèses de calcul sont calibrées à ce niveau et parfois encore plus globalement.

En ce qui concerne la provision pour primes futures, les contrats d'assurance groupe qui sont déjà renouvelés pour l'année suivante sont pris en compte sous Solvabilité II contrairement aux comptes annuels.

En assurance vie, le facteur ayant le plus d'impact sur la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité II est la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA. À noter que l'incidence des taux d'intérêt est différente en assurance groupe et en assurance individuelle de par la nature différente des contrats.

Au-delà de l'impact global de la courbe des taux d'intérêt, des écarts récurrents sur les contrats d'assurance ont été soulevés. Certaines provisions deviennent également nulles dans le régime Solvabilité II. L'ensemble des explications est repris par les points suivants :

1. Différence sur les contrats d'assurance individuelle, qui s'explique par la combinaison de la courbe des taux d'intérêt basse et des probabilités de décès qui se basent sur des tables de mortalité d'expérience dans Solvabilité II. En effet, les tarifications de la Société sont basées sur des tables prudentielles conformément à des notes techniques remises au Commissariat aux Assurances. Sous Solvabilité II, la Société utilise des tables d'expérience établies sur base de statistiques de la population assurée belgo-luxembourgeoise. Une autre différence significative vient du fait que les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.
2. Différence sur les contrats d'assurance groupe : la différence majeure est due à la courbe des taux d'intérêt. Une autre différence significative vient du fait que les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.

Les différences entre les valorisations des provisions techniques selon la loi sur les comptes annuels et la Directive Solvabilité II sont analysées à chaque évaluation.

**D.2.3.2. LALUX ASSURANCES**

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de l'assureur est bien inférieure à la réserve comptable dont il dispose pour y faire face, même si on l'incrémente encore de la marge de risque.

Vu par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que le provisionnement est prudent.

Ligne d'activité	Provision LUXGAAP (en EUR)	Best Estimate brutes (en EUR)	Différence entre Best Estimate et provisions comptables
Assurance de protection de revenu	12.792.227,86	-2.708.739,74	-15.500.967,60
Assurance de responsabilité civile automobile	151.865.279,87	106.113.662,16	-45.751.617,71
Autre assurance des véhicules à moteur	55.321.479,86	5.977.485,97	-49.343.993,89
Assurance maritime, aérienne et transport	360.796,98	-106.137,60	-466.934,58
Assurance incendie et autres dommages aux biens	124.108.209,34	28.532.616,76	-95.575.592,58
Assurance de responsabilité civile générale	103.484.026,90	58.178.777,33	-45.305.249,57
Assurance de protection juridique	11.108.280,26	4.442.081,66	-6.666.198,60
Assurance assistance	2.912.766,77	875.954,80	-2.036.811,97
Assurance de pertes pécuniaires diverses	116,17	-337,83	-454,00
<b>Total</b>	<b>461.953.184,01</b>	<b>201.305.363,51</b>	<b>-260.647.820,50</b>

**D.2.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Afin d'analyser les différences entre les provisions techniques utilisées à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les comptes annuels, les provisions techniques ont également été regroupées dans 3 lignes d'activité : les provisions techniques d'assurance individuelle (hors ULK), les provisions techniques d'assurance groupe (hors ULK) et les provisions techniques des contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK).

Le détail des écarts de provisions techniques par catégorie est repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Delta entre provisions LUXGAAP et Best Estimate (en EUR)	Explication qualitative pour les deltas matériels
Assurances individuelles (hors ULK)	-267.737.582,47	(1)
Assurances de Groupe (hors ULK)	-197.827.339,92	(2)
Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK)	504.437,13	
<b>Total</b>	<b>-465.060.485,27</b>	

Le facteur ayant le plus d'impact sur la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité II est la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA.

Au-delà de l'impact global de la courbe des taux d'intérêt, des écarts récurrents sur les contrats d'assurance ont été soulevés. Certaines provisions deviennent également nulles dans le régime Solvabilité II. L'ensemble des explications est repris par les points suivants :

1. Différence sur les contrats d'assurance individuelle, qui s'explique par la combinaison de la courbe des taux d'intérêt basse et des probabilités de décès qui se basent sur des tables de mortalité d'expérience dans Solvabilité II. En effet, les tarifications de la Société sont basées sur des tables prudentielles conformément à des notes techniques remises au Commissariat aux Assurances. Sous Solvabilité II, la Société utilise des tables d'expérience établies sur base de statistiques de la population assurée belgo-luxembourgeoise. Une autre différence significative vient du fait que les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.
2. Différence sur les contrats d'assurance groupe : la différence majeure est due à la courbe des taux d'intérêt. Une autre différence significative vient du fait que les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.

Les différences entre les valorisations des provisions techniques selon la loi sur les comptes annuels et la Directive Solvabilité II sont analysées à chaque évaluation.

**D.2.3.4. LALUX GROUP RE**

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier de la cédante permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de la cédante est bien inférieure à la réserve comptable dont elle dispose pour y faire face. Les conditions de réassurance sont alors appliquées à ce Best Estimate pour obtenir le Best Estimate de la Société, incrémenté encore de la marge de risque.

**D.2.3.5. DKV LUXEMBOURG**

Sous Solvabilité II les provisions pour les assurances de type SLT sont calculées en projetant tous les flux monétaires qui entrent en compte dans la valorisation des passifs. Cette projection diffère du calcul de la réserve de vieillissement correspondante dans les comptes annuels au travers des éléments suivants :

- Sous Solvabilité II, l'actualisation des flux se fait sous la courbe sans risque EIOPA et non au taux technique comme pour la réserve de vieillissement ;
- La valorisation sous Solvabilité II prend en compte le mécanisme d'ajustement des primes à la suite de l'adaptation du coût du sinistre moyen par l'inflation médicale au fil de la projection ;
- Les paramètres de risque de souscription ne sont plus pris sur une base prudentielle sous Solvabilité II.

Dans les comptes annuels, le calcul de la réserve de vieillissement est effectué contrat par contrat sur base des paramètres prudentiels conformément aux notes techniques. Pour les provisions techniques de Solvabilité II les calculs sont effectués à un niveau d'agrégation plus élevé puisque les contrats sont regroupés par tarif et âge de l'assuré. En outre, les hypothèses de calcul sont calibrées à ce niveau et parfois encore plus globalement.

En ce qui concerne la provision pour primes futures, les contrats d'assurance groupe qui sont déjà renouvelés pour l'année suivante sont pris en compte sous Solvabilité II contrairement aux comptes annuels.

#### D.2.4. Ajustement égalisateur

Au 31/12/2022, l'ajustement égalisateur n'est pas appliqué.

#### D.2.5. Correction pour volatilité

Au 31/12/2022, la correction pour volatilité n'est pas appliquée.

#### D.2.6. Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Au 31/12/2022, la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire n'est pas appliquée.

#### D.2.7. Déduction transitoire

Au 31/12/2022, la déduction transitoire n'est pas appliquée.

#### D.2.8. Description des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation

##### **D.2.8.1. LALUX GROUP**

Les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2022. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

La Société n'a pas de véhicule de titrisation.

##### **D.2.8.2. LALUX ASSURANCES**

Les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2022. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

La Société n'a pas de véhicule de titrisation.

#### D.2.8.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Les créances en cours découlant des traités de réassurance n'ont pour objet que la gestion des sinistres. Néanmoins, les décomptes de réassurance étant effectués sur base annuelle, le poste se révèle usuellement nul ou non matériel. Des paiements au comptant sont prévus dans certains traités de la Société, mais n'ont encore jamais dû être effectués.

Par ailleurs, la Société n'a pas de véhicule de titrisation.

#### D.2.8.4. LALUX GROUP RE

La Société n'a pas de véhicule de titrisation, ni de créance découlant de contrats de réassurance.

#### D.2.8.5. DKV LUXEMBOURG

Les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2022. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

La Société n'a pas de véhicule de titrisation.

### D.2.9. Changement important d'hypothèses

#### D.2.9.1. LALUX GROUP

En assurance vie, les hypothèses non économiques du modèle de projection ont été revues conformément aux procédures mises en place : les taux de rachat et de dépense ont été revus sur base des données internes et des tables de mortalité plus récentes ont été construites.

En assurance santé, les hypothèses du modèle de projection des flux de trésorerie SLT ont été revues conformément aux procédures mises en place.

#### D.2.9.2. LALUX ASSURANCES

Aucun changement d'hypothèse pertinente n'a été pratiqué dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence.

#### D.2.9.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Nos procédures prévoient une analyse systématique des hypothèses de projection et une recalibration de celles-ci si une différence matérielle existe entre le modèle et les observations réelles.

#### D.2.9.4. LALUX GROUP RE

Aucun changement d'hypothèse pertinente n'a été pratiqué dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence.

#### D.2.9.5. DKV LUXEMBOURG

Les hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques ont été mises à jour sur base des informations de marché et des données de portefeuille les plus récentes.

## D.3. Autres passifs

### D.3.1. Valeur des autres passifs pour chaque catégorie importante des autres passifs

#### D.3.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2022, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	66.151.806,36
Provisions pour retraite	3.051.902,11
Dépôts des réassureurs	56.775.908,17
Passifs d'impôts différés	180.528.419,77
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	32.205.885,69
Dettes nées d'opérations de réassurance	8.000.212,43
Autres dettes (hors assurance)	19.437.063,55
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	3.860.017,23
<b>Total des autres passifs</b>	<b>370.011.215,31</b>

**D.3.1.2. LALUX ASSURANCES**

Au 31/12/2022, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	49.702.600,91
Provisions pour retraite	2.230.015,19
Dépôts des réassureurs	55.817.032,93
Passifs d'impôts différés	63.653.629,82
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	21.437.193,86
Dettes nées d'opérations de réassurance	7.077.514,46
Autres dettes (hors assurance)	10.257.434,65
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2.761.299,66
<b>Total des autres passifs</b>	<b>212.936.721,48</b>

**D.3.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Au 31/12/2022, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	10.067.763,02
Provisions pour retraite	129.380,92
Dépôts des réassureurs	958.875,24
Passifs d'impôts différés	139.148.638,95
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	12.187.631,80
Dettes nées d'opérations de réassurance	1.472.747,64
Autres dettes (hors assurance)	6.650.454,40
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1.098.717,57
<b>Total des autres passifs</b>	<b>171.714.209,54</b>

**D.3.1.4. LALUX GROUP RE**

Au 31/12/2022, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	557.365,00
Passifs d'impôts différés	16.636.219,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	83.813,68
Autres dettes (hors assurance)	341.898,15
<b>Total des autres passifs</b>	<b>17.619.295,83</b>

**D.3.1.5. DKV LUXEMBOURG**

Au 31/12/2022, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	5.785.701,39
Provisions pour retraite	623.005,00
Passifs d'impôts différés	15.021.034,59
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	531.060,03
Dettes nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres dettes (hors assurance)	1.774.987,27
<b>Total des autres passifs</b>	<b>23.735.788,28</b>

### D.3.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales pour chaque catégorie importante des autres passifs

#### **D.3.2.1. LALUX GROUP**

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon la loi sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ». Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

#### **D.3.2.2. LALUX ASSURANCES**

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon la loi sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ». Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

#### **D.3.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon la loi sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ». Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

#### **D.3.2.4. LALUX GROUP RE**

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon la loi sur les comptes annuels. Néanmoins, des provisions pour risques et charges sont comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

#### **D.3.2.5. DKV LUXEMBOURG**

Le poste « Autres provisions techniques » regroupe la provision pour taux d'intérêt bas, la provision pour annulation et la provision pour droit de continuation.

Ce poste est valorisé à zéro sous Solvabilité II puisque l'ensemble des provisions techniques est évalué au niveau du Best Estimate et de la marge de risque.

Les provisions autres que provisions techniques ainsi que les dettes liées ou non à l'activité d'assurance sont valorisées de la même manière que dans les comptes statutaires. Elles n'ont pas de valeur réelle de marché au sens propre, mais ces passifs financiers pourraient être valorisés à ces valeurs statutaires.

### D.3.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'autres passifs

#### D.3.3.1. LALUX GROUP

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels.

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

#### D.3.3.2. LALUX ASSURANCES

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels :

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

#### D.3.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels :

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

#### D.3.3.4. LALUX GROUP RE

Pour les postes « Autres passifs » dont la valorisation est différente de la valorisation de la loi sur les comptes annuels, la technique de valorisation est décrite ci-dessous.

##### a. Dettes d'impôts latentes (provision pour impôts différés)

Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques (nul dans le cas de LALUX GROUP RE),
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

#### D.3.3.5. DKV LUXEMBOURG

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels :

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,

- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Il n'y a pas de méthodes de valorisation alternatives outre les éléments indiqués dans les sections précédentes.

## D.5. Autres informations

Aucune autre information concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à apporter pour la période de référence.

## E. GESTION DU CAPITAL

Le principe des 4 yeux est appliqué pour les valeurs estimées dans les sections suivantes.

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

##### Objectifs

LALUX GROUP a mis en place une politique de gestion du capital conformément à l'article 44 de la Directive 2009/138/CE et en particulier une politique écrite concernant la gestion du capital en référence à l'article 297 du Règlement délégué. L'objectif est de promouvoir une approche prévoyante et prudente de régulation dans la planification, la classification, l'évaluation, l'usage, la distribution et la mise à jour du capital à l'horizon 2022 à 2024. Pour cela, la politique établit une approche structurée de la gestion du capital.

Les objectifs spécifiques de cette politique sont les suivants :

- Fournir un cadre de principes pour la gestion du capital auquel les sociétés du LALUX GROUP adhèrent afin d'assurer à tout moment la classification correcte des éléments constitutifs et un niveau de fonds propres répondant aux exigences applicables,
- Assurer que les activités du plan de gestion du capital soient conduites et implémentées d'une manière cohérente, approuvée et contrôlée,
- Assurer que les conditions relatives à chaque élément de fonds propres soient claires et sans équivoque quant aux critères à remplir,
- Prendre en considération l'impact de distributions de dividendes sur la composition des fonds propres,
- Identifier, documenter et engager les mesures qui seront décalées ou annulées à la suite de la distribution de dividendes,
- Contrôler l'émission de nouveaux éléments de fonds propres en concordance avec le plan de gestion du capital à moyen terme,
- Définir des rôles et responsabilités afin d'assurer que les expositions aux risques de capital actuels et à venir soient identifiées, mesurées, surveillées, traitées et suivies de façon appropriée,
- Soutenir et encourager les responsabilités en gestion du capital ainsi que la communication avec les parties prenantes,
- Mesurer les activités de gestion du capital, et
- Établir une communication relative à la gestion du capital envers le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

##### Politique

La politique de gestion du capital a été approuvée par le Conseil d'Administration des sociétés opérationnelles du Groupe LALUX et est revue annuellement.

##### Procédures

Des procédures relatives à la gestion du capital ont été mises en place.

Selon le profil de risque des sociétés, le principe de proportionnalité s'applique dans l'allègement des procédures liées à la gestion du capital et de la formalisation.

Le système de gestion du capital applicable aux sociétés du Groupe LALUX garantit que les éléments de fonds propres, tant lors de l'émission qu'ultérieurement, répondent aux exigences du régime applicable en matière de capital et de distribution, et soient classés correctement par rapport aux exigences du régime applicable.

Le système de gestion du capital couvre au moins la classification et la réévaluation.

#### **Approche**

La revue de la qualité et de la classification des fonds propres est faite annuellement. Le processus de distribution de dividendes est basé sur une approche prudente et vise la continuité à moyen terme.

#### **Changement survenu sur la période de référence**

Il n'y a pas eu de changement majeur sur la période de référence.

## E.1.2. Informations sur la structure, le montant, la qualité et l'éligibilité des fonds propres

### E.1.2.1. LALUX GROUP

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous reprend des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2022				31/12/2021			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	175.000.000,00	175.000.000,00	0,00	0,00	175.000.000,00	175.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	173.179.506,60	173.179.506,60	0,00	0,00	173.179.506,60	173.179.506,60	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	723.210.903,45	723.210.903,45	0,00	0,00	624.738.245,51	624.738.245,51	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	1.121.390.410,05	1.121.390.410,05	0,00	0,00	1.017.917.752,11	1.017.917.752,11	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	50.000.000,00	50.000.000,00	0,00	0,00	45.000.000,00	45.000.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	1.071.390.410,05	1.071.390.410,05	0,00	0,00	972.917.752,11	972.917.752,11	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	1.071.390.410,05	1.071.390.410,05	0,00	0,00	972.917.752,11	972.917.752,11	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	1.071.390.410,05	1.071.390.410,05	0,00	0,00	972.917.752,11	972.917.752,11	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2021, ainsi que de l'augmentation des provisions techniques.

**E.1.2.2. LALUX ASSURANCES**

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous reprend des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2022				31/12/2021			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	100.000.000,00	100.000.000,00	0,00	0,00	100.000.000,00	100.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	366.192.723,60	366.192.723,60	0,00	0,00	340.390.635,44	340.390.635,44	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	507.692.723,60	507.692.723,60	0,00	0,00	467.890.635,44	467.890.635,44	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	41.500.000,00	41.500.000,00	0,00	0,00	27.500.000,00	27.500.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00	440.390.635,44	440.390.635,44	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00	440.390.635,44	440.390.635,44	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00	440.390.635,44	440.390.635,44	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2021, ainsi que de l'évolution des provisions techniques non-vie.

**E.1.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous reprend des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2022				31/12/2021			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	50.000.000,00	50.000.000,00	0,00	0,00	50.000.000,00	50.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	496.540.970,02	496.540.970,02	0,00	0,00	431.110.261,09	431.110.261,09	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	556.540.970,02	556.540.970,02	0,00	0,00	499.110.261,09	499.110.261,09	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	10.000.000,00	10.000.000,00	0,00	0,00	18.000.000,00	18.000.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des fonds propres éligibles</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>546.540.970,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>481.110.261,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2021, ainsi que de la variation des provisions techniques vie.

**E.1.2.4. LALUX GROUP RE**

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous reprend des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2022				31/12/2021			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	15.000.000,00	15.000.000,00	0,00	0,00	15.000.000,00	15.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	65.000.000,00	65.000.000,00	0,00	0,00	65.000.000,00	65.000.000,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	50.068.748,93	50.068.748,93	0,00	0,00	43.947.419,63	43.947.419,63	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	123.947.419,63	123.947.419,63	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	123.947.419,63	123.947.419,63	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	123.947.419,63	123.947.419,63	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	123.947.419,63	123.947.419,63	0,00	0,00

**E.1.2.5. DKV LUXEMBOURG**

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous reprend des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2022				31/12/2021			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	4.957.870,49	4.957.870,49	0,00	0,00	4.957.870,49	4.957.870,49	0,00	0,00
Primes d'émission	1.760.428,26	1.760.428,26	0,00	0,00	1.760.428,26	1.760.428,26	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	57.738.991,33	57.738.991,33	0,00	0,00	44.285.632,51	44.285.632,51	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	66.957.290,08	66.957.290,08	0,00	0,00	52.703.931,26	52.703.931,26	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	2.500.000,00	2.500.000,00	0,00	0,00	1.700.000,00	1.700.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00	51.003.931,26	51.003.931,26	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00	51.003.931,26	51.003.931,26	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00	51.003.931,26	51.003.931,26	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la revue du modèle de projection des flux de trésorerie dans le cadre du calcul du Best Estimate SLT, de la variation dans le portefeuille titres et de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2021.

### E.1.3. Capital et primes d'émission

Il n'y a pas eu d'émission de fonds propres au cours de la période de référence.

### E.1.4. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation comprend les principaux éléments suivants :

- L'excédent d'actif sur le passif,
- Les dividendes prévisibles, et
- Les autres éléments de fonds propres de base.

L'excédent d'actif sur le passif contient les éléments mentionnés dans le tableau du point E.1.11. Les autres éléments de fonds propres de base correspondent à la somme du capital souscrit et de la prime d'émission.

### E.1.5. Créance subordonnée

La Société n'a pas de créance subordonnée.

### E.1.6. Éléments déduits des fonds propres

LALUX GROUP ne détient aucune participation dans des établissements de crédit ou des établissements financiers, ou des entreprises d'investissement. Par conséquent, les éléments déduits des fonds propres de base au titre de participation, conformément à l'article 68 du Règlement délégué, sont nuls.

### E.1.7. Fonds propres auxiliaires

LALUX GROUP ne détient aucun élément de fonds propre auxiliaire.

### E.1.8. Mécanisme d'absorption des pertes sur le capital

Aucun mécanisme d'absorption des pertes sur le capital n'a été défini. Il s'agit de suivre l'évolution des risques en fonction du profil de risque du LALUX GROUP, décliné en appétit au risque au niveau agrégé puis en tolérances et limites. En cas de sous-couverture, un plan d'action comprenant des mesures correctrices sera déclenché. Différents types de mesures correctrices peuvent être activées en fonction des circonstances, telles qu'une augmentation du capital ou un recours à un volume de réassurance plus important.

## E.1.9. Fonds propres éligibles

### E.1.9.1. LALUX GROUP

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1.071.390.410,05	1.071.390.410,05	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1.071.390.410,05	1.071.390.410,05	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

### E.1.9.2. LALUX ASSURANCES

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

### E.1.9.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

**E.1.9.4. LALUX GROUP RE**

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	130.068.748,93	130.068.748,93	0,00	0,00	0,00

**E.1.9.5. DKV LUXEMBOURG**

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

**E.1.10. Fonds propres soumis aux mesures transitoires**

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont classés au niveau 1 conformément à l'article 94 de la Directive 2009/138/CE et ne sont pas soumis aux mesures transitoires.

## E.1.11. Explication sur les différences de valorisation des fonds propres

### E.1.11.1. LALUX GROUP

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2022
Fonds propres dans les comptes annuels	Capital souscrit	175.000.000,00
	Primes d'émission	173.179.506,60
	Réserves	187.251.755,45
	Réserve légale	17.500.000,00
	Autres réserves	169.751.755,45
	Résultats reportés	0,00
	Résultat de l'exercice	29.170.753,98
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	0,00
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>564.602.016,03</b>
	Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit
Primes d'émission		173.179.506,60
Réserve de réévaluation		0,00
Réserves		187.251.755,45
Réserve légale		17.500.000,00
Autres réserves		169.751.755,45
Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II		556.788.394,02
Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques		-49.697.379,10
Ajustement des autres postes d'actifs		84.599.547,65
Ajustement des provisions techniques		688.896.787,70
Ajustement des autres postes de passif		-167.010.562,23
Résultats reportés		0,00
Résultat de l'exercice		29.170.753,98
<b>Excédent d'actif sur passif</b>		<b>1.121.390.410,05</b>
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-50.000.000,00	
Autres éléments de fonds propres de base	-348.179.506,60	
	<b>Réserves de réconciliation</b>	<b>723.210.903,45</b>

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

#### E.1.11.2. LALUX ASSURANCES

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2022
Fonds propres dans les comptes annuels	Capital souscrit	100.000.000,00
	Réserves	163.365.460,69
	Réserve légale	10.000.000,00
	Autres réserves	153.365.460,69
	Résultats reportés	463.375,10
	Résultat de l'exercice	52.290.453,36
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	19.814.909,95
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>335.934.199,10</b>
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	100.000.000,00
	Réserve de réévaluation	0,00
	Réserves	163.365.460,69
	Réserve légale	10.000.000,00
	Autres réserves	153.365.460,69
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II	191.573.434,42
	Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques	-74.183.461,06
	Ajustement des autres postes d'actifs	118.396.064,98
	Ajustement des provisions techniques	191.017.723,95
	Ajustement des autres postes de passif	-43.656.893,45
	Résultats reportés	463.375,10
	Résultat de l'exercice	52.290.453,36
	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>507.692.723,57</b>
Dividendes, distributions et charges prévisibles		-41.500.000,00
Autres éléments de fonds propres de base		-100.000.000,00
	<b>Réserves de réconciliation</b>	<b>366.192.723,57</b>

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.

- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

#### E.1.11.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2022
Fonds propres dans les comptes annuels	Capital souscrit	50.000.000,00
	Réserves	77.618.412,81
	Réserve légale	5.000.000,00
	Autres réserves	72.618.412,81
	Résultats reportés	42.145,12
	Résultat de l'exercice	10.095.454,62
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	48.293.494,06
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>186.049.506,61</b>
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	50.000.000,00
	Réserve de réévaluation	0,00
	Réserves	77.618.412,81
	Réserve légale	5.000.000,00
	Autres réserves	72.618.412,81
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II	418.784.957,47
	Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques	-1.472.053,18
	Ajustement des autres postes d'actifs	65.897.140,24
	Ajustement des provisions techniques	445.199.048,63
	Ajustement des autres postes de passif	-90.839.178,22
	Résultats reportés	42.145,12
	Résultat de l'exercice	10.095.454,62
	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>556.540.970,02</b>
Dividendes, distributions et charges prévisibles		-10.000.000,00
Autres éléments de fonds propres de base		-50.000.000,00
	<b>Réserves de réconciliation</b>	<b>496.540.970,02</b>

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.

- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

## E.1.11.4. LALUX GROUP RE

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2022
Fonds propres dans les comptes annuels	Capital souscrit	15.000.000,00
	Prime d'émission	65.000.000,00
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>80.000.000,00</b>
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	15.000.000,00
	Prime d'émission	65.000.000,00
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II	50.068.748,93
	Ajustement des autres postes d'actifs	-1.220.990,40
	Ajustement des provisions techniques	67.925.958,33
	Ajustement des autres postes de passif	-16.636.219,00
	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>130.068.748,93</b>
Dividendes, distributions et charges prévisibles		0,00
Autres éléments de fonds propres de base		-80.000.000,00
	<b>Réserves de réconciliation</b>	<b>50.068.748,93</b>

Les réserves de réconciliation évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : nul, car pas de rétrocession,
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

**E.1.11.5. DKV LUXEMBOURG**

Les réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2022
Fonds propres dans les comptes annuels	Capital souscrit	4.957.870,49
	Prime d'émission	1.760.428,26
	Réserves	6.056.062,05
	Réserve légale	495.787,05
	Autres réserves	5.560.275,00
	Résultats reportés	6.226.077,75
	Résultat de l'exercice	2.749.198,91
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	326.075,75
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22.075.713,21</b>
	Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit
Prime d'émission		1.760.428,26
Réserves		6.056.062,05
Réserve légale		495.787,05
Autres réserves		5.560.275,00
Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité 2		45.207.652,62
Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques		73.046,24
Ajustement des autres postes d'actifs		-3.870.933,84
Ajustement des provisions techniques		63.776.826,06
Ajustement des autres postes de passif		-14.771.285,84
Résultats reportés		6.226.077,75
Résultat de l'exercice		2.749.198,91
<b>Excédent d'actif sur passif</b>		<b>66.957.290,08</b>
Dividendes, distributions et charges prévisibles		-2.500.000,00
Autres éléments de fonds propres de base	-6.718.298,75	
	<b>Réserves de réconciliation</b>	<b>57.738.991,33</b>

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.

- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

### E.1.12. Restriction relative à la disponibilité et transférabilité des fonds propres

Tous les éléments des fonds propres sont disponibles, non subordonnés et sans limite de durée. Aucune restriction relative à la disponibilité et à la transférabilité des fonds propres n'existe.

### E.1.13. Ratios de solvabilité supplémentaires

La Société ne requiert pas de capital de solvabilité supplémentaire.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.1. Capital de solvabilité requis par module de risque

#### E.2.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	382.667.658,78
Crédit	23.993.151,11
Souscription Vie	75.491.475,63
Souscription Santé	17.567.221,54
Souscription Non-Vie	263.662.689,70
Opérationnel	20.311.527,12

**E.2.1.2. LALUX ASSURANCES**

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	134.748.311,32
Crédit	14.580.049,43
Souscription Santé	4.980.525,02
Souscription Non-Vie	215.303.263,32
Opérationnel	9.870.339,80

**E.2.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	261.270.537,79
Crédit	8.680.366,91
Souscription Vie	75.491.475,63
Opérationnel	8.592.783,06

**E.2.1.4. LALUX GROUP RE**

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	26.329.601,80
Crédit	512.351,97
Souscription Santé	65.267,92
Souscription Non-Vie	25.778.193,68
Opérationnel	2.144.360,06

**E.2.1.5. DKV LUXEMBOURG**

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	8.915.116,40
Crédit	1.249.331,74
Souscription Santé	14.727.977,83
Opérationnel	1.848.404,26

**E.2.2. Minimum de capital requis****E.2.2.1. LALUX GROUP**

Pour le calcul du capital minimum requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois, après déduction des primes de réassurance.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de EUR 6.200.000,00, comme indiqué dans le Règlement délégué Solvabilité II.

**E.2.2.2. LALUX ASSURANCES**

Pour le calcul du capital minimum requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements Non-Vie après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois, après déduction des primes de réassurance.
- Le minimum absolu du capital minimum requis est de EUR 3.700.000,00, comme indiqué dans le Règlement délégué Solvabilité II.

**E.2.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Le Best Estimate (BE) total net de réassurance et net de provision sans participation bénéficiaire (PB) pour les contrats avec PB,
- Le BE pour PB discrétionnaire future,
- Le BE total net de réassurance pour les contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances, et
- Le BE pour les contrats sans PB et pour la réassurance acceptée net de la part des réassureurs.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de EUR 3.700.000,00, comme indiqué dans le Règlement délégué Solvabilité II.

**E.2.2.4. LALUX GROUP RE**

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements Non-Vie après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de EUR 3.600.000,00, comme indiqué dans le Règlement délégué Solvabilité II.

**E.2.2.5. DKV LUXEMBOURG**

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, il se base sur les montants des provisions techniques sans marge de risque après déduction de la réassurance pour les lignes métiers SLT et NSLT, et des primes émises durant les 12 derniers mois après déduction des primes de réassurance pour la ligne métier. Le minimum absolu du capital minimum requis est de EUR 2.500.000,00, comme indiqué dans le Règlement délégué Solvabilité II.

### E.2.3. Évolution du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis

#### E.2.3.1. LALUX GROUP

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2022	31/12/2021
Capital minimum requis	127,17	115,53
Capital de solvabilité requis	427,82	414,36

La hausse du capital de solvabilité requis au cours de la période de référence par rapport à l'an passé provient essentiellement :

- De la hausse du risque de souscription non-vie, qui augmente fortement en 2022, et qui s'explique par la hausse du risque de catastrophe,
- Le risque de souscription vie affiche une hausse significative en 2022 et s'explique par la hausse du risque de rachats.

La baisse du risque de souscription santé SLT et la baisse du risque de marché, résultantes respectivement de la baisse du risque de résiliations et de la baisse du risque sur actions, ainsi que l'effet diversification entre les risques permettent d'atténuer la hausse du capital de solvabilité requis. La croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis conduit à un ratio de solvabilité en hausse qui passe de 234,80 % au 31/12/2021 à 250,43 % au 31/12/2022.

#### E.2.3.2. LALUX ASSURANCES

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2022	31/12/2021
Capital minimum requis	58,90	44,18
Capital de solvabilité requis	235,61	176,74

La hausse du capital de solvabilité requis au cours de la période de référence par rapport à l'an passé provient essentiellement :

- De la hausse du risque de souscription non-vie, qui augmente fortement en 2022 par rapport au précédent exercice, et qui s'explique par la hausse du risque de catastrophe, et
- De la hausse du risque de marché, et particulièrement de la hausse du risque sur actions.

Le risque de catastrophe non-vie est en forte hausse en 2022 et s'explique par les modifications apportées au programme de réassurance et au durcissement du marché de la réassurance avec notamment la réduction du nombre de reconstitutions et les reconstitutions payantes.

Le risque sur actions est en hausse en 2022 du fait de l'augmentation de l'exposition sur des titres de type 2.

Le capital de solvabilité requis affiche une hausse de 33,31 % en 2022 par rapport au précédent exercice. Malgré la croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis, le ratio de solvabilité est en baisse et passe de 249,00 % au 31/12/2021 à 197,87 % au 31/12/2022.

**E.2.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE**

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2022	31/12/2021
Capital minimum requis	56,09	56,84
Capital de solvabilité requis	224,37	227,34

Le capital de solvabilité requis est en légère baisse en 2022 par rapport au précédent exercice :

- Le risque de souscription vie affiche une hausse significative en 2022 et s'explique par la hausse du risque de rachats,
- Le risque de marché est en baisse en 2022 avec la baisse du risque sur actions et du risque de taux d'intérêts, et
- La diversification entre les modules de risque permet de faire baisser le capital de solvabilité requis total malgré la hausse du risque de souscription vie.

Le risque de rachats est en hausse en 2022 par rapport au précédent exercice et s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêts au cours de 2022.

La baisse du risque sur actions s'explique notamment par la baisse significative de l'ajustement symétrique, paramètre de marché introduit dans la formule standard pour réguler le capital de solvabilité à mobiliser, au cours de la période de référence.

Le capital de solvabilité requis affiche une légère baisse de 1,31 % en 2022 par rapport au précédent exercice. La croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis permet d'afficher un ratio de solvabilité en hausse, qui passe de 211,63 % au 31/12/2021 à 243,59 % au 31/12/2022.

**E.2.3.4. LALUX GROUP RE**

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2022	31/12/2021
Capital minimum requis	8,18	8,84
Capital de solvabilité requis	32,72	35,35

Le principal changement dans le capital de solvabilité requis au cours de la période de référence concerne la baisse du risque sur actions, qui s'explique essentiellement par la baisse significative de l'ajustement symétrique, paramètre de marché introduit dans la formule standard pour réguler le capital de solvabilité à mobiliser.

La baisse du capital de solvabilité requis, -7,44 % en 2022 par rapport au précédent exercice, et la croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis, conduisent à une hausse du ratio de solvabilité, qui passe de 350,61 % au 31/12/2021 à 397,48 % au 31/12/2022.

**E.2.3.5. DKV LUXEMBOURG**

Le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis de la Société évoluent au cours de la période de référence, comme suit :

en millions d'EUR	31/12/2022	31/12/2021
Minimum de capital requis	4,00	5,67
Capital de solvabilité requis	15,99	22,69

Le capital de solvabilité requis affiche une baisse significative en 2022 par rapport au précédent exercice :

- Le risque de souscription santé est en baisse et s'explique essentiellement de la baisse du risque de résiliations en santé SLT, et
- Le risque de marché est en baisse et provient principalement de l'annulation du risque de taux d'intérêts.

Le capital de solvabilité requis au titre du risque de taux d'intérêts est nul en fin de période de référence du fait notamment de la hausse de la valeur des actifs financiers. La valeur des actifs financiers est en hausse sous l'hypothèse de baisse des taux d'intérêts. Le choc de baisse des taux d'intérêts est habituellement un scénario défavorable pour l'entité et requiert la constitution d'un capital de solvabilité.

Le risque de souscription santé SLT est en baisse en 2022 par rapport au précédent exercice, et s'explique entre autres, par l'évolution à la hausse des taux d'intérêts au cours de l'exercice de référence.

La forte baisse du capital de solvabilité requise en 2022 par rapport au précédent exercice, et la croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis, conduisent à une forte hausse du ratio de solvabilité, qui passe de 224,79 % au 31/12/2021 à 391,67 % au 31/12/2022.

#### E.2.4. Simplifications utilisées dans la formule standard

Pour les activités d'assurance non-vie :

Le risque de crédit est soumis à une simplification permettant d'attribuer un capital à risque à chaque réassureur, en répartissant la différence entre le capital à risque de souscription global tenant compte de l'effet d'atténuation lié à la réassurance, et celui obtenu sans prendre en compte cette atténuation.

Pour les activités d'assurance-vie :

La Société utilise des simplifications dans le cadre du calcul de la formule standard pour lesquels la modélisation est complexe en comparaison au risque supporté. Ceci concerne les sous-modules de risque d'invalidité et partiellement les risques de mortalité et de catastrophe. En effet, pour ces deux derniers modules, la simplification est exclusivement utilisée sur le portefeuille d'assurance de groupe.

Une simplification peut être utilisée à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- La simplification est proportionnelle à la nature, l'ampleur et la complexité des risques auxquels s'expose l'entreprise, et
- Le calcul standard du risque concerné est complexe pour l'entreprise.

La nature d'un risque peut être définie comme le type de risque, c'est-à-dire la prise en compte du profil du risque de la ligne de métier ou de la branche, par exemple engagement court ou long, ou sévérité haute ou basse. L'ampleur d'un risque est l'évaluation de la taille d'un risque de manière absolue ou relative par rapport au risque global que l'entreprise supporte, voire dans un second temps (si l'ampleur du risque est importante à ce niveau) par rapport au marché luxembourgeois (acteurs vie ayant un profil similaire à celui de l'entreprise). La complexité se caractérise par la difficulté à mettre en évidence les conséquences d'un risque. La complexité d'un risque peut être liée à sa nature, c'est-à-dire la disponibilité des données, ou à son ampleur, c'est-à-dire l'évolution inconnue des prestations.

Sur base de ces trois définitions, une analyse de proportionnalité quantitative et/ou qualitative est effectuée annuellement pour chacune des simplifications utilisées par la Société.

Pour les activités d'assurance santé et de réassurance, aucune simplification, à part celle relative à la marge de risque mentionnée dans les sections précédentes, n'est appliquée.

#### E.2.5. Utilisation de paramètres propres

La Société n'utilise pas de paramètre propre pour les calculs de la formule standard.

#### E.2.6. Non-divulgence de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques

La Société n'a pas fait usage de la faculté de non-divulgence de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques.

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

La Société n'utilise pas la méthode du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

## E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Société n'utilise pas de modèle interne.

## E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Après les calculs du capital minimum requis et du capital de solvabilité requis, les résultats sont confrontés aux fonds propres exigibles :

- Les principales conditions/hypothèses de ces calculs sont :
  - Sur base des valeurs au bilan ainsi que l'évaluation des risques au 31/12/2022,
  - À un niveau de confiance d'au moins 99,5 %,
  - Sur un horizon d'un an.
- Les modules de risque applicables sont calculés et sont les suivants :
  - Souscription Non-Vie,
  - Souscription Vie
  - Souscription Santé,
  - Crédit,
  - Marché, et
  - Opérationnel.
- Les résultats de ces calculs confirment que les niveaux actuels de capitaux sont suffisants.

Au cours de la période de référence, le montant des fonds propres est adéquat par rapport au niveau de risque auquel la Société est exposée. Les fonds propres exigibles sont toujours supérieurs au capital minimum requis et au capital de solvabilité requis.

## E.6. Autres informations

Aucune autre information concernant la gestion du capital n'est à apporter pour la période de référence.

---

## F. ANNEXES

---

### F.1. Rapports quantitatifs

#### F.1.1.1. LALUX GROUP

## S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value		
		C0010		
Assets	Goodwill		R0010	
	Deferred acquisition costs		R0020	
	Intangible assets		R0030	
	Deferred tax assets		R0040	
	Pension benefit surplus		R0050	
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	
			R0070	
		Property (other than for own use)		R0080
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090
				R0100
		Equities		R0110
			Equities - listed	R0120
			Equities - unlisted	R0130
				R0140
		Bonds		R0150
			Government Bonds	R0160
			Corporate Bonds	R0170
			Structured notes	R0180
			Collateralised securities	R0190
		Collective Investments Undertakings		R0200
		Derivatives		R0210
		Deposits other than cash equivalents		R0220
		Other Investments		R0230
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0240
				R0250
	Loans and mortgages			R0260
		Loans on policies		R0270
		Loans and mortgages to individuals		R0280
		Other loans and mortgages		R0290
				R0300
		Reinsurance recoverables from:		R0310
			Non-life and health similar to non-life	R0320
				R0330
			Non-life excluding health	R0340
			Health similar to non-life	R0350
				R0360
			Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0370
				R0380
			Health similar to life	R0390
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0400
				R0410
		Deposits to cedants		R0420
		Insurance and intermediaries receivables		R0500
		Reinsurance receivables		R0510
		Receivables (trade, not insurance)		R0520
		Own shares (held directly)		R0530
		Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0540
	Cash and cash equivalents		R0550	
	Any other assets, not elsewhere shown		R0560	
	Total assets		R0570	
Liabilities			R0580	
			R0590	
			R0600	
			R0610	
			R0620	
			R0630	
			R0640	
			R0650	
			R0660	
			R0670	
			R0680	
			R0690	
			R0700	
			R0710	
			R0720	
			R0730	
			R0740	
			R0750	
			R0760	
			R0770	
			R0780	
			R0790	
			R0800	
			R0810	
			R0820	
			R0830	
			R0840	
			R0850	
			R0860	
			R0870	
			R0880	
			R0890	
			R0900	
			R1000	
	Excess of assets over liabilities			

## S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	12.946.634,74	14.765.335,01		54.745.557,56	121.614.601,00	771.712,10	110.554.522,40	23.592.670,35		6.095.456,82	33.005,64	780,18				345.120.275,70
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																0,00
	Reinsurers' share	R0140	0,00	374.414,25		2.143.761,41	2.180.334,45	1.373,67	19.945.875,18	2.495.427,36		413.264,54	0,00	0,00				27.554.450,86
	Net	R0200	12.946.634,74	14.390.920,76		52.601.796,15	119.434.266,50	770.338,43	90.608.647,21	21.097.242,99		5.682.192,28	33.005,64	780,18				317.565.824,90
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	12.956.108,74	14.662.492,84		54.757.634,55	121.235.788,40	767.812,99	108.339.252,20	23.157.904,12		6.041.274,16	48.403,11	764,29				341.967.435,30
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																0,00
	Reinsurers' share	R0240	0,00	374.414,25		2.143.761,41	2.180.334,45	1.373,67	20.660.380,72	2.579.082,43		397.557,38	0,00	0,00				28.336.904,31
	Net	R0300	12.956.108,74	14.288.078,59		52.613.873,14	119.055.453,90	766.439,32	87.678.871,43	20.578.821,69		5.643.716,78	48.403,11	764,29				313.630.531,00
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	7.996.697,61	3.884.070,15		32.975.224,15	82.409.037,95	192.976,77	15.203.089,04	2.132.411,89		4.989.125,83	3.457.545,72	0,00				153.240.179,10
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																0,00
	Reinsurers' share	R0340	0,00	0,00		-1.374.788,28	4.833.633,27	0,00	-7.985.105,01	899.501,96		40.203,72	0,00	0,00				-3.586.554,34
	Net	R0400	7.996.697,61	3.884.070,15		34.350.012,43	77.575.404,68	192.976,77	23.188.194,05	1.232.909,93		4.948.922,11	3.457.545,72	0,00				156.826.733,50
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																0,00
	Reinsurers' share	R0440	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00				0,00
	Net	R0500	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00				0,00
Expenses incurred	R0550	3.862.953,51	4.021.926,53		16.997.117,35	36.960.369,61	224.630,49	26.538.511,07	5.026.601,29		1.807.486,63	566.886,21	204,90					96.006.687,60
Other expenses	R1200																	0,00
Total expenses	R1300																	96.006.687,60

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	36.493.506,47	139.972.226,60	33.784.561,35	63.422.603,62				273.672.898,00
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	0,00	34.924.794,04				34.924.794,04
	Net	R1500	36.493.506,47	139.972.226,60	33.784.561,35	28.497.809,58				238.748.104,00
Premiums earned	Gross	R1510	36.493.025,05	139.972.226,60	33.784.561,35	63.422.603,62				273.672.416,60
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	0,00	34.924.794,04				34.924.794,04
	Net	R1600	36.493.025,05	139.972.226,60	33.784.561,35	28.497.809,58				238.747.622,60
Claims incurred	Gross	R1610	20.990.097,02	103.819.407,60	17.419.505,69	10.546.428,57				152.775.438,90
	Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	0,00	9.318.196,88				9.318.196,88
	Net	R1700	20.990.097,02	103.819.407,60	17.419.505,69	1.228.231,69				143.457.242,00
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	5.497.011,71	29.786.949,32	4.997.851,03	3.025.888,32				43.307.700,38
	Reinsurers' share	R1720	0,00	356.756,90	36.240,92	59.859,03				452.856,85
	Net	R1800	5.497.011,71	29.430.192,42	4.961.610,11	2.966.029,30				42.854.843,53
Expenses incurred		R1900	9.381.233,83	3.696.040,08	620.146,01	375.459,88				14.072.879,80
Other expenses		R2500								0,00
Total expenses		R2600								14.072.879,80

## S.23.01.22 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	175.000.000,00	175.000.000,00		
	Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	173.179.506,60	173.179.506,60		
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040				
	Subordinated mutual member accounts	R0050				
	Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060				
	Surplus funds	R0070				
	Non-available surplus funds at group level	R0080				
	Preference shares	R0090				
	Non-available preference shares at group level	R0100				
	Share premium account related to preference shares	R0110				
	Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120				
	Reconciliation reserve	R0130				
	Subordinated liabilities	R0140				
	Non-available subordinated liabilities at group level	R0150				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160				
	The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170				
	Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180				
	Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190				
	Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200				
	Non-available minority interests at group level	R0210	0,00	0,00		
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230				
	whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240				
	Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250				
	Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260				
	Total of non-available own fund items	R0270				
Total deductions		R0280				
Total basic own funds after deductions		R0290				
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
	Non available ancillary own funds at group level	R0380				
	Other ancillary own funds	R0390				
Total ancillary own funds		R0400				
Own funds of other financial sectors	Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410				
	Institutions for occupational retirement provision	R0420				
	Non regulated entities carrying out financial activities	R0430				
	Total own funds of other financial sectors	R0440				
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450				
	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460				
	Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0520				
	Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530				
	Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0560				
	Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570				
Consolidated Group SCR		R0590				
Minimum consolidated Group SCR		R0610				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A )		R0630				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR		R0650				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )		R0660				
SCR for entities included with D&A method		R0670				
Group SCR		R0680				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A		R0690				

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	50.000.000,00
	Other basic own fund items	R0730	
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
	Other non available own funds	R0750	
	Reconciliation reserve	R0760	
	Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business		R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790		

## S.25.01.22 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0040	
Market risk	R0010	382.667.658,80	
Counterparty default risk	R0020	23.993.151,11	
Life underwriting risk	R0030	75.491.475,63	
Health underwriting risk	R0040	17.567.221,54	
Non-life underwriting risk	R0050	263.662.689,70	
Diversification	R0060	-212.487.528,90	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	550.894.667,90	

			Value	
			C0100	
Operational risk			R0130	20.311.527,12
Loss-absorbing capacity of technical provisions			R0140	-1.237.490,15
Loss-absorbing capacity of deferred taxes			R0150	-142.150.195,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC			R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on			R0200	427.818.509,90
Capital add-ons already set			R0210	0,00
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method			R0220	427.818.509,90
	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module		R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part		R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds		R0420	0,00
Other information on SCR	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios		R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304		R0440	0,00
	Minimum consolidated group solvency capital requirement		R0470	127.173.089,30
			R0500	0,00
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies		R0510	0,00
Information on other entities	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions		R0520	0,00
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities		R0530	0,00
	Capital requirement for non-controlled participation requirements		R0540	0,00
	Capital requirement for residual undertakings		R0550	0,00
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A		R0560	
	Solvency capital requirement		R0570	427.818.509,90

## S.32.01.22.01 Undertakings in the scope of the group

Identification code of entity	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/222100X02GETYOX LHP89	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221008M42BOWFF 4KY04	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	1 - Life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221004ZATIG6QG5 9B50	LUXEMBOURG	LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance	3 - Reinsurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/529900AO3Z5MARF Y0W76	LUXEMBOURG	DKV Luxembourg S.A.	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100MHJ96ZHJD UWU35	LUXEMBOURG	Lalux Group S.A.	5 - Insurance holding company as defined in Article 212(1) (f) of Directive 2009/138/EC	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances							1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

---

F.1.1.2. **LALUX ASSURANCES**

## S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value		
		C0010		
Assets	Goodwill		R0010	
	Deferred acquisition costs		R0020	
	Intangible assets		R0030	
	Deferred tax assets		R0040	
	Pension benefit surplus		R0050	
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	
			R0070	
		Property (other than for own use)		R0080
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090
				R0100
		Equities		R0110
			Equities - listed	R0120
			Equities - unlisted	R0130
				R0140
			Government Bonds	R0150
			Corporate Bonds	R0160
			Structured notes	R0170
			Collateralised securities	R0180
		Collective Investments Undertakings		R0190
		Derivatives		R0200
		Deposits other than cash equivalents		R0210
		Other investments		R0220
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0230
				R0240
		Loans and mortgages		R0250
			Loans on policies	R0260
			Loans and mortgages to individuals	R0270
			Other loans and mortgages	R0280
				R0290
			Non-life and health similar to non-life	R0300
				R0310
		Non-life excluding health	R0320	
		Health similar to non-life	R0330	
			R0340	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0350	
			R0360	
		Health similar to life	R0370	
		Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0380	
			R0390	
		Life index-linked and unit-linked	R0400	
	Deposits to cedants		R0410	
	Insurance and intermediaries receivables		R0420	
	Reinsurance receivables		R0500	
	Receivables (trade, not insurance)		R0510	
	Own shares (held directly)		R0520	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in Cash and cash equivalents		R0530	
	Any other assets, not elsewhere shown		R0540	
	Total assets		R0550	
Liabilities			R0560	
			R0570	
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0580
			Technical provisions calculated as a whole	R0590
			Best Estimate	R0600
			Risk margin	R0610
				R0620
			Technical provisions - health (similar to non-life)	R0630
				R0640
			Technical provisions calculated as a whole	R0650
			Best Estimate	R0660
			Risk margin	R0670
				R0680
			Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0690
				R0700
			Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0710
				R0720
			Technical provisions calculated as a whole	R0730
			Best Estimate	R0740
			Risk margin	R0750
		Other technical provisions		R0760
		Contingent liabilities		R0770
		Provisions other than technical provisions		R0780
		Pension benefit obligations		R0790
		Deposits from reinsurers		R0800
		Deferred tax liabilities		R0810
		Derivatives		R0820
		Debts owed to credit institutions		R0830
		Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0840
		Insurance & intermediaries payables		R0850
		Reinsurance payables		R0860
	Payables (trade, not insurance)		R0870	
			R0880	
	Subordinated liabilities		R0890	
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0900	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R1000	
	Any other liabilities, not elsewhere shown			
	Total liabilities			
Excess of assets over liabilities				

## S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance			Total				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	14.765.335,01	0,00	54.745.557,56	121.614.601,00	771.712,10	110.554.522,40	23.592.670,35	0,00	6.095.456,82	33.005,64	780,18				332.173.641,00	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0140	0,00	374.414,25	0,00	4.016.815,29	62.363.265,58	3.354,25	27.856.675,25	3.700.202,41	0,00	413.264,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98.727.991,57
	Net	R0200		14.390.920,76		50.728.742,27	59.251.335,38	768.357,85	82.697.847,14	19.892.467,94		5.682.192,28	33.005,64	780,18					233.445.649,40
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	14.662.492,84	0,00	54.757.634,55	121.235.788,40	767.812,99	108.339.252,20	23.157.904,12	0,00	6.041.274,16	48.403,11	764,29				329.011.326,60	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0240	0,00	374.414,25	0,00	4.016.815,29	62.173.859,29	3.354,25	28.571.180,79	3.783.857,48	0,00	397.557,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99.321.038,73
	Net	R0300		14.288.078,59		50.740.819,26	59.061.929,10	764.458,74	79.768.071,36	19.374.046,64		5.643.716,78	48.403,11	764,29					229.690.287,90
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	3.884.070,15	0,00	32.975.224,15	82.409.037,95	192.976,77	15.203.089,04	2.132.411,89	0,00	4.989.125,83	3.457.545,72	0,00				145.243.481,50	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0340	0,00	0,00	0,00	-1.374.788,28	40.721.365,21	0,00	-11.248.608,44	899.501,96	0,00	40.203,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29.037.674,17
	Net	R0400		3.884.070,15		34.350.012,43	41.687.672,74	192.976,77	26.451.697,48	1.232.909,93		4.948.922,11	3.457.545,72	0,00					116.205.807,30
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Net	R0500		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00					0,00
Expenses incurred	R0550		3.988.337,29		18.837.786,82	8.828.840,45	211.255,11	28.423.739,73	8.619.920,22		1.821.516,16	260.856,89	204,75					70.992.457,40	
Other expenses	R1200																	0,00	
Total expenses	R1300																	70.992.457,40	

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410								0,00
	Reinsurers' share	R1420								0,00
	Net	R1500								0,00
Premiums earned	Gross	R1510								0,00
	Reinsurers' share	R1520								0,00
	Net	R1600								0,00
Claims incurred	Gross	R1610								0,00
	Reinsurers' share	R1620								0,00
	Net	R1700								0,00
Changes in other technical provisions	Gross	R1710								0,00
	Reinsurers' share	R1720								0,00
	Net	R1800								0,00
Expenses incurred		R1900								0,00
Other expenses		R2500								0,00
Total expenses		R2600								0,00

## S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

				Direct business and accepted proportional reinsurance											
				Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole			R0010		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050												
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060	-3.938.976,41		1.720.311,29	-3.581.083,93	-212.612,79	-1.948.020,45	5.614.682,96		-877.102,08	480.062,74	-337,83
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	-214.962,39		-1.913.865,21	-85.242,85	-1.997,02	-5.298.478,38	1.359.764,25		-139.979,90	0,00	0,00
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-3.724.014,02		3.634.176,50	-3.495.841,08	-210.615,77	3.350.457,92	4.254.918,71		-737.122,18	480.062,74	-337,83
	Claims provisions	Gross	R0160	1.230.236,67		104.393.350,90	9.558.569,90	106.475,18	30.480.637,21	52.564.094,37		5.319.183,74	395.892,06	0,00	
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	3.097,41		15.046.651,47	4.158.006,59	0,00	5.056.400,92	11.620.774,50		58.483,68	0,00	0,00	
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	1.227.139,26		89.346.699,40	5.400.563,31	106.475,18	25.424.236,28	40.943.319,87		5.260.700,07	395.892,06	0,00	
	Total Best estimate - gross		R0260	-2.708.739,74		106.113.662,20	5.977.485,97	-106.137,60	28.532.616,76	58.178.777,33		4.442.081,66	875.954,80	-337,83	
	Total Best estimate - net		R0270	-2.496.874,76		92.980.875,90	1.904.722,22	-104.140,58	28.774.694,21	45.198.238,59		4.523.577,89	875.954,80	-337,83	
	Risk margin		R0280	1.267.151,86		10.305.958,90	8.184.579,28	882.385,38	41.969.962,22	6.307.833,23		637.897,92	74.228,74	99,01	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290											
Best estimate			R0300												
Risk margin			R0310												
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0320	-1.441.587,88		116.419.621,10	14.162.065,25	776.247,78	70.502.578,97	64.486.610,56		5.079.979,59	950.183,54	-238,82	
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330	-211.864,98		13.132.786,26	4.072.763,75	-1.997,02	-242.077,45	12.980.538,75		-81.496,23	0,00	0,00	
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340	-1.229.722,90		103.286.834,80	10.089.301,51	778.244,80	70.744.656,43	51.506.071,81		5.161.475,81	950.183,54	-238,82	

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation	
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance		
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Technical provisions calculated as a whole				R0010				0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050				0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060				-2.743.076,50	
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140				-6.294.761,50	
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150				3.551.685,00	
		Claims provisions	Gross	R0160				204.048.440,00	
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240				35.943.414,57	
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250				168.105.025,40	
	Total Best estimate - gross			R0260				201.305.363,50	
	Total Best estimate - net			R0270				171.656.710,40	
	Risk margin			R0280				69.630.096,55	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole			R0290				0,00
		Best estimate			R0300				0,00
		Risk margin			R0310				0,00
	Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320				270.935.460,10
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330				29.648.653,07		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340				241.286.807,00		

## S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											753.277,29
N-9	R0160	74.974.441,65	24.760.638,14	4.186.436,11	2.513.174,50	2.055.980,55	2.179.374,35	1.075.782,20	908.214,40	206.800,09	1.521.106,04	
N-8	R0170	76.051.331,65	30.407.408,95	8.420.602,80	2.687.158,63	1.738.771,42	908.797,49	871.680,42	547.056,20	1.466.850,91		
N-7	R0180	77.324.800,61	24.370.393,04	4.809.101,13	2.116.340,46	1.842.605,01	1.191.526,88	612.222,94	585.044,47			
N-6	R0190	80.899.137,63	22.991.725,66	4.392.449,15	2.657.519,53	1.280.808,93	129.486,31	1.020.472,71				
N-5	R0200	78.506.060,31	30.600.726,54	3.753.254,59	2.231.768,62	2.292.683,18	459.269,77					
N-4	R0210	89.086.520,97	34.055.433,65	5.715.882,07	4.843.247,74	2.877.769,55						
N-3	R0220	92.694.760,55	38.134.687,51	6.214.543,76	3.765.118,82							
N-2	R0230	82.453.224,29	26.538.309,43	3.980.845,33								
N-1	R0240	101.085.392,50	45.006.553,55									
N	R0250	87.576.194,43										

## Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	753.277,29	108.974.290,80
N-9	R0160	1.521.106,04	114.381.948,00
N-8	R0170	1.466.850,91	123.099.658,50
N-7	R0180	585.044,47	112.852.034,50
N-6	R0190	1.020.472,71	113.371.599,90
N-5	R0200	459.269,77	117.843.763,00
N-4	R0210	2.877.769,55	136.578.854,00
N-3	R0220	3.765.118,82	140.809.110,60
N-2	R0230	3.980.845,33	112.972.379,00
N-1	R0240	45.006.553,55	146.091.946,10
N	R0250	87.576.194,43	87.576.194,43
Total	R0260	149.012.502,90	1.314.551.779,00

## Accident year [AY]

## Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											18.584.520,74
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	17.077.835,23	14.285.457,92	15.536.350,17	9.822.247,90	8.510.507,25	7.643.468,37	5.269.961,43	
N-8	R0170	0,00	0,00	19.477.720,98	18.092.393,25	13.356.247,71	11.284.933,13	12.379.177,95	11.235.346,48	8.813.045,69		
N-7	R0180	0,00	29.482.766,85	25.046.855,26	22.293.120,64	18.559.002,43	16.725.837,25	14.473.012,20	12.163.769,09			
N-6	R0190	51.927.692,32	18.297.138,23	12.632.379,15	9.656.803,07	7.548.291,06	6.840.678,35	4.637.319,13				
N-5	R0200	58.996.073,25	21.737.971,38	16.187.783,29	13.125.497,02	9.549.834,48	7.913.255,86					
N-4	R0210	57.624.089,45	22.447.416,91	18.359.451,32	16.216.784,69	13.117.010,18						
N-3	R0220	66.408.886,13	25.472.150,73	20.296.088,04	15.515.458,50							
N-2	R0230	52.449.466,26	17.404.471,16	10.474.957,91								
N-1	R0240	75.398.005,60	23.019.702,83									
N	R0250	52.054.196,70										

Accident year [AY]

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	3.509.108,91
N-9	R0160	4.928.568,52
N-8	R0170	8.119.359,90
N-7	R0180	11.110.019,34
N-6	R0190	4.217.271,36
N-5	R0200	7.119.529,85
N-4	R0210	11.795.504,72
N-3	R0220	13.969.938,25
N-2	R0230	9.600.225,34
N-1	R0240	21.795.097,69
N	R0250	51.647.692,30
Total	R0260	147.812.316,20

## S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	100.000.000,00	100.000.000,00		0,00
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	366.192.723,60	366.192.723,60		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00
	Total ancillary own funds		R0400	0,00		0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	466.192.723,60	466.192.723,60	0,00	0,00
SCR		R0580	235.611.214,40			
MCR		R0600	58.902.803,61			
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	1,98			
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	7,91			

		C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700 507.692.723,60
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710 0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720 41.500.000,00
	Other basic own fund items	R0730 100.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740 0,00
		R0760 366.192.723,60
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770 0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780 0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790 0,00	

## S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	
		C0110	C0120
Market risk	R0010	134.748.311,30	
Counterparty default risk	R0020	14.580.049,43	
Life underwriting risk	R0030	0,00	
Health underwriting risk	R0040	4.980.525,02	
Non-life underwriting risk	R0050	215.303.263,30	
Diversification	R0060	-80.217.644,63	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	289.394.504,50	

		Value
		C0100
Operational risk		R0130 9.870.339,80
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140 0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150 -63.653.629,83
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160 0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200 235.611.214,40
Capital add-on already set		R0210 0,00
Solvency capital requirement		R0220 235.611.214,40
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430 0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440 0,00

## 5.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components	
		C0010	
MCRNL Result	R0010		35.809.887,82

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	14.390.920,76
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	92.980.875,90	50.728.742,27
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	1.904.722,22	59.251.335,38
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	768.357,85
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	28.774.694,21	82.697.847,14
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	45.198.238,59	19.892.467,94
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	4.523.577,89	5.682.192,28
Assistance and proportional reinsurance	R0120	875.954,80	33.005,64
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	780,18
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040	
MCRL Result	R0200		0,00

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

		C0070
Linear MCR	R0300	35.809.887,82
SCR	R0310	235.611.214,40
MCR cap	R0320	106.025.046,50
MCR floor	R0330	58.902.803,61
Combined MCR	R0340	58.902.803,61
Absolute floor of the MCR	R0350	3.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	58.902.803,61

---

F.1.1.3. **LALUX ASSURANCES-VIE**

## S.02.01.02 Balance Sheet

			Solvency II value	
			C0010	
Assets	Goodwill		R0010	
	Deferred acquisition costs		R0020	
	Intangible assets		R0030	0,00
	Deferred tax assets		R0040	0,00
	Pension benefit surplus		R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	0,00
			R0070	1.600.019.058,90
		Property (other than for own use)	R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations	R0090	369.473.147,21
			R0100	45.374.614,75
		Equities		
			R0110	44.573.345,37
			R0120	801.269,38
			R0130	914.424.478,34
			R0140	236.384.895,86
			R0150	678.039.582,48
			R0160	0,00
			R0170	0,00
			R0180	205.654.029,13
			R0190	0,00
			R0200	65.092.789,47
			R0210	0,00
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	186.548.116,96
			R0230	92.433.701,17
			R0240	72.050,00
			R0250	0,00
			R0260	92.361.651,17
			R0270	-513.177,94
			R0280	0,00
			R0290	0,00
		R0300	0,00	
		R0310	-513.177,94	
		R0320	0,00	
		R0330	-513.177,94	
		R0340	0,00	
		R0350	0,00	
		R0360	9.289.344,44	
		R0370	0,00	
		R0380	3.168.559,21	
		R0390	0,00	
		R0400	0,00	
		R0410	254.169.340,37	
		R0420	0,00	
		R0500	2.145.114.943,11	
Liabilities			R0510	0,00
			R0520	0,00
			R0530	0,00
			R0540	0,00
			R0550	0,00
			R0560	0,00
			R0570	0,00
			R0580	0,00
			R0590	0,00
			R0600	1.229.706.194,92
			R0610	0,00
			R0620	0,00
			R0630	0,00
			R0640	0,00
			R0650	1.229.706.194,92
			R0660	0,00
			R0670	1.210.992.063,83
			R0680	18.714.131,09
			R0690	187.153.568,63
			R0700	0,00
			R0710	187.052.554,09
			R0720	101.014,54
			R0730	
			R0740	0,00
			R0750	10.067.763,02
			R0760	129.380,92
			R0770	958.875,24
			R0780	139.148.638,95
			R0790	0,00
			R0800	0,00
		R0810	0,00	
		R0820	12.187.631,80	
		R0830	1.472.747,64	
		R0840	6.650.454,40	
		R0850	0,00	
		R0860	0,00	
		R0870	0,00	
		R0880	1.098.717,57	
		R0900	1.588.573.973,09	
Excess of assets over liabilities			R1000	556.540.970,02

## S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance			Total		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	0,00
	Reinsurers' share	R0140																	0,00
	Net	R0200																	0,00
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	0,00
	Reinsurers' share	R0240																	0,00
	Net	R0300																	0,00
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	0,00
	Reinsurers' share	R0340																	0,00
	Net	R0400																	0,00
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	0,00
	Reinsurers' share	R0440																	0,00
	Net	R0500																	0,00
Expenses incurred	R0550																		0,00
Other expenses	R1200																		0,00
Total expenses	R1300																		0,00

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	140.118.353,07	33.638.434,85	63.422.603,62					237.179.391,54
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	34.924.794,04					34.924.794,04
	Net	R1500	140.118.353,07	33.638.434,85	28.497.809,58					202.254.597,50
Premiums earned	Gross	R1510	140.118.353,07	33.638.434,85	63.422.603,62					237.179.391,54
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	34.924.794,04					34.924.794,04
	Net	R1600	140.118.353,07	33.638.434,85	28.497.809,58					202.254.597,50
Claims incurred	Gross	R1610	102.732.379,56	17.770.413,46	11.282.548,82					131.785.341,84
	Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	9.318.196,88					9.318.196,88
	Net	R1700	102.732.379,56	17.770.413,46	1.964.351,94					122.467.144,96
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	45.646.401,33	-11.133.025,05	3.297.312,39					37.810.688,67
	Reinsurers' share	R1720	0,00	0,00	452.856,85					452.856,85
	Net	R1800	45.646.401,33	-11.133.025,05	2.844.455,54					37.357.831,82
Expenses incurred		R1900	20.498.746,33	3.206.008,88	-17.587.206,89					6.117.548,32
Other expenses		R2500								48.286,52
Total expenses		R2600								6.165.834,84

## S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)						
		Home Country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations				Total Top 5 and home country	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010						
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						0,00
	Reinsurers' share	R0140						0,00
	Net	R0200						0,00
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						0,00
	Reinsurers' share	R0240						0,00
	Net	R0300						0,00
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						0,00
	Reinsurers' share	R0340						0,00
	Net	R0400						0,00
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						0,00
	Reinsurers' share	R0440						0,00
	Net	R0500						0,00
Expenses incurred	R0550							0,00
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							0,00
		Line of Business for: life insurance obligations						
		Home Country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - life obligations				Total Top 5 and home country	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	BE	FR	DE			
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Premiums written	Gross	R1410	235.417.614,20	368.220,08	1.051.170,17	342.387,09		237.179.391,54
	Reinsurers' share	R1420	34.797.794,52	22.309,71	34.978,05	69.711,77		34.924.794,04
	Net	R1500	200.619.819,69	345.910,37	1.016.192,12	272.675,32		202.254.597,50
Premiums earned	Gross	R1510	235.417.614,20	368.220,08	1.051.170,17	342.387,09		237.179.391,54
	Reinsurers' share	R1520	34.797.794,52	22.309,71	34.978,05	69.711,77		34.924.794,04
	Net	R1600	200.619.819,69	345.910,37	1.016.192,12	272.675,32		202.254.597,50
Claims incurred	Gross	R1610	131.779.171,32	481,54	5.292,67	396,31		131.785.341,84
	Reinsurers' share	R1620	9.318.196,88	0,00	0,00	0,00		9.318.196,88
	Net	R1700	122.460.974,44	481,54	5.292,67	396,31		122.467.144,96
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	37.719.999,16	12.225,46	74.529,72	3.934,33		37.810.688,67
	Reinsurers' share	R1720	452.438,96	52,65	198,46	166,79		452.856,85
	Net	R1800	37.267.560,20	12.172,81	74.331,27	3.767,55		37.357.831,82
Expenses incurred	R1900	6.072.106,94	9.497,47	27.112,74	8.831,16		6.117.548,32	
Other expenses	R2500	48.286,52	0,00	0,00	0,00		48.286,52	
Total expenses	R2600	6.120.393,46	9.497,47	27.112,74	8.831,16	0,00	0,00	6.165.834,84

## S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	
				C0020	C0030	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0060	Contracts without options and guarantees				Contracts with options or guarantees
				C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100				C0150
Technical provisions calculated as a whole			R0010	0,00	0,00			0,00				0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020	0,00	0,00			0,00				0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030	1.098.672.802,58			187.052.554,09			112.319.261,25		1.398.044.617,92	
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00			0,00			-513.177,94		-513.177,94	
		Best Estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	1.098.672.802,58			187.052.554,09			112.832.439,19		1.398.557.795,86	
	Risk Margin		R0100	16.668.814,45	101.014,54			2.045.316,63				18.815.145,63	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0110	0,00	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
		Best Estimate		R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
		Risk margin		R0130	0,00	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total			R0200	1.115.341.617,03	187.153.568,63			114.364.577,88				1.416.859.763,55	

			Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
			C0160	C0170	C0180			
Technical provisions calculated as a whole		R0010					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030				0,00	
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080				0,00	
		Best Estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090				0,00	
	Risk Margin	R0100				0,00		
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110				0,00	
		Best estimate	R0120				0,00	
		Risk margin	R0130				0,00	
Technical provisions - total		R0200				0,00		

## S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	50.000.000,00	50.000.000,00		0,00
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	496.540.970,02	496.540.970,02		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00
	Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	546.540.970,02	546.540.970,02	0,00	0,00
SCR		R0580	224.370.174,36			
MCR		R0600	56.092.543,59			
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	2,44			
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	9,74			

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	556.540.970,02
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	10.000.000,00
	Other basic own fund items	R0730	50.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	496.540.970,02
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	15.977.909,62
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	15.977.909,62

## S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	261.270.537,79		
Counterparty default risk	R0020	8.680.366,91		
Life underwriting risk	R0030	75.491.475,63		
Health underwriting risk	R0040	0,00		
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-53.277.933,97		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	292.164.446,36		

		Value
		C0100
Operational risk		R0130 8.592.783,06
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140 -1.836.133,82
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150 -74.550.921,24
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160 0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200 224.370.174,36
Capital add-on already set		R0210 0,00
Solvency capital requirement		R0220 224.370.174,36
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430 0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440 0,00

## 5.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components	
		C0010	
MCRNL Result	R0010		0,00

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	38.338.795,65

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	1.031.358.789,71	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	67.314.012,87	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	187.052.554,09	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	112.832.439,19	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

## Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	38.338.795,65
SCR	R0310	224.370.174,36
MCR cap	R0320	100.966.578,46
MCR floor	R0330	56.092.543,59
Combined MCR	R0340	56.092.543,59
Absolute floor of the MCR	R0350	3.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	56.092.543,59

---

F.1.1.4. **LALUX GROUP RE**

## S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value		
		C0010		
Assets	Goodwill		R0010	
	Deferred acquisition costs		R0020	
	Intangible assets		R0030 0,00	
	Deferred tax assets		R0040 0,00	
	Pension benefit surplus		R0050 0,00	
	Property, plant & equipment held for own use		R0060 0,00	
			R0070 142.090.363,90	
		Property (other than for own use)		R0080 0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090 16.458.418,80
				R0100 0,00
		Equities		R0110 0,00
				R0120 0,00
				R0130 68.217.293,83
				R0140 960.200,00
				R0150 67.257.093,83
				R0160 0,00
				R0170 0,00
				R0180 42.364.479,10
				R0190 0,00
				R0200 15.050.172,13
				R0210 0,00
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220 0,00
				R0230 0,00
				R0240 0,00
				R0250 0,00
				R0260 0,00
				R0270 0,00
				R0280 0,00
				R0290 0,00
				R0300 0,00
				R0310 0,00
				R0320 0,00
				R0330 0,00
				R0340 0,00
				R0350 0,00
				R0360 0,00
				R0370 550.049,67
				R0380 337.440,30
				R0390 0,00
				R0400 0,00
				R0410 17.115.944,12
				R0420 0,00
		Total assets		R0500 160.093.798,00
	Liabilities			R0510 12.337.016,00
				R0520 12.297.256,09
				R0530 0,00
				R0540 1.225.320,31
				R0550 11.071.935,78
				R0560 39.759,91
				R0570 0,00
			R0580 21.549,60	
			R0590 18.210,31	
			R0600 68.737,19	
			R0610 68.737,19	
			R0620 0,00	
			R0630 62.072,34	
			R0640 6.664,85	
			R0650 0,00	
			R0660 0,00	
			R0670 0,00	
			R0680 0,00	
			R0690 0,00	
			R0700 0,00	
			R0710 0,00	
			R0720 0,00	
			R0730	
			R0740 0,00	
			R0750 557.365,00	
			R0760 0,00	
			R0770 0,00	
			R0780 16.636.219,00	
			R0790 0,00	
			R0800 0,00	
			R0810 0,00	
			R0820 0,00	
			R0830 83.813,68	
		R0840 341.898,15		
		R0850 0,00		
		R0860 0,00		
		R0870 0,00		
		R0880 0,00		
		R0900 30.025.049,02		
Excess of assets over liabilities			R1000 130.068.748,90	

## S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	59.251.335,41	0,00	3.948.525,00	0,00	0,00	0,00	0,00					63.199.860,41
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												96.397,61	3.077.828,93	1.980,58	4.893.870,79	8.070.077,91
	Reinsurers' share	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0200					59.251.335,41		3.948.525,00					96.397,61	3.077.828,93	1.980,58	4.893.870,79	71.269.938,32
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	59.061.929,12	0,00	3.948.525,00	0,00	0,00	0,00	0,00					63.010.454,12
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												96.397,61	3.077.828,93	1.980,58	4.893.870,79	8.070.077,91
	Reinsurers' share	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0300					59.061.929,12		3.948.525,00					96.397,61	3.077.828,93	1.980,58	4.893.870,79	71.080.532,03
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	35.897.186,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					35.897.186,43
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												0,00	0,00	0,00	-3.272.957,92	-3.272.957,92
	Reinsurers' share	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0400					35.897.186,43		0,00					0,00	0,00	0,00	-3.272.957,92	32.624.228,51
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0500					0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550						21.018.127,07		97.640,42					455,80	14.552,98	9,36	23.139,82	21.153.925,45
Other expenses	R1200																	0,00
Total expenses	R1300																	21.153.925,45

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410						298.602,39		298.602,39
	Reinsurers' share	R1420						0,00		0,00
	Net	R1500						298.602,39		298.602,39
Premiums earned	Gross	R1510						298.602,39		298.602,39
	Reinsurers' share	R1520						0,00		0,00
	Net	R1600						298.602,39		298.602,39
Claims incurred	Gross	R1610						309.242,78		309.242,78
	Reinsurers' share	R1620						0,00		0,00
	Net	R1700						309.242,78		309.242,78
Changes in other technical provisions	Gross	R1710						0,00		0,00
	Reinsurers' share	R1720						0,00		0,00
	Net	R1800						0,00		0,00
Expenses incurred		R1900						1.411,89		1.411,89
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600								1.411,89

## S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees				Contracts with options or guarantees
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060				C0070
Technical provisions calculated as a whole			R0010								0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020								0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030								0,00	
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080								0,00	
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090								0,00	
		Risk Margin	R0100								0,00	
		Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110								0,00
		Best estimate	R0120								0,00	
	Risk margin	R0130								0,00		
Technical provisions - total			R0200								0,00	

			Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
			C0160	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0170	C0180			
			C0190	C0200	C0210			
Technical provisions calculated as a whole		R0010					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030				62.072,34	62.072,34
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080					0,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090				62.072,34	62.072,34
	Risk Margin	R0100				6.664,85	6.664,85	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110					0,00
		Best estimate	R0120					0,00
Risk margin		R0130					0,00	
Technical provisions - total		R0200				68.737,19	68.737,19	

## S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

				Direct business and accepted proportional reinsurance												
				Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
Technical provisions calculated as a whole			R0010					0,00		0,00						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050													
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060				268.588,42		-1.853.838,05						
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140				0,00		0,00						
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150				268.588,42		-1.853.838,05						
		Claims provisions	Gross	R0160				4.448.534,23		0,00						
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240				0,00		0,00						
	Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250				4.448.534,23		0,00								
	Total Best estimate - gross	R0260				4.717.122,65		-1.853.838,05								
	Total Best estimate - net	R0270				4.717.122,65		-1.853.838,05								
	Risk margin	R0280				6.118.345,43		287.374,06								
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290												
Best estimate		R0300														
Risk margin		R0310														
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0320				10.835.468,08		-1.566.463,99							
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330				0,00		0,00							
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340				10.835.468,08		-1.566.463,99							

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole			R0010					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			R0060		-1.534.796,20	-1.206,25	-409.641,54	-3.530.893,62
Best estimate	Premium provisions	Gross	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0150	0,00	-1.534.796,20	-1.206,25	-409.641,54	-3.530.893,62
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0160	21.549,60			307.679,70	4.777.763,53
	Claims provisions	Gross	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0250	21.549,60	0,00	0,00	307.679,70	4.777.763,53
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0260	21.549,60	-1.534.796,20	-1.206,25	-101.961,83	1.246.869,91
	Total Best estimate - gross		R0270	21.549,60	-1.534.796,20	-1.206,25	-101.961,83	1.246.869,91
	Total Best estimate - net		R0280	18.210,31	694.172,30	333,65	3.971.710,34	11.090.146,09
	Risk margin		R0290					0,00
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0300				
Best estimate			R0310					0,00
Risk margin			R0320	39.759,91	-840.623,91	-872,60	3.869.748,51	12.337.016,00
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0340	39.759,91	-840.623,91	-872,60	3.869.748,51	12.337.016,00
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total							

## S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											26.779,94
N-9	R0160	22.984.834,62	4.284.294,32	-205.621,26	-81.570,15	18.668,47	-23.570,75	18.150,07	-5.066,58	656,15	857,93	
N-8	R0170	22.659.863,54	3.594.652,61	-75.687,07	23.445,06	-19.646,22	-3.476,00	-4.696,57	1.150,89	9.746,62		
N-7	R0180	23.192.503,96	3.534.778,39	-16.980,71	-12.754,08	-8.863,11	4.009,01	-7.564,30	-10.774,88			
N-6	R0190	23.075.883,45	3.515.773,46	11.282,89	108.230,89	-43.612,91	-33.778,24	-6.512,24				
N-5	R0200	23.667.552,64	4.707.781,70	51.382,81	-37.123,15	-145.272,89	-4.966,15					
N-4	R0210	27.029.137,55	6.630.694,65	500.911,15	99.065,79	96.764,23						
N-3	R0220	27.175.044,68	7.619.640,60	1.698.076,79	201.762,54							
N-2	R0230	21.733.519,68	3.913.793,68	-5.331,56								
N-1	R0240	25.861.589,17	6.200.184,45									
N	R0250	26.941.932,01										

## Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	26.779,94	137.543.282,80
N-9	R0160	857,93	26.991.632,82
N-8	R0170	9.746,62	26.185.352,87
N-7	R0180	-10.774,88	26.674.354,29
N-6	R0190	-6.512,24	26.627.267,31
N-5	R0200	-4.966,15	28.239.354,97
N-4	R0210	96.764,23	34.356.573,37
N-3	R0220	201.762,54	36.694.524,60
N-2	R0230	-5.331,56	25.641.981,80
N-1	R0240	6.200.184,45	32.061.773,62
N	R0250	26.941.932,01	26.941.932,01
Total	R0260	33.450.442,88	427.958.030,40

## Accident year [AY]

## Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											2.558,10
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30.357,07	19.122,48	59.382,31	3.301,23	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16.834,41	12.455,54	54.028,50	6.054,15		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	1.576,63	1.594,61	50.119,15	4.615,02			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	2.477,90	24.826,17	52.826,25	12.461,20				
N-5	R0200	0,00	0,00	-17.821,70	-29.832,03	23.538,28	-5.214,61					
N-4	R0210	0,00	286.117,29	140.971,18	150.548,06	25.106,99						
N-3	R0220	10.796.874,14	2.786.785,29	2.048.702,66	223.824,87							
N-2	R0230	3.801.136,94	-98.272,89	-84.981,94								
N-1	R0240	4.204.584,58	-116.705,39									
N	R0250	4.873.785,83										

## Accident year [AY]

## Year end (discounted data)

		C0360
Prior	R0100	2.266,09
N-9	R0160	2.878,28
N-8	R0170	5.159,10
N-7	R0180	3.629,59
N-6	R0190	11.352,31
N-5	R0200	-9.354,03
N-4	R0210	19.591,67
N-3	R0220	203.368,74
N-2	R0230	-82.464,16
N-1	R0240	-110.810,61
N	R0250	4.732.146,56
Total	R0260	4.777.763,53

## S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	15.000.000,00	15.000.000,00		0,00	
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	65.000.000,00	65.000.000,00		0,00	
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	
	Reconciliation reserve	R0130	50.068.748,93	50.068.748,93			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00	
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
	Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	130.068.748,90	130.068.748,90	0,00	0,00	
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00		0,00		
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	
	Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	130.068.748,90	130.068.748,90	0,00	0,00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	130.068.748,90	130.068.748,90	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	130.068.748,90	130.068.748,90	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	130.068.748,90	130.068.748,90	0,00	0,00	
	SCR	R0580	32.723.019,78				
MCR	R0600	8.180.754,94					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3,97					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	15,90					

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	130.068.748,90
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
	Other basic own fund items	R0730	80.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	50.068.748,93
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	0,00

## S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	26.329.601,80		
Counterparty default risk	R0020	512.351,97		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	65.267,92		
Non-life underwriting risk	R0050	25.778.193,68		
Diversification	R0060	-11.233.959,04		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	41.451.456,33		

		Value
		C0100
Operational risk		R0130 2.144.360,06
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140 0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150 -10.872.796,61
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160 0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200 32.723.019,78
Capital add-on already set		R0210 0,00
Solvency capital requirement		R0220 32.723.019,78
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430 0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440 0,00

## 5.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components	
		C0010	
MCRNL Result	R0010		6.380.924,34

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	4.717.122,65	59.251.335,41
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	3.948.525,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	21.549,60	96.397,61
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	3.077.828,93
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	1.980,58
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	4.893.870,79

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	1.303,52

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	62.072,34	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

## Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	6.382.227,86
SCR	R0310	32.723.019,78
MCR cap	R0320	14.725.358,90
MCR floor	R0330	8.180.754,94
Combined MCR	R0340	8.180.754,94
Absolute floor of the MCR	R0350	3.600.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	8.180.754,94

---

F.1.1.5. **DKV LUXEMBOURG**

## S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value		
		C0010		
Assets	Goodwill		R0010	
	Deferred acquisition costs		R0020	
	Intangible assets		R0030	
	Deferred tax assets		R0040	
	Pension benefit surplus		R0050	
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	
			R0070	
		Property (other than for own use)		R0080
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090
				R0100
		Equities		R0110
				R0120
				R0130
				R0140
				R0150
				R0160
				R0170
				R0180
				R0190
				R0200
				R0210
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220
				R0230
				R0240
				R0250
				R0260
				R0270
				R0280
				R0290
				R0300
				R0310
				R0320
				R0330
				R0340
				R0350
				R0360
				R0370
				R0380
				R0390
				R0400
				R0410
				R0420
				R0500
				R0510
				R0520
				R0530
				R0540
				R0550
				R0560
				R0570
			R0580	
			R0590	
			R0600	
			R0610	
			R0620	
			R0630	
			R0640	
			R0650	
			R0660	
			R0670	
			R0680	
			R0690	
			R0700	
			R0710	
			R0720	
			R0730	
			R0740	
			R0750	
			R0760	
			R0770	
			R0780	
			R0790	
			R0800	
			R0810	
			R0820	
			R0830	
			R0840	
			R0850	
			R0860	
			R0870	
			R0880	
			R0900	
			R1000	
Excess of assets over liabilities				

## S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance			Total			
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	12.946.634,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					12.946.634,74	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share Net	R0140 R0200	96.397,61 12.850.237,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96.397,61 12.850.237,12	
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	12.956.108,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					12.956.108,74	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share Net	R0240 R0300	96.397,61 12.859.711,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96.397,61 12.859.711,12	
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	7.996.697,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					7.996.697,61	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share Net	R0340 R0400	0,00 7.996.697,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 7.996.697,61	
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share Net	R0440 R0500	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00	
Expenses incurred	R0550	3.862.505,90																3.862.505,90	
Other expenses	R1200																	0,00	
Total expenses	R1300																	3.862.505,90	

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	36.493.506,47				0,00	0,00		36.493.506,47
	Reinsurers' share	R1420	298.602,39				0,00	0,00		298.602,39
	Net	R1500	36.194.904,09							36.194.904,09
Premiums earned	Gross	R1510	36.493.025,05				0,00	0,00		36.493.025,05
	Reinsurers' share	R1520	298.602,39				0,00	0,00		298.602,39
	Net	R1600	36.194.422,67							36.194.422,67
Claims incurred	Gross	R1610	20.990.097,02				0,00	0,00		20.990.097,02
	Reinsurers' share	R1620	309.242,78				0,00	0,00		309.242,78
	Net	R1700	20.680.854,24							20.680.854,24
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	5.497.011,71				0,00	0,00		5.497.011,71
	Reinsurers' share	R1720	0,00				0,00	0,00		0,00
	Net	R1800	5.497.011,71							5.497.011,71
Expenses incurred		R1900	9.379.813,75							9.379.813,75
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600								9.379.813,75

## S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)		
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole		R0010										0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020										0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030										0,00
	Gross Best Estimate	R0030										0,00
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080										0,00
	Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090										0,00
	Risk Margin	R0100										0,00
	Amount of the transitional on Technical Provisions											
	Technical Provisions calculated as a whole	R0110										0,00
	Best estimate	R0120										0,00
	Risk margin	R0130										0,00
Technical provisions - total		R0200										0,00

			Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
			C0160	C0170	C0180			
Technical provisions calculated as a whole		R0010					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030		18.944.951,01			18.944.951,01
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		52.410,70			52.410,70
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090		18.892.540,31			18.892.540,31
	Risk Margin	R0100	12.078.871,63				12.078.871,63	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110					0,00
		Best estimate	R0120					0,00
Risk margin		R0130					0,00	
Technical provisions - total		R0200	31.023.822,64				31.023.822,64	

## S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

				Direct business and accepted proportional reinsurance												
				Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
Technical provisions calculated as a whole			R0010	0,00												
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050													
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060	-2.057.494,04											
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00											
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-2.057.494,04											
	Claims provisions	Gross	R0160	3.192.284,34												
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	20.635,54												
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	3.171.648,80												
	Total Best estimate - gross		R0260	1.134.790,30												
	Total Best estimate - net		R0270	1.114.154,75												
	Risk margin		R0280	2.544.479,82												
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290												
Best estimate			R0300													
Risk margin			R0310													
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0320	3.679.270,12												
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330	20.635,54												
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340	3.658.634,57												

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050				0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM				R0060				-2.057.494,04
Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060					-2.057.494,04
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					0,00
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150					-2.057.494,04
	Claims provisions	Gross	R0160					3.192.284,34
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					20.635,54
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250					3.171.648,80
	Total Best estimate - gross		R0260					1.134.790,30
	Total Best estimate - net		R0270					1.114.154,75
	Risk margin		R0280					2.544.479,82
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290				
Best estimate			R0300					0,00
Risk margin			R0310					0,00
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0320					3.679.270,12
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330					20.635,54
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340					3.658.634,57

## S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	1.889.359,92	715.005,25	52.772,45	11.710,30	1.576,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	2.352.501,72	921.339,94	69.211,07	10.901,06	411,87	0,00	0,00	-2.450,24	0,00		
N-7	R0180	2.443.866,92	1.055.855,73	91.632,06	8.996,47	668,37	0,00	-1.636,54	0,00			
N-6	R0190	3.235.529,62	1.209.337,30	164.984,68	18.840,98	209,39	0,00	0,00				
N-5	R0200	2.656.508,98	1.072.027,68	107.725,36	13.448,82	822,52	600,00					
N-4	R0210	2.660.807,54	1.234.472,37	79.922,55	28.472,24	595,11						
N-3	R0220	3.345.238,31	1.105.501,70	135.301,42	25.336,48							
N-2	R0230	3.903.136,48	1.721.702,90	144.407,85								
N-1	R0240	5.088.430,82	2.076.425,72									
N	R0250	5.749.332,45										

## Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	2.670.424,67
N-8	R0170	0,00	3.351.915,42
N-7	R0180	0,00	3.599.383,01
N-6	R0190	0,00	4.628.901,97
N-5	R0200	600,00	3.851.133,36
N-4	R0210	595,11	4.004.269,81
N-3	R0220	25.336,48	4.611.377,91
N-2	R0230	144.407,85	5.769.247,23
N-1	R0240	2.076.425,72	7.164.856,54
N	R0250	5.749.332,45	5.749.332,45
Total	R0260	7.996.697,61	45.400.842,37

## Accident year [AY]

## Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											1.386,12
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	1.142,72	234,33	0,00	0,00	8,48	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	20.234,12	1.279,69	242,27	0,00	11,33	8,86	0,00		
N-7	R0180	0,00	102.347,27	19.421,76	1.196,11	193,80	13,13	-1.163,81	0,00			
N-6	R0190	1.607.101,01	110.875,22	22.645,66	1.335,26	203,31	-2.041,00	-1.176,81				
N-5	R0200	1.191.571,33	119.416,03	18.948,78	936,07	-1.735,10	-1.568,19					
N-4	R0210	1.210.357,40	123.501,43	19.004,11	-1.014,24	-1.461,44						
N-3	R0220	1.571.917,07	147.835,74	22.062,46	-791,61							
N-2	R0230	1.861.227,54	199.138,42	30.069,66								
N-1	R0240	2.429.219,71	249.675,63									
N	R0250	2.599.816,06										

## Accident year [AY]

## Year end (discounted data)

		C0360
Prior	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	-1.311,74
N-5	R0200	-1.713,32
N-4	R0210	-1.536,71
N-3	R0220	-1.525,07
N-2	R0230	33.601,04
N-1	R0240	277.120,25
N	R0250	2.887.649,88
Total	R0260	3.192.284,34

## S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
					C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4.957.870,49	4.957.870,49		0,00
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	1.760.428,26	1.760.428,26		0,00
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	57.738.991,33	57.738.991,33		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00
	Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	64.457.290,08	64.457.290,08	0,00	0,00
SCR		R0580	15.987.948,57			
MCR		R0600	3.996.987,14			
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	4,03			
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	16,13			

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	66.957.290,08
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	2.500.000,00
	Other basic own fund items	R0730	6.718.298,75
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	57.738.991,33
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	0,00

## S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	8.915.116,40		
Counterparty default risk	R0020	1.249.331,74		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	14.727.977,83		
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-5.440.605,65		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	19.451.820,31		

		Value
		C0100
Operational risk		R0130 1.848.404,26
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140 0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150 -5.312.276,01
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160 0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200 15.987.948,57
Capital add-on already set		R0210 0,00
Solvency capital requirement		R0220 15.987.948,57
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420 0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430 0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440 0,00

## 5.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components	
		C0010	
MCRNL Result	R0010		656.326,42

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	1.114.154,75	12.850.237,12
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	396.743,35

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	18.892.540,31	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

## Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	1.053.069,77
SCR	R0310	15.987.948,57
MCR cap	R0320	7.194.576,86
MCR floor	R0330	3.996.987,14
Combined MCR	R0340	3.996.987,14
Absolute floor of the MCR	R0350	2.500.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	3.996.987,14

**LALUX GROUP S.A.**

9, rue Jean Fischbach  
L-3372 Leudelange

T 4761-1  
F 4761-300

groupeLL@lalux.lu  
www.lalux.lu

R.C.S. LUXEMBOURG: B 212059